



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page(s)</u> |
|--|----------------|
| Réunions et autres activités | |
| 141^e Assemblée | |
| 1. Cérémonie inaugurale | 4 |
| 2. Participation | 5 |
| 3. Choix d'un point d'urgence | 6 |
| 4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses Commissions permanentes | 7 |
| 5. Séance de clôture de l'Assemblée | 12 |
| 205^e session du Conseil directeur | |
| 1. Élection du Président de la 141 ^e Assemblée de l'UIP | 14 |
| 2. Situation financière | 14 |
| 3. Projet de budget consolidé 2020 | 15 |
| 4. Rapport de la Présidente de l'UIP | 15 |
| 5. Rapport du Secrétaire général de l'UIP sur les activités de l'UIP depuis la 204 ^e session du Conseil directeur | 15 |
| 6. Coopération avec le système des Nations Unies | 16 |
| 7. Membres et Observateurs permanents de l'UIP | 16 |
| 8. Renforcement de l'action de l'UIP | 16 |
| 9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP | 17 |
| 10. Récentes réunions spécialisées | 17 |
| 11. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés | 18 |
| 12. Prochaines réunions interparlementaires | 18 |
| 13. Élections au Comité exécutif | 18 |
| 14. Élections au Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement | 18 |
| 282^e session du Comité exécutif | |
| 1. Débats et décisions | 19 |
| 2. Sous-Comité des finances | 20 |
| 3. Questions relatives au Secrétariat de l'Union interparlementaire | 20 |
| Forum et Bureau des femmes parlementaires | 21 |
| Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP | 22 |

Organes subsidiaires du Conseil directeur

| | |
|--|----|
| 1. Comité des droits de l'homme des parlementaires | 23 |
| 2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient | 23 |
| 3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire | 24 |
| 4. Groupe du partenariat entre hommes et femmes | 25 |
| 5. Groupe consultatif sur la santé | 26 |
| 6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre | 27 |
| 7. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent | 27 |

Autres manifestations

| | |
|--|----|
| 1. Dialogue des Présidents de parlement sur la gouvernance | 28 |
| 2. Réunion des Présidents des groupes géopolitiques et des Présidents des Commissions permanentes | 29 |
| 3. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème <i>Priorité à l'humanité : les Conventions de Genève et la protection des personnes dans le cadre de conflits armés depuis 70 ans</i> | 30 |
| 4. Débat paritaire #PasDansMonParlement : stratégies nationales et régionales | 30 |
| 5. Atelier intitulé <i>Ne laisser personne de côté en matière de représentation politique : les quotas par sexe et les quotas de jeunes</i> | 31 |
| 6. Atelier sur la <i>Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : réalisations et défis 30 ans après son adoption</i> | 32 |
| 7. Atelier sur l'ODD 8 : <i>Atteindre le plein emploi productif et assurer un travail décent pour tous : le défi économique de notre époque</i> | 33 |
| 8. Réunion parallèle sur le thème <i>Atteindre les personnes isolées : comment faire de la CSU une réalité pour tous ?</i> | 34 |
| 9. Consultation préliminaire sur le Rapport parlementaire mondial 2021 : <i>Le parlement dans un monde qui change</i> | 34 |
| 10. Expositions | 35 |
| 11. Cérémonie de remise du Future Policy Award | 35 |
| 12. Visite sur le terrain de foyers pour enfants à Belgrade | 36 |
| 13. Visite de l'Institut pour la santé des étudiants à Belgrade par le Groupe consultatif sur la santé de l'UIP | 36 |
| 14. Lancement du Guide intitulé <i>Éliminer le travail forcé</i> | 36 |

Élections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire**Élections et nominations**

| | |
|--|----|
| 1. Comité exécutif | 37 |
| 2. Sous-Comité des finances | 37 |
| 3. Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement.. | 37 |
| 4. Bureau des femmes parlementaires | 38 |
| 5. Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP | 38 |
| 6. Comité des droits de l'homme des parlementaires | 38 |
| 7. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient | 38 |
| 8. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire | 38 |
| 9. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent | 38 |
| 10. Groupe de facilitateurs concernant Chypre | 39 |
| 11. Vérificateurs internes des comptes de l'exercice 2020 | 39 |
| 12. Bureaux des Commissions permanentes | 39 |
| 13. Rapporteurs à la 143 ^e Assemblée | 39 |

| | |
|--------------------------------------|----|
| Médias et communication | 40 |
|--------------------------------------|----|

| | |
|--|----|
| Membres de l'Union interparlementaire | 42 |
|--|----|

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 141^e Assemblée de l'Union interparlementaire

| | |
|---|-------|
| Ordre du jour | 43 |
| Déclaration de Belgrade sur le <i>Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale</i> | 44 |
| Déclaration à l'occasion du 30 ^e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant | 47 |
| Résolution | |
| • Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé | 48 |
| Point d'urgence | |
| • Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée | 54-57 |
| • Résolution : <i>Lutte contre les changements climatiques</i> | 58 |
| Rapports des Commissions permanentes | |
| • Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale | 60 |
| • Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce | 64 |
| • Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies | 67 |

Rapports et autres textes du Conseil directeur de l'Union interparlementaire

| | |
|--|----|
| Rapports et autres textes | |
| • Budget de l'UIP pour 2020 | 69 |
| • Barème des contributions pour 2020 | 70 |
| • Coopération avec le système des Nations Unies : liste des activités menées par l'UIP entre le 15 mars et 15 septembre 2019 | 74 |
| • Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient | 79 |
| • Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire | 80 |
| • Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent | 82 |
| • Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes | 84 |
| • Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP | 86 |
| • Résultats du vote au Conseil par appel nominal sur la recommandation du Comité exécutif relative aux actions de suivi au Yémen | 87 |
| Prochaines réunions | |
| • Futures réunions et autres activités | 88 |
| • Ordre du jour de la 142 ^e Assemblée | 91 |

141^e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale

La cérémonie inaugurale de la 141^e Assemblée de l'UIP s'est déroulée au Centre Sava, à Belgrade, le dimanche 13 octobre 2019 à 19 h 30, en présence de M. Aleksandar Vučić, Président de la République de Serbie.

Mme Maja Gojković, Présidente de l'Assemblée nationale de Serbie, a souhaité la bienvenue aux délégués, à l'occasion de cette deuxième Assemblée de l'UIP à se tenir à Belgrade – la première ayant été organisée en 1963. Elle a souligné que, tandis que la famille de l'UIP continuait à s'étendre dans un esprit de respect et de confiance, l'assemblée de ses Membres témoignait de l'importance de la coopération interparlementaire et de la diplomatie parlementaire pour le règlement des problèmes actuels et la consolidation de la paix. Il incombait aux parlementaires, au nom des citoyens qu'ils représentent, d'encourager leurs gouvernements à leur emboîter le pas pour établir des liens de coopération.

Elle a rappelé que l'UIP n'avait pas seulement une longue tradition et une vaste expérience, mais aussi les connaissances et la volonté nécessaires pour relever les défis modernes. Elle a souligné qu'il fallait renforcer la coopération au sein de l'Organisation, laquelle s'est affirmée, au fil des décennies, comme un socle ferme et solide pour les parlements du monde confrontés à des problèmes en évolution constante.

Elle a indiqué que la Serbie avait été l'un des premiers pays à ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, laquelle serait mise à l'honneur, à l'occasion de son 30^e anniversaire, par la 141^e Assemblée. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes auraient aussi une place de choix puisque des séances leur seraient consacrées, étant entendu qu'un meilleur équilibre hommes-femmes de la participation à la vie sociale, aux processus politiques et à l'économie contribuerait indubitablement à rendre le monde meilleur et plus humain.

M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, s'est adressé à l'Assemblée par le biais d'un message vidéo. Il s'est félicité de l'accent mis par l'Assemblée sur le droit international et la couverture sanitaire internationale, l'urgence climatique et les Objectifs de développement durable, soulignant que la contribution des parlementaires, en leur qualité de représentants des citoyens, était essentielle à la réalisation de progrès communs.

Il a indiqué que, au vu des défis de notre époque, l'édification d'un monde pacifique, prospère et pérenne, dans lequel personne n'était laissé de côté, passerait nécessairement par l'établissement d'un monde multipolaire doté d'institutions multilatérales fortes, et par le respect universel du droit international.

Mme Tatiana Valovaya, Secrétaire générale adjointe de l'ONU, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, qui représentait le Secrétaire général de l'ONU à la 141^e Assemblée, s'est félicitée de l'étendue de la coopération entre l'ONU et l'UIP aux niveaux national, régional et international, en particulier dans les domaines du développement durable et des changements climatiques.

Elle a indiqué que, tandis que le monde célébrait le centième anniversaire du multilatéralisme en 2019 et le 75^e anniversaire des Nations Unies en 2020, il avait plus que jamais besoin de parlementaires pour apporter un soutien énergique au multilatéralisme et résister à la vague de populisme et de nationalisme qui déferlait sur différentes parties du monde. Elle a ajouté que les parlements pouvaient considérablement contribuer à restaurer la confiance dans les sociétés d'aujourd'hui. Les gouvernements et les organisations intergouvernementales ne pouvaient, à eux seuls, apporter une réponse efficace aux problèmes mondiaux complexes, les parlementaires ayant un rôle crucial à jouer en matière d'attribution des ressources et d'adoption de lois qui transposent les engagements internationaux dans des mesures d'échelle nationale et locale.

Elle a constaté que les 17 Objectifs de développement durable ne pourraient être atteints que si la législation nécessaire était en place, précisant que l'UIP pourrait œuvrer à l'établissement de la liste des dispositions législatives minimales requises pour la réalisation de chacun des ODD, ce qui constituerait une sorte de "feuille de route législative" ouvrant des partenariats dans le monde. Par voie de conséquence, cette démarche favoriserait le financement des objectifs en établissant clairement, dans chaque pays, un environnement adapté et propice aux ODD.

Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire, a remarqué que les Assemblées de l'UIP constituaient une occasion unique de rassembler les parlementaires du monde entier, de transcender les divergences nationales pour aborder des expériences et des défis communs. La diplomatie parlementaire consistait à jeter des ponts pour la discussion, la compréhension et la coopération au sein des nations et entre elles. Les parlementaires avaient le devoir de défendre les parlements, institutions ouvertes, représentatives, responsables et efficaces qui constituaient un environnement dans lequel toutes les opinions étaient entendues et respectées.

Elle a souligné que pour promouvoir la démocratie il fallait promouvoir l'autonomisation politique des femmes et des jeunes, deux axes d'action qui occupaient une bonne place dans l'ordre du jour de l'Assemblée, en concomitance avec la célébration du 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et en prévision de celle du 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 2020.

Elle a rappelé que le sujet du débat général de l'Assemblée sur le renforcement du droit international grâce aux rôles et mécanismes parlementaires était particulièrement opportun en cette année du 70^e anniversaire des Conventions de Genève, précisant que le débat porterait aussi sur la contribution de la coopération régionale et se réjouissant de ce que la tradition de la coopération régionale parlementaire se porte de mieux en mieux au sein de l'UIP. L'idée était d'aider les parlementaires à s'attaquer aux principaux problèmes de notre temps, au premier rang desquels l'élimination des armes de destruction massive, le terrorisme et l'extrémisme violent, le commerce, la santé, les changements climatiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Elle a aussi indiqué que les Membres seraient appelés à adopter une résolution sur la réalisation de la couverture sanitaire universelle d'ici 2030, laquelle ouvrirait la voie à un plan d'action parlementaire et lancerait une dynamique en phase avec la récente déclaration des Nations Unies.

Elle a enfin souligné que l'Assemblée était l'occasion d'appuyer le multilatéralisme tel que celui-ci avait été conçu initialement, c'est-à-dire pour représenter les peuples du monde, servir leurs aspirations et faire émerger des progrès et des solutions.

M. Aleksandar Vučić, Président de la République de Serbie, a souhaité la bienvenue aux parlementaires et à tous les participants de la 141^e Assemblée de l'UIP. Il a souligné l'importance de la manifestation, constatant le très grand nombre des parlements et des parlementaires présents à l'Assemblée. Il a remarqué que l'histoire de l'UIP en faisait une très importante organisation multilatérale et que les parlements étaient des institutions au sein desquelles les différences de vue et de position pouvaient donner lieu à négociation et être transcendées, soulignant que, si le partage d'expériences était utile, l'absence d'ingérence dans le processus décisionnel était indispensable. Il a indiqué que telle était la voie à suivre pour progresser ensemble et régler les conflits, et a souligné que l'Assemblée de l'UIP était l'occasion de suivre les rêves de tous les peuples du monde.

M. Aleksandar Vučić, Président de la République de Serbie, a déclaré ouverte la 141^e Assemblée de l'UIP.

2. Participation

Des délégations des 149 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar,

* Pour la liste complète des Membres de l'UIP, voir page 42.

Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les neuf Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO).

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT), Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation internationale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE), Assemblée parlementaire des pays de langue turcique, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Association parlementaire du Commonwealth, Conseil consultatif maghrébin, Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands lacs (FP-CIRGL), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlement panafricain, Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI),

iii) des organisations non gouvernementales mondiales : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme,

iv) des associations politiques internationales : Internationale libérale (IL), Internationale socialiste (IS),

v) des autres organisations partenaires de l'UIP : Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

Sur les 1 729 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 739 étaient parlementaires. Parmi eux, 63 étaient Président(e)s de parlement, 57 Vice-Président(e)s, 227 étaient des femmes (30,7 %) et 129 des jeunes parlementaires (21,5 %).

3. Choix d'un point d'urgence

Le 14 octobre 2019, la Présidente a informé l'Assemblée que le Secrétariat avait reçu quatre demandes d'inscription d'un point d'urgence :

- *Résolution sur la lutte contre les changements climatiques (Inde) ;*
- *Protection des populations et sécurité internationale : demander l'arrêt de l'offensive turque en Syrie (France, Royaume-Uni, Allemagne, Suisse et Égypte) ;*

- *Le double langage des pays occidentaux dans la lutte contre le terrorisme, en particulier en ce qui concerne le règlement du conflit en Syrie (Turquie) ;*
- *Appel urgent au rétablissement d'un ordre démocratique représentatif et au respect des principes démocratiques au Pérou (Pérou).*

La Turquie a exprimé son opposition à la proposition conjointe de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Égypte. La France a exprimé son opposition à la proposition de la Turquie.

L'Assemblée a procédé à un vote par appel nominal sur les quatre propositions (voir pages 54 à 57). La proposition présentée par l'Inde a été adoptée et ajoutée à l'ordre du jour sous le point 8.

4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes

- a) Débat général : Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale (point 3)

Au cours des trois jours de délibérations, plus de 144 législateurs de près de 110 Parlements membres, dont 52 Présidents de parlement et 15 jeunes parlementaires, ainsi que des représentants de 10 organisations partenaires, ont contribué au débat général. Les discussions tenues dans le cadre du débat ont été retransmises sur le web et nombre de bonnes pratiques et de recommandations qui en ont découlé ont été incorporées dans le document final. M. Lakhdar Brahimi, membre de *The Elders* (les Anciens), a prononcé un discours liminaire à l'ouverture du débat général. Au cours de la semaine, M. Gilles Carbonnier, Vice-Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et M. Miroslav Lajčák, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ont également pris la parole devant la plénière de l'Assemblée en tant qu'invités spéciaux.

Mme Maja Gojković, Présidente de l'Assemblée nationale de Serbie, a insisté sur le devoir des parlementaires d'appeler au respect et à la promotion de l'ordre et de l'état de droit. La force de l'UIP réside dans la promotion de la paix, de l'équité et de la justice dans les relations internationales. Les parlementaires du monde entier œuvrent ensemble depuis 130 ans pour construire une communauté de valeurs, de tolérance, de dialogue et de compréhension.

Les violations du droit international sont à l'origine de nombreux problèmes dans le monde entier et conduisent à la violence et à la souffrance. La justice et le droit doivent être placés au-dessus de l'usage de la force, car le XXI^e siècle a déjà connu trop d'exemples de l'effet dévastateur du choix de privilégier la force sur le droit et la justice. La 141^e Assemblée a été l'occasion de réaffirmer l'attachement des Membres aux Conventions de Genève et au droit international humanitaire, ce qui est particulièrement important compte tenu des violations des droits de l'homme, notamment ceux des femmes et des enfants, dans le cadre de conflits.

Elle a appelé au plein respect de la Charte des Nations Unies et des traités internationaux. Dans l'exercice de leurs fonctions législatives et de contrôle, les parlementaires doivent œuvrer à la pleine application des instruments du droit international. En adoptant les résolutions de l'UIP et d'autres documents, les parlementaires mettent en place des mécanismes pour sauvegarder la paix et la sécurité et établir des relations internationales stables.

La coopération régionale est cruciale pour préserver la paix et la sécurité. Les principaux points chauds dans le monde sont régionaux, c'est pourquoi la résolution des conflits doit inclure les parties prenantes régionales. Tous les acteurs doivent être impliqués dans le dialogue pour qu'il soit durable et génère un véritable compromis fondé sur le droit international.

Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire, a déclaré que, conformément à l'héritage de l'UIP, il était du devoir des parlementaires de continuer à renforcer le droit international. Ils doivent saisir cette occasion pour renouveler leur engagement à créer un monde plus inclusif et plus juste qu'ils seront fiers de transmettre aux générations futures.

Les parlementaires sont les garants de la paix et de l'harmonie. Ils ont pour mission de promouvoir l'amitié, la confiance et l'amour plutôt que la haine, et ils ont l'immense responsabilité de s'en acquitter. Ils ont été élus par le peuple pour tisser des liens et apaiser les tensions sociales et politiques. Ils sont élus pour allouer les budgets nécessaires à ces efforts, pour contrôler l'action des gouvernements et veiller à ce qu'ils respectent leurs engagements en matière de prévention des crimes contre l'humanité et d'autres atrocités.

Le droit international est une création de l'intelligence émotionnelle humaine et une feuille de route pour une coexistence pacifique. C'est un allié et un outil légitime pour améliorer la vie de chacun. Les parlementaires doivent veiller à ce que la législation et les normes internationales soient reflétées dans la législation nationale et entreprendre les réformes juridiques et constitutionnelles nécessaires.

La coopération régionale est un élément essentiel du renforcement de l'ordre juridique international. Le travail intergouvernemental et interparlementaire peut faire toute la différence en contribuant à un règlement pacifique et durable des différends.

M. Lakhdar Brahimi, membre de The Elders, a souligné qu'il parlait en son nom propre. Bien que la communauté internationale reconnaisse largement les principes de coexistence pacifique, de désarmement nucléaire, de coopération internationale et d'appui à l'ONU et à sa Charte, le monde connaît encore des tensions inquiétantes et des événements imprévisibles. Il y a deux menaces existentielles à la vie sur Terre : les changements climatiques et les armes nucléaires. Il a appelé les parlementaires, qui sont les représentants du peuple, à entamer des discussions constructives et à agir d'urgence dans ces deux domaines. Les parlementaires ont le pouvoir de la bourse et de l'influence au sein de la population, et ils peuvent s'en servir à bon escient.

En ce qui concerne les armes nucléaires, *The Elders* avait quatre propositions majeures, appelées les "Quatre D" : 1) *Doctrine* - les neuf États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager sans équivoque à renoncer à la "première frappe" ; 2) *De-alerting* - lever l'état de haute alerte des armes nucléaires ; 3) *Deployment* - rappeler le stock opérationnel d'armes nucléaires déployées ; et 4) *Decreased numbers* - réduire le nombre de têtes nucléaires. Les parlements doivent également appuyer les engagements internationaux pertinents (par exemple le Traité sur la non-prolifération, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, la campagne "Global Zero"). Les parlements et l'Union interparlementaire ont toute latitude pour agir dans ce domaine. Concernant la question climatique, malgré la complexité et les difficultés de la situation, les protestations véhémentes des jeunes ont montré que la confiance entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés s'était brisée.

La double menace des changements climatiques et des armes nucléaires, ainsi que d'autres défis liés aux inégalités économiques, à l'injustice sociale, à la discrimination et à la corruption, ne pourront être relevés efficacement que si tous les secteurs de la société sont convaincus qu'ils ont leur mot à dire s'agissant de la politique et de la gouvernance de leur pays. Les parlements sont bien placés pour contribuer au rétablissement de la confiance, au renforcement du droit international et au développement de la coopération multilatérale et régionale.

Mme Susan Kihika (Kenya), Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, a dit que le droit international favorisait la paix entre les nations. Son but était également de protéger les individus, en particulier les plus vulnérables, de la tyrannie et de la souffrance. La loi doit servir les intérêts de tous, et ne pas aller ainsi à l'encontre de ce que ce soit.

Les droits fondamentaux des femmes sont souvent restreints au nom de la culture ou de la tradition, mais rien ne justifie l'inscription et l'approbation de la discrimination sexuelle dans la loi. Les résolutions, déclarations et traités internationaux sur l'égalité des sexes aident les législateurs du monde entier à progresser sur cette question et ne doivent pas être érodés ou représenter un retour en arrière. Les femmes doivent être associées à la négociation et à la formulation des traités régionaux, y compris les traités pour la paix, afin que soient obtenus des processus et des résultats légitimes et durables. Les parlementaires doivent prendre des mesures décisives pour protéger les droits des femmes au moyen de la coopération régionale et internationale, et depuis leur siège parlementaire.

Les parlements doivent prendre l'initiative de surveiller l'application des traités et de veiller à ce que les décisions internationales aient une incidence positive sur les droits des femmes dans la législation nationale. Les parlementaires doivent expliquer à leurs électeurs que les décisions sont prises dans l'intérêt de tous pour instaurer la confiance dans les institutions. Pour que les décisions soient bien comprises, il faut de la transparence, de l'ouverture et des institutions qui soient véritablement inclusives et représentatives de tous les secteurs de la société.

M. Melvin Bouva (Suriname), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, a évoqué la perte de confiance des jeunes générations dans leurs institutions. Partout sur la planète, des jeunes hommes et des jeunes femmes subissent les conséquences de l'action, ou de l'inaction, des générations actuelles et passées. Les parlements doivent être plus inclusifs. Un plus grand nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes doivent participer aux processus décisionnels dans les parlements et les gouvernements, ainsi qu'aux efforts et aux pourparlers de paix, aux activités des médias et aux débats publics.

Les parlementaires doivent concentrer leurs efforts sur la réactivité des jeunes face à l'urgence climatique, la protection des droits de l'homme, la promotion de l'équité et de l'égalité et l'action en faveur de la démocratie et de la paix. En fin de compte, de tels efforts garantiraient le bien-être de tous, ainsi que l'ont demandé les jeunes parlementaires du monde entier lors de la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP tenue en septembre 2019.

Les parlementaires façonnent le droit international et ont le devoir de l'appliquer. Ce faisant, ils doivent répondre aux besoins et défendre les intérêts des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des migrants, des minorités sexuelles et des générations futures.

M. Gilles Carbonnier, Vice-Président du CICR, a fait valoir que les Conventions de Genève universellement ratifiées étaient l'une des plus grandes réalisations de la coopération interétatique. Trouvant un équilibre pragmatique entre la nécessité d'une intervention militaire et le principe fondamental d'humanité, le droit international humanitaire (DIH) demeure un outil essentiel. Lorsqu'il est respecté, le DIH permet non seulement d'éviter des souffrances inutiles, mais il ouvre aussi la voie au relèvement, à la réconciliation et à la paix à long terme.

Les parlementaires pourraient jouer un rôle essentiel dans la solution au défi humanitaire majeur de notre temps, à savoir faire en sorte que le DIH soit respecté par les parties au conflit, contribuant ainsi à atténuer et à prévenir les souffrances des personnes touchées par les conflits armés. Le guide UIP/CICR sur le droit international humanitaire à l'intention des parlementaires offre des orientations et des outils pour aider les pays à adhérer aux traités relatifs au droit international humanitaire et à mener les travaux législatifs nécessaires pour garantir la bonne intégration et l'application de ces traités au niveau national.

Le CICR propose aux parlementaires quatre points d'action : 1) utiliser leurs pouvoirs législatifs pour faire ratifier les instruments du DIH et adopter des lois d'application ; 2) utiliser leurs responsabilités en matière de contrôle pour veiller à ce que les forces militaires et de sécurité soient correctement formées au DIH et tenues responsables de leurs actes ; 3) mobiliser leur leadership politique pour sensibiliser davantage le public au DIH ; et 4) utiliser leurs pouvoirs budgétaires pour fournir les ressources nécessaires à une action humanitaire ayant du sens.

M. Miroslav Lajčák, Président en exercice de l'OSCE, a parlé des évolutions du commerce et des technologies qui avaient ouvert des perspectives et rendu les gens plus interdépendants et plus connectés que jamais, mais qui étaient également utilisés comme armes pour répandre la haine, la criminalité et la désinformation. Dans le monde d'aujourd'hui, la coopération n'est pas un luxe, ni une formule "opt-in" ou "add-on" ; c'est une réalité - que ce soit pour lutter contre le terrorisme ou les changements climatiques.

En renforçant le droit international, les parlementaires ont le pouvoir de lancer des initiatives, d'exprimer des votes décisifs et de décider si une loi serait adoptée ou bloquée. Le droit international a de nobles objectifs et nous influence tous, mais il découle souvent de conférences et de conventions, et il est rédigé et négocié par des diplomates, délégués et experts. Les parlementaires peuvent les concrétiser en ratifiant les traités, en les intégrant dans la législation nationale, en attribuant des budgets et en supervisant les engagements des gouvernements.

L'importance de la coopération régionale est de plus en plus reconnue face à l'émergence de défis régionaux, tels que les conflits, la sécurité alimentaire et la croissance économique. Différentes régions sont confrontées à des phénomènes uniques, et les pays de ces régions ont besoin d'une plate-forme pour discuter d'expériences et de défis communs, et pour trouver des solutions régionales aux défis régionaux. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour faire en sorte que la coopération régionale ne soit pas autonome mais fasse partie d'un ordre multilatéral plus large.

b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente a tenu deux séances, les 15 et 16 octobre 2019, sous la conduite de son président, M. J.I. Echániz (Espagne).

Le 15 octobre, la Commission a examiné deux points figurant à son ordre du jour : les suites données à la mise en œuvre de la résolution de 2014 *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements*, et le thème de la criminalisation du blanchiment de capitaux. Pendant les débats qui ont suivi, 33 intervenants ont pris la parole.

Le 16 octobre, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*, qui donnera lieu à une résolution proposée à l'adoption de la 142^e Assemblée de l'UIP à Genève (Suisse). Trois experts sont intervenus à l'ouverture de l'audition pour présenter différentes perspectives : M. D. Messner (Directeur, Institut pour l'environnement et la sécurité humaine, Université des Nations Unies), Mme S. Gebreyes (Directrice de pays, Fédération luthérienne mondiale) et M. G. Girardi (Sénateur, Président de la Commission de l'environnement et des biens nationaux, Chili). Le but était de donner à la Commission une vision exhaustive du sujet. Après les présentations des experts, 22 intervenants ont pris la parole, parmi lesquels le représentant d'une organisation ayant statut d'observateur.

Le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni le 15 octobre 2019. Sur ses 18 membres, 11 étaient présents. Les participants ont discuté de l'organisation interne, des principales questions actuelles relevant de la paix et de la sécurité et du programme de travail de la Commission pour la 142^e Assemblée de l'UIP.

Le 15 octobre, la Commission a tenu des élections à son Bureau. Deux nouveaux membres ont été élus : MM. M. Al-Ahbab (Qatar) et P. Dallier (France).

Le 17 octobre, à la dernière séance de l'Assemblée, le Président de la Commission, M. Echániz (Espagne) a présenté à celle-ci le rapport de la Commission sur les réunions-débats et sur l'audition.

c) Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

La Commission permanente s'est réunie les 14 et 16 octobre. Les séances ont été présidées par la Présidente de la Commission, Mme V. Muzenda Tsitsi (Zimbabwe).

La Commission a examiné le thème de la prochaine résolution intitulée *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*. Le thème et les principales questions à aborder et à examiner ont été présentés par des spécialistes de l'économie circulaire et de la numérisation : M. P. Jensen, Responsable du Secrétariat du Groupe international d'experts sur les ressources ; M. J. Kurbalija, Directeur fondateur de DiploFoundation ; et M. D. Spoiala, Gestionnaire principal de communauté pour le Groupe de travail UE-UA sur l'économie numérique. À l'issue du débat, les co-rapporteurs M. A. Gryffroy (Belgique), M. P. Mariru (Kenya) et Mme S. Dinica (Roumanie) ont rappelé les liens importants qui existent entre ces questions, et ont souligné la nécessité d'échanger les bonnes pratiques et les données d'expérience. Ils travailleront à l'élaboration d'un projet de résolution, en y incorporant les contributions issues du débat.

La Commission a examiné le projet de document final de la réunion parlementaire qui se tiendra le 2 décembre 2019 à l'occasion de la 25^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 25) au Chili. Cette réunion parlementaire est organisée par l'UIP, en coopération avec le Sénat chilien. Le co-rapporteur de la réunion parlementaire, M. G. Girardi (Chili), a présenté le document à la Commission. Les membres de la Commission ont ensuite formulé des observations et des propositions au sujet du texte et ont aussi expliqué comment leurs parlements respectifs traitent la question des changements climatiques. Les observations de la Commission seront incorporées dans le document par le co-rapporteur et présentées à la réunion parlementaire à la COP 25.

La Commission a également examiné les suites données à la résolution de l'UIP de 2014 intitulée *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles*. Les experts suivants ont contribué au débat : Mme K. Madi, Directrice du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), et Mme A. Armitage, Directrice régionale pour l'Europe orientale et l'Asie centrale du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le débat a mis en évidence que, sur les 28 mesures énoncées dans la résolution, 27 demeurent valables et nécessitent d'être mises en œuvre.

La Commission a tenu des élections à son Bureau. Mme S. Rehman (Pakistan) a été élue pour terminer le premier mandat de l'ancien membre du Bureau du Pakistan. M. I. Sereewatthanawut (Thaïlande) a été élu pour terminer le premier mandat de l'ancien membre du Bureau de la Thaïlande. M. R. Marian (République de Moldova), Mme M. Carvalho (Brésil) et M. B. Scotland (Guyana) ont également été élus en tant que nouveaux membres du Bureau.

La Commission a approuvé la proposition du Bureau de consacrer les séances de la 142^e Assemblée de l'UIP à la rédaction de la résolution.

La Commission a été informée de la décision du Comité exécutif de la rebaptiser Commission permanente du développement durable. Cette décision fait suite à un processus de consultation auquel le Bureau de la Commission a été associé.

Le rapport de la Commission a été présenté à l'Assemblée à sa dernière séance, le 17 octobre, par la Présidente de la Commission, Mme Muzenda Tsitsi.

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission permanente s'est réunie les 14 et 16 octobre 2019, sous la conduite de sa vice-présidente, Mme A. Gerken (Pays-Bas).

La Commission a étudié le projet de résolution intitulé *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*, qui a été présenté par les co-rapporteurs, M. H. Millat (Bangladesh), M. C. Löhr (Suisse) et Mme M. Carvalho (Brésil).

Le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a remercié la Commission pour son leadership dans les travaux sur la résolution et pour avoir renforcé le projet initial. Le Forum des femmes parlementaires a également apporté une contribution précieuse. Après la déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier, la résolution de l'UIP est essentielle pour traduire cet engagement politique en réalités concrètes dans tous les pays du monde. La résolution a, à juste titre, mis l'accent sur la promotion de la santé et la prévention des maladies par une action coordonnée dans tous les secteurs. L'OMS s'est engagée à fournir l'appui préconisé dans la résolution et à accélérer les progrès vers la réalisation des cibles en matière de santé énoncées dans les Objectifs de développement durable.

Dans le cadre de son examen, la Commission a étudié 116 amendements proposés par 21 parlements (Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Chine, Congo, Cuba, Émirats arabes unis, Finlande, France, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Mongolie, Norvège, Philippines, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Suisse, Thaïlande et Turquie). Sept amendements avaient été proposés par le Forum des femmes parlementaires.

Le projet de résolution révisé a été adopté par consensus à la dernière séance de la Commission. La délégation de l'Inde a émis une réserve quant à l'utilisation du terme "peuples autochtones" à l'alinéa 8 du préambule.

Le Bureau de la Commission s'est réuni le 16 octobre. Il a examiné les propositions de programme de travail pour la Commission. Trois thèmes d'étude avaient été proposés dans les temps impartis pour la prochaine résolution de la Commission, par le Kenya, les Pays-Bas et la Fédération de Russie. Chacune de ces propositions a été présentée par la délégation correspondante.

Sur recommandation du Bureau, la Commission a retenu comme sujet de sa prochaine résolution la proposition des Pays-Bas intitulée *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*. Un débat préparatoire sera organisé dans le cadre de la 142^e Assemblée et le texte de la résolution sera finalisé à la 143^e Assemblée en octobre 2020.

La Commission a approuvé la recommandation du Bureau de tenir une réunion-débat à la 142^e Assemblée sur le thème *L'influence d'Internet sur la démocratie*. Cette réunion-débat s'inscrira dans le droit fil de la résolution de 2015 sur la vie privée à l'ère numérique et mettra l'accent sur les problèmes qui se posent en lien avec les élections, la désinformation et l'incitation à la haine.

La Commission a fait sienne la Déclaration célébrant le 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, sur recommandation du Bureau.

La Commission a élu M. E. Primakov (Fédération de Russie) comme membre du Bureau, où il représentera le Groupe Eurasie.

Mme Gerken (Pays-Bas) a présenté le projet de résolution sur la couverture sanitaire universelle à l'Assemblée, lors de la séance plénière de l'après-midi du 17 octobre. La résolution a été adoptée par consensus, incluant la réserve exprimée par l'Inde sur l'utilisation du terme "peuples autochtones" à

l'alinéa 8 du préambule. Le Dr Tedros, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, s'est adressé à l'Assemblée pour saluer l'adoption de la résolution et pour appeler les parlementaires à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre cette résolution et pour progresser vers la couverture sanitaire universelle.

L'Assemblée a fait sienne la *Déclaration à l'occasion du 30^e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant* et a visionné un film sur la visite de terrain organisée avec l'UNICEF, le 14 octobre, dans un centre pour enfants de Belgrade.

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission permanente s'est réunie le 16 octobre pour tenir deux réunions-débats : la première sur le respect du droit international, en conformité avec la Charte des Nations Unies, et la seconde sur l'enquête 2019 de l'UIP sur les relations entre les parlements et l'ONU.

Trente-huit délégations étaient représentées. Les interventions, au nombre de 15, ont pour la plupart évoqué la situation spécifique de différents pays en matière de respect du droit international. Les participants à la seconde réunion-débat ont fait part de leurs préoccupations au vu du petit nombre des réponses reçues pour l'enquête 2019 (seulement 50 des 179 Membres de l'UIP ont répondu). L'enquête sera reconduite tous les deux ou trois ans pour mesurer les progrès accomplis.

Trois nouveaux membres ont été élus au Bureau de la Commission : M. A. Gryffroy (Belgique), M. R. Peña Flores (Costa Rica) et Mme P. Tohmeena (Thaïlande).

f) Débat sur le point d'urgence
Lutte contre les changements climatiques

Le débat sur le point d'urgence s'est déroulé dans la matinée du 15 octobre 2019 sous la conduite de M. V.C. Sotto III, Président du Sénat des Philippines. Au total, 11 intervenants ont pris la parole pendant le débat.

Les participants ont été unanimes sur le fait que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour tous dans le monde entier. Les petites îles constituent un "laboratoire des changements climatiques" et les cyclones qui s'abattent sur ces îles n'ont jamais été aussi violents qu'aujourd'hui. Certains pays, comme Kiribati, risquent d'être bientôt submergés. Les Membres de l'UIP ont été appelés à agir de concert pour modifier la donne. Si le monde n'agit pas maintenant, les êtres humains ne survivront pas. Les parlements ont pour responsabilité et pour mandat d'établir les budgets de manière à réduire les effets des changements climatiques, par exemple en allouant une plus grande part du budget aux énergies renouvelables. Le pire est de nier la portée mondiale du problème des changements climatiques. Tant les pays développés que les pays en développement doivent agir, car il n'y a pas de "planète B".

Certains pays ont réaffirmé leur engagement à protéger l'environnement et les ressources naturelles et ont évoqué quelques bonnes pratiques à cet effet. Par exemple, l'Ouganda a établi une Commission permanente sur le climat et le Bangladesh a créé un fonds spécial pour les changements climatiques. D'autres représentants ont relevé que les pays développés et les pays en développement devaient agir main dans la main pour faire face aux changements climatiques. Il importe également de nouer le dialogue et de coopérer avec la société civile et les jeunes.

L'Assemblée a renvoyé le point d'urgence à un comité de rédaction composé de représentants de la Belgique, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Seychelles.

g) Adoption de la résolution sur le point d'urgence

Dans l'après-midi du 16 octobre 2019, la résolution a été adoptée à l'unanimité en séance plénière de l'Assemblée (voir page 58).

5. Séance de clôture de l'Assemblée

Lors de la séance de clôture, le 17 octobre, M. M. Grujic (Serbie) a présenté à l'Assemblée le document final (*Déclaration de Belgrade*), intitulé *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale* (voir page 44) Il a mis en lumière les diverses voies d'action ouvertes aux parlements et aux parlementaires en lien avec la conception et

l'application du droit international, soulignant la contribution de la coopération régionale au droit international et la nécessité d'obtenir d'urgence des résultats dans les domaines prioritaires tels que les changements climatiques, les droits de l'homme et le droit humanitaire, l'égalité des sexes et le désarmement nucléaire. Il a déclaré que, si ces engagements n'étaient pas nouveaux, ils devaient néanmoins être strictement observés et efficacement mis en œuvre, remarquant que le monde était sur une pente glissante de mépris croissant des accords internationaux et de l'état de droit, et que les parlementaires avaient la responsabilité cruciale d'inverser la tendance pour contribuer à l'édification d'un monde pacifique et pérenne. L'Assemblée a ensuite fait sienne la Déclaration de Belgrade à l'unanimité.

L'Assemblée a adopté par consensus la résolution présentée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé* (voir le texte de la résolution en page 48). L'Assemblée a pris note de la réserve exprimée par l'Inde sur le terme "peuples autochtones" à l'alinéa 8.

Le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), s'est félicité de l'adoption de cette résolution historique et a déclaré que la santé était un choix politique. Les dirigeants mondiaux font aujourd'hui ce choix et s'unissent autour d'une vision commune d'un monde dans lequel chaque personne a accès aux services de santé dont elle a besoin sans encourir de difficultés financières. Le fait que des personnes n'aient pas accès à des soins de santé abordables et de qualité est un frein à la croissance économique. Ces personnes demeurent piégées dans le cercle de la pauvreté, ce qui nuit à la productivité et douche les espoirs. La couverture sanitaire universelle (CSU) est un impératif non seulement moral, mais aussi sécuritaire et économique. La résolution est un outil global et puissant qui va au-devant de tous les principaux enjeux sanitaires auxquels les pays sont confrontés. Elle repose sur la conviction que la santé est un droit de l'homme et non un privilège. L'adoption de cette résolution marque le début d'une nouvelle période de travail pour les parlementaires, qui devront légiférer et allouer des fonds publics à la CSU, mettre en place une coopération multisectorielle entre les parlements pour faciliter la réalisation de la CSU, et veiller à la transparence pour que les engagements politiques soient honorés.

L'Assemblée a ensuite fait sienne une Déclaration parlementaire à l'occasion du 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et réitéré son engagement au titre des principes essentiels de celle-ci (voir page 47)

L'Assemblée a pris acte des rapports de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce et de celle des Affaires des Nations Unies, et a approuvé le thème d'étude retenu pour la résolution à adopter lors de la 143^e Assemblée de l'UIP ainsi que le choix des rapporteurs qui travailleront sur le projet de résolution (voir page 39). L'Assemblée a aussi approuvé les propositions de modification des Statuts et Règlements de l'UIP visant à renforcer les sanctions appliquées aux délégations non mixtes et à promouvoir des délégations respectant la parité hommes-femmes en leur accordant une plus grande visibilité durant les Assemblées.

Au nom du Parlement du Rwanda, Mme D. Mukabalisa, Présidente de la Chambre des députés, a chaleureusement encouragé tous les Membres de l'UIP à participer à la 143^e Assemblée de l'UIP, qui se déroulera du 11 au 15 octobre 2020 à Kigali. Son propos a été appuyé par la présentation d'une courte vidéo.

Les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole en fin d'Assemblée : M. I. Khodjiev (Ouzbékistan) au nom du Groupe Eurasie, M. J.F. Mudenda (Zimbabwe), au nom du Groupe africain, M. A. Abdel Aal (Égypte) au nom du Groupe arabe, M. H.A. Khan (Pakistan) au nom du Groupe Asie-Pacifique, Mme D. Solórzano (République bolivarienne du Venezuela) au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et M. D. Pacheco (Portugal) au nom du Groupe des Douze Plus. Ils ont marqué leur grande appréciation de la chaleureuse hospitalité qui leur avait été réservée par le peuple et les autorités de la République de Serbie, ainsi que de l'excellente organisation d'une Assemblée que l'on pouvait d'ores et déjà qualifier de très réussie. Ils ont félicité Mme M. Gojkovic, Présidente de l'Assemblée nationale, pour ses qualités personnelles de leadership et ses efforts envers tous les Parlements membres de l'UIP au service de la paix et de la compréhension. Ils ont remercié la Présidente et le Secrétariat de l'UIP pour la qualité de leur travail et se sont engagés à effectuer un suivi des importantes décisions qui venaient d'être prises collectivement.

Dans son allocution de clôture, la Présidente de l'UIP a évoqué les temps forts de l'Assemblée et ses documents finaux, soulignant une fois encore l'importance de la solidarité parlementaire et d'une solide action parlementaire orientée vers le règlement des problèmes mondiaux. Elle a aussi insisté sur le rôle de la diplomatie parlementaire, indispensable à l'établissement de liens de compréhension et de confiance, à la préservation de l'intégrité de l'institution parlementaire et à la protection des droits de l'homme des parlementaires partout dans le monde.

Elle a exprimé la profonde préoccupation de l'UIP concernant la situation de trois pays d'Amérique latine – l'Équateur, El Salvador et le Pérou – et proposé les bons offices de l'Organisation en vue de l'instauration d'un dialogue inclusif et de la recherche de solutions pacifiques. Elle a exhorté toutes les parties à respecter l'état de droit, à permettre au parlement de fonctionner sans ingérence, et à éviter toute escalade par le recours au dialogue et à la concertation, soulignant que, en sa qualité d'organisation des parlements nationaux, l'UIP réaffirmait son ferme engagement en faveur de la protection de tous les parlements et de tous les parlementaires menacés.

La Présidente de l'UIP a remercié Mme Gojkovic, Présidente de l'Assemblée nationale de Serbie, pour les excellentes conditions d'organisation de cette très importante Assemblée, qui avait clairement bénéficié d'une très forte participation, favorisé des débats riches et fructueux et produit des résultats très substantiels. Il incombait maintenant aux Parlements membres de l'UIP de donner suite à ces documents en prenant de solides mesures.

Dans son allocution de clôture, Mme Gojkovic a remercié toutes les délégations pour leur contribution active aux résultats finaux de l'Assemblée de Belgrade. Elle a déclaré que son pays avait été honoré de recevoir de si nombreuses délégations venues du monde entier, et d'avoir cette occasion de manifester le ferme engagement de la Serbie en faveur du droit international, de la paix mondiale et du bien-être des peuples.

Elle a indiqué avoir tenu des réunions bilatérales avec de nombreux présidents de parlement et chefs de délégation venus à Belgrade pour l'Assemblée de l'UIP, exprimant son souhait de poursuivre une coopération utile et productive avec eux. Elle a remercié le Secrétariat de l'UIP, les interprètes, l'ensemble du personnel serbe et des bénévoles, qui n'avaient pas ménagé leur peine pour offrir les meilleures conditions possibles à l'Assemblée. Elle s'est déclarée prête à travailler en étroite collaboration avec l'UIP à la mise en œuvre des importants résultats de l'Assemblée de Belgrade.

Remerciant une nouvelle fois tous les participants, elle a déclaré close la 141^e Assemblée de l'UIP.

205^e session du Conseil directeur

1. Élection du Président de la 141^e Assemblée de l'UIP

À sa première séance, le 14 octobre, le Conseil directeur a proposé que Mme Maja Gojković, Présidente de l'Assemblée nationale de Serbie, soit élue Présidente de la 141^e Assemblée de l'UIP.

2. Situation financière

Le Conseil directeur a reçu un rapport sur la situation financière de l'UIP au 30 juin 2019 et une liste actualisée des contributions non acquittées. Il a confirmé que les droits de trois Membres (Honduras, Mauritanie et Papouasie-Nouvelle-Guinée) étaient désormais suspendus en raison d'arriérés de trois ans ou plus. Au 12 octobre 2019, quatre Membres (Comores, République dominicaine, Libye et Venezuela) et deux Membres associés (Parlement andin et Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine) présentaient des arriérés correspondant à deux années complètes et étaient passibles de sanctions relatives à leur participation ou leur droit de vote. La Présidente du Sous-Comité des finances, Mme M. Kiener Nellen (Suisse), a relevé que le Secrétaire général s'était attaché à maintes reprises à faire le point avec tous les Membres passibles de sanctions pour arriérés de paiement, mais qu'aucun versement n'avait été fait. Les Présidents des groupes géopolitiques ont été encouragés à assurer le suivi d'éventuels arriérés des Membres au sein de leurs groupes respectifs. Elle a remercié les Membres qui s'acquittaient de leurs contributions régulièrement et en temps utile.

Mme Kiener Nellen a indiqué que la situation financière actuelle de l'UIP était à la fois stable et saine. Le rendement moyen est actuellement de 7,6 pour cent pour 2019, un excellent résultat qui aura un effet positif sur les résultats financiers de 2019. Le Conseil a pris acte du fait que les recettes et les dépenses de l'UIP pour le premier semestre de l'année étaient proches du niveau cible et qu'elles ne devraient pas dépasser le budget global d'ici la fin de l'année.

Le Conseil directeur a entériné la recommandation du Comité exécutif d'accepter une demande d'utilisation du Fonds de solidarité parlementaire déposée par le Parlement des Îles Salomon, qui aurait besoin d'un soutien financier pour participer à une prochaine Assemblée de l'UIP. Le Conseil a également pris acte du fait que le Comité exécutif avait simplifié les règles et procédures de ce Fonds afin de les rendre plus souples et plus favorables à l'affiliation de nouveaux Membres. Les parlements qui pourraient prochainement faire l'objet d'un soutien du Fonds sont notamment ceux d'Antigua-et-Barbuda, du Belize, de la Dominique, de la Grenade, de Kiribati, de Nauru et de Saint-Kitts-et-Nevis.

Le Conseil directeur a en outre pris note du rapport sur la mobilisation de contributions volontaires établi par le Secrétariat.

3. Projet de budget consolidé 2020

Le Conseil a été saisi de la proposition de budget consolidé pour 2020. Mme Kiener Nellen, qui a présenté le rapport au nom du Comité exécutif, a observé que le projet de budget avait été préparé sous la supervision du Sous-Comité des finances et qu'il était conforme à ses directives. Le Sous-Comité des finances s'est réuni à trois reprises pour examiner des projets de budget, période durant laquelle il a étudié des prévisions et des analyses détaillées et a reçu des explications du Secrétariat. Mme Kiener Nellen a remercié l'équipe des finances du Secrétariat pour son travail et pour l'excellente qualité des documents élaborés.

La proposition de budget est conforme à la Stratégie de l'UIP pour 2017–2021 et aux directives et décisions des organes directeurs. Elle prévoit une allocation de 300 000 CHF en faveur de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement, des fonds supplémentaires pour les activités prioritaires visant à concrétiser la vision de la Présidente (140 000 CHF), ainsi qu'un soutien au Parlement du Rwanda pour l'organisation de la 143^e Assemblée à Kigali.

Selon la pratique habituelle, le barème des contributions de l'UIP figurant dans le projet de budget est fondé sur le nouveau barème des quotes-parts de l'ONU. La Parlement de la Chine deviendra le principal contributeur au budget 2020. Elle s'acquittera d'une contribution atteignant 11,75 pour cent, qui est le niveau le plus élevé de l'UIP. Parallèlement à cela, plusieurs Membres verront le niveau de leurs contributions chuter par rapport à celles versées en 2019. Le Comité exécutif a suggéré que ces Membres envisagent de verser une contribution volontaire sur la base des économies qu'ils auront faites, en vue de soutenir les programmes de l'UIP en 2020. Les lettres qui seront envoyées à ces Membres en décembre 2019 afin de les appeler à verser leurs contributions statutaires pour 2020, mentionneront le montant de la réduction de leur contribution au budget et les inviteront à s'acquitter volontairement d'un montant équivalent.

Le Conseil directeur a approuvé le budget 2020.

4. Rapport de la Présidente de l'UIP

Le Conseil directeur a pris note du rapport de la Présidente de l'UIP sur ses activités depuis la 204^e session du Conseil (www.ipu.org/file/8238/download). Dans ce rapport, la Présidente de l'UIP a défini plusieurs priorités, notamment l'engagement parlementaire vis-à-vis des processus et instances de l'ONU, les efforts de communication de l'UIP sur le multilatéralisme, les pratiques en matière de transparence et de reddition de comptes, et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des décisions et résolutions de l'UIP. Son rapport sera envoyé à tous les Parlements membres et parlementaires inscrits sur les listes de diffusion du Secrétariat de l'UIP.

5. Rapport du Secrétaire général de l'UIP sur les activités de l'UIP depuis la 204^e session du Conseil directeur

Le Conseil directeur a pris note du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités menées par l'UIP depuis la 204^e session du Conseil en vue de réaliser les huit objectifs définis dans la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 (www.ipu.org/fr/file/8238/download). En outre, le Conseil a dit soutenir la démarche du Secrétaire général visant à se coordonner avec les dirigeants des agences de l'ONU et d'autres partenaires pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques et les décisions adoptés par les Membres de l'UIP.

Le Conseil directeur a pris acte de la signature d'un protocole d'accord sur la coopération avec :

- le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris en vue d'obtenir un soutien et des compétences techniques pour les activités de l'UIP dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques, et
- l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Le Conseil directeur a également approuvé la proposition d'adhésion de l'UIP au mouvement des organisations multilatérales œuvrant en faveur de la couverture sanitaire universelle (CSU2030).

6. Coopération avec le système des Nations Unies

Le Conseil a pris acte des activités entreprises en coopération avec l'ONU les six derniers mois et s'est félicité de la coopération grandissante entre les deux organisations. Il a entériné la recommandation de charger le Secrétariat de l'UIP de mener une évaluation globale du partenariat stratégique entre l'UIP et l'ONU, étant entendu que cette évaluation serait un processus inclusif et basé sur des consultations avec des Membres et titulaires de mandats de l'UIP et des hauts fonctionnaires de l'ONU. Cette évaluation sera menée par un consultant indépendant et contribuera aux préparatifs de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement en 2020 et à la révision de la Stratégie de l'UIP.

7. Membres et Observateurs permanents de l'UIP

Le Conseil directeur a entériné la recommandation du Comité exécutif de faire passer l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) du statut d'Observateur permanent à celui de Membre associé de l'UIP. Il a encouragé l'UIP à obtenir un statut similaire au sein de l'APF. Les deux organisations partagent de nombreux domaines d'intérêt et collaborent depuis des années. C'est le moment de renforcer ce partenariat, comme il ressort du nouvel accord-cadre qui a été approuvé et devait être signé à l'Assemblée de Belgrade.

Le Conseil a également salué et approuvé les demandes de statut d'Observateur reçues du PARLASUR (Parlement du MERCOSUR) et du Parlement international pour la tolérance et la paix. Le Conseil a réaffirmé l'objectif stratégique de l'UIP de renforcer le dialogue et la coopération avec les organisations parlementaires régionales et autres, en vue de tirer le meilleur profit des avantages comparatifs, de créer des synergies et d'assurer davantage de cohérence dans la coopération interparlementaire.

Le Conseil a été informé de la situation de certains parlements et a entériné les recommandations faites par le Comité exécutif pour chacun des parlements concernés. Il a également entériné la recommandation du Comité exécutif de dissoudre le Groupe de travail sur la Syrie. Conformément à l'Article 5.2 des Statuts de l'UIP, il a approuvé la demande de l'Assemblée nationale du Venezuela de pouvoir être représentée par une délégation de deux parlementaires autorisés à voter, étant entendu que le non-paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation était dû à des circonstances indépendantes de sa volonté. Par ailleurs, le Conseil a longuement débattu de la situation au Yémen. À cet égard, le Comité exécutif avait recommandé de mener un dialogue permanent avec toutes les parties et de continuer à suivre la situation de près. Ces recommandations ont été soumises à un vote par appel nominal, dont les résultats ont été les suivants : 104 pour, 24 contre et 39 abstentions. Elles ont donc été approuvées à la majorité.

Comme il a été mentionné plus haut, malgré les efforts soutenus du Secrétaire général de l'UIP et des Présidents des groupes géopolitiques concernés, le Honduras, la Mauritanie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne se sont pas acquittés de leurs arriérés au délai fixé au 1^{er} octobre. Ces trois parlements seront donc placés dans la catégorie des Membres non participants.

8. Renforcement de l'action de l'UIP

Le Conseil directeur a entériné la recommandation du Comité exécutif de modifier le nom de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, qui deviendra ainsi la Commission permanente du développement durable. Ce changement prendra effet immédiatement. Toutefois, la Commission restera composée de 18 membres (trois par groupe géopolitique) auxquels s'ajouteront toutefois des membres de droit, à savoir la Présidente du Bureau des femmes parlementaires et le Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires. Cette disposition s'appliquera par analogie aux autres Commissions permanentes.

Le Conseil a approuvé la création d'un Groupe de travail sur la science et la technologie, étant entendu que les propositions concernant les modalités de travail et les activités de ce Groupe seront débattues lors de la prochaine Assemblée de l'UIP.

Le Conseil directeur a pris note de la proposition de créer un Groupe de travail sur les sanctions politiques. Il a décidé de revenir sur cette question à la 142^e Assemblée à la lumière d'une note détaillée sur la raison d'être, le mandat, la composition et les modalités de travail du Groupe. Lors des délibérations du Conseil à ce sujet, les délégations du Royaume-Uni et du Canada ont dit s'opposer à la création d'un tel Groupe. La délégation de l'Australie a donné son accord de principe à la création de ce Groupe de travail mais a estimé que la note d'orientation appuyant la proposition devrait être encore plus détaillée.

Le Conseil directeur a entériné la recommandation du Comité exécutif de remanier les accords signés entre les hôtes et l'UIP pour qu'il y soit spécifié qu'aucune partie ne peut envoyer unilatéralement des invitations. L'objectif est d'éviter que des personnes non habilitées à participer à certains événements soient invitées sans l'autorisation des autres co-organisateurs. L'UIP doit conserver l'entière responsabilité de tous les événements organisés sous son égide.

9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Le Conseil directeur a adopté les amendements soumis par le Groupe du partenariat entre hommes et femmes, lesquels renforcent les sanctions existantes pour les délégations non mixtes et prévoient des mesures visant à encourager les délégations qui respectent l'égalité homme-femme.

L'amendement proposé par le Comité des droits de l'homme des parlementaires concernant l'application du quorum n'avait pas été accepté par le Comité exécutif et n'a donc pas été présenté au Conseil en vue d'une décision.

10. Récentes réunions spécialisées

Le Conseil directeur a pris note des résultats des réunions spécialisées suivantes :

Séance d'information technique – De l'engagement à l'action : les parlements font avancer le programme de la CSU (www.ipu.org/fr/event/seance-dinformation-technique-de-lengagement-laction-les-parlements-font-avancer-le-programme-de-la-csu) ; deuxième Séminaire régional sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable pour les Parlements de la région Asie-Pacifique (www.ipu.org/fr/event/deuxieme-seminaire-regional-sur-la-mise-en-oeuvre-des-objectifs-de-developpement-durable-pour-les-parlements-de-la-region-asie-pacifique-0) ; Séminaire régional sur la réalisation des Objectifs de développement durable pour le Groupe géopolitique des Douze Plus de l'UIP (www.ipu.org/fr/file/7857/download) ; Conférence régionale UIP-ONU pour les pays de la région du Sahel : L'engagement des parlements dans la lutte contre le terrorisme et les conditions propices au terrorisme dans la région du Sahel (www.ipu.org/fr/event/conference-regionale-uip-ONU-pour-les-pays-de-la-region-du-sahel-lengagement-des-parlements-dans-la-lutte-contre-le-terrorisme-et-les) ; quatrième Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) : la promotion des échanges interparlementaires en vue d'une réalisation plus efficace des ODD (www.ipu.org/fr/event/4eme-seminaire-interregional-sur-le-renforcement-des-capacites-parlementaires-et-la-poursuite-de-la-mise-en-oeuvre-des-objectifs-de) ; Engagement parlementaire dans le domaine des droits de l'homme : identification des bonnes pratiques et des possibilités d'action (www.ipu.org/fr/file/7260/download) ; Forum parlementaire à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2019 et réunions connexes (www.ipu.org/fr/file/7770/download) ; quatrième Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la réalisation des Objectifs de développement durable (www.ipu.org/fr/file/7633/download, en anglais) ; sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires (www.ipu.org/fr/file/7756/download) ; Séminaire régional sur les parlements et la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU à l'intention des parlements des États insulaires du Pacifique (www.ipu.org/fr/event/seminaire-regional-sur-les-parlements-et-la-mise-en-oeuvre-de-la-resolution-1540-du-conseil-de-securite-de-lonu-lintention-des-parlements-des) ; et Atelier de renforcement des capacités sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Asie-Pacifique (www.ipu.org/fr/event/atelier-de-renforcement-des-capacites-sur-la-lutte-contre-le-terrorisme-et-l'extremisme-violent-pour-le-groupe-asie-pacifique).

11. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

Le Conseil directeur a pris note des rapports sur les activités du Forum des femmes parlementaires, du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, du Groupe consultatif sur la santé, du Groupe de facilitateurs concernant Chypre, du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, et du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il a approuvé les nouvelles nominations faites dans ces organes.

Le Conseil a également approuvé sept décisions concernant 229 parlementaires présentées par le Comité des droits de l'homme des parlementaires (www.ipu.org/fr/file/8223/download), prenant note des réserves des délégations de l'Ouganda et de la Turquie concernant les cas dans leurs pays respectifs, et des délégations de l'Égypte, de la Jordanie et du Yémen concernant le cas au Yémen.

Un manuel à l'intention des parlementaires, intitulé *Eliminating Forced Labour (Éliminer le travail forcé)*, a été lancé. Cette publication a été produite conjointement par l'UIP et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le Directeur général de l'OIT, M. G. Ryder, s'est adressé au Conseil par le biais d'un message vidéo.

12. Prochaines réunions interparlementaires

Le Conseil a approuvé la liste des futures réunions et autres activités qui seront financées par le budget ordinaire de l'UIP et par des sources extérieures (voir page 88).

Le Conseil a réitéré que la 143^e Assemblée de l'UIP se tiendrait au Rwanda (octobre 2020). Il a par ailleurs entériné la recommandation du Comité exécutif de prolonger au printemps 2020 le délai accordé au Parlement du Kenya pour confirmer sa disponibilité pour accueillir la 144^e Assemblée de l'UIP. Le Comité exécutif n'est pas favorable à la demande du Parlement du Kenya concernant l'octroi d'une aide financière supplémentaire pour l'organisation de cette Assemblée.

13. Élections au Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu les membres suivants au Comité exécutif pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2023 :

- Mme E. Anyakun (Ouganda) et M. J. Mudenda (Zimbabwe), du Groupe africain
- M. R. Rabbani (Pakistan) et Mme P. Krairiksh (Thaïlande), du Groupe Asie-Pacifique
- M. A. Saidov (Ouzbékistan), du Groupe Eurasie
- M. J.P. Letelier (Chili), du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Mme C. Widegren (Suède), du Groupe des Douze Plus.

Le Conseil a élu M. G. Chen (Chine) Vice-Président du Comité exécutif.

14. Élections au Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement

Le Conseil directeur a élu les membres suivants au Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Présidents de parlement :

- M. S. Chenine (Algérie) du Groupe africain
- Mme Z. Greceanîi (République de Moldova) du Groupe Eurasie
- Mme L. Rojas Hernández (Mexique), M. B. Llano (Paraguay) et M. C. Litardo (Équateur) du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

ainsi que trois représentants du Comité exécutif :

- M. J. Mudenda (Zimbabwe)
- M. J.P. Letelier (Chili)
- Mme P. Krairiksh (Thaïlande).

282^e session du Comité exécutif

1. Débats et décisions

Le Comité exécutif a tenu sa 282^e session à Genève les 11, 12 et 16 octobre 2019 à Belgrade, sous la conduite de la Présidente de l'UIP. Les membres suivants ont pris part aux séances :

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) ; M. A. Abdel Aal (Égypte) ; M. Nguyen Van Giau (Viet Nam) les 11 et 12 octobre, remplacé par M. Don Tuan Phong le 16 octobre ; M. A. Lins (Brésil) ; Mme S. Atallahjan (Canada), en remplacement de M. D. McGuinty ; Mme M.I. Oliveira Valente (Angola) ; M. G. Chen (Chine) ; M. K. Jalali (Iran, République islamique d') les 11 et 12 octobre ; M. M. Lusaka (Kenya) ; M. U. Leirstein (Norvège), en remplacement de Mme H. Haukeland Liadal ; Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) ; M. M. Grujic (Serbie) ; Mme M. Kiener Nellen (Suisse) ; Mme Y. Ferrer Gómez (Cuba) le 16 octobre ; Mme A. Al-Basti (Émirats arabes unis), en sa qualité de Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires ; et M. M. Bouva (Suriname), en sa qualité de Président du Bureau du Forum des jeunes parlementaires. M. G. Gali Ngothé (Tchad) était empêché.

Le Comité exécutif a pris note des rapports de la Présidente et du Secrétaire général. Il a souligné l'importance d'accroître la participation de l'UIP aux différents forums de l'ONU et a estimé que les titulaires de postes représentant leurs groupes géopolitiques devraient, dans la mesure du possible, représenter l'UIP aux manifestations organisées dans leurs régions respectives. Afin de permettre aux membres de s'organiser et de dégager du temps pour leurs engagements vis-à-vis de l'UIP, le Comité a recommandé que le Secrétariat commence à préparer le calendrier un an à l'avance en y incorporant les manifestations régulières de l'ONU.

Le Comité exécutif a recommandé de maintenir un contact régulier avec le Congrès des États-Unis, de continuer à échanger des informations avec lui et de mieux y faire connaître l'UIP.

Le Comité exécutif a entendu le rapport d'un consultant indépendant qui a évalué la responsabilité, la transparence et l'ouverture de l'UIP. Le Comité a pris note de la prochaine étape du processus, qui consistera à analyser les informations recueillies, à identifier les éventuelles lacunes et à formuler des recommandations.

Le Comité exécutif a reconnu que les innovations introduites ces dernières années – ateliers, Dialogue des Présidents de parlement et suivi de la mise en œuvre lors des Assemblées de l'UIP – ont été fructueuses, mais que beaucoup reste à faire.

L'UIP accomplit un travail important et utile sur les ODD, comme la préparation de l'outil d'auto-évaluation sur les ODD, disponible en plusieurs langues, qui permet aux parlements d'agir concrètement en mesurant et en évaluant leurs résultats et progrès. Depuis la publication de cet outil sur les ODD en 2016, l'UIP a parcouru un long chemin et a largement accru son expérience dans le domaine. Le Comité a recommandé d'actualiser la publication en conséquence.

Le Comité exécutif a pris note de la situation de certains parlements et a fait des recommandations en matière de suivi.

Le Président du Groupe de travail sur la Syrie a informé le Comité des difficultés rencontrées par le Groupe dans l'accomplissement de son mandat dans le contexte actuel. Le Président du Groupe s'est donc rapproché de la délégation syrienne pendant l'Assemblée pour recueillir son opinion et il a été décidé par consensus qu'il n'était pas nécessaire pour le moment de maintenir le Groupe de travail. Le Comité exécutif a donc recommandé sa dissolution.

Le Comité exécutif s'est félicité de la coopération entre l'UIP et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP), réaffirmée récemment par le Président de l'ASGP, et a donné une suite favorable à la demande de ce dernier d'associer davantage l'ASGP aux travaux de l'UIP, notamment à la préparation du troisième Rapport parlementaire mondial.

S'agissant du livre relatif au 130^e anniversaire, le Comité exécutif a encouragé les Parlements membres à transmettre leurs contributions dès que possible au Secrétariat de l'UIP.

Dans le droit de fil de la décision visant à accroître l'engagement de l'UIP sur les questions économiques, le Comité exécutif a pris acte de la recommandation de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce de changer son appellation en Commission

permanente du développement durable, en reconnaissance du rôle que la politique économique, dans son acception générale, joue à différents niveaux dans le développement durable. Le Comité exécutif a recommandé au Conseil d'approuver cette modification.

Compte tenu de l'importance croissante des sciences et des technologies dans la vie quotidienne, y compris dans celle des parlementaires, le Comité exécutif a accueilli favorablement la proposition de créer un Groupe de travail sur la science et la technologie. Il a demandé que les modalités de travail et les activités de ce groupe soient définies en vue de leur examen officiel lors de la prochaine Assemblée, à Genève.

Compte tenu des précédentes déclarations de l'UIP contre les sanctions politiques et les restrictions de visas imposées à des parlementaires, le Comité exécutif s'est largement prononcé en faveur de la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier cette question à l'aune du principe de la solidarité parlementaire. Les modalités de travail de ce groupe, son mandat et sa composition seront finalisées dans les mois qui viennent.

Le Comité exécutif a validé la proposition de modification des Statuts et Règlements soumise par le Groupe du partenariat entre hommes et femmes visant à renforcer les sanctions infligées aux délégations non mixtes et à prévoir des mesures d'incitation pour favoriser les délégations respectant la parité hommes-femmes.

Le Comité exécutif a rejeté la proposition de modification des Statuts et Règlements de l'UIP soumise par le Comité des droits de l'homme des parlementaires concernant l'application du quorum.

Le Comité exécutif a été informé des réponses reçues des Parlements membres concernant leurs mesures de suivi des résolutions et décisions de l'UIP, ainsi que des résultats du récent sondage sur l'engagement des parlements nationaux vis-à-vis du système des Nations Unies, qui a fait ressortir un certain nombre de défis à relever. Le Comité exécutif a également approuvé le recrutement d'un expert indépendant pour évaluer le projet politique de l'UIP aux Nations Unies, en tant que première étape de la formulation de recommandations pratiques qui pourraient alimenter le processus préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement en 2020.

Le Comité exécutif a recommandé l'élection de sept membres pour remplacer ceux dont le mandat arrivait à échéance. Les groupes géopolitiques ont été encouragés à désigner leurs vice-présidents respectifs pour siéger au Comité exécutif.

2. Sous-Comité des finances

Le Sous-Comité des finances s'est réuni le 10 octobre 2019 pour préparer et faciliter l'examen par le Comité exécutif de la situation financière de l'UIP, du projet de programme et de budget pour 2020 et de la situation des contributions volontaires. Le Sous-Comité, qui a supervisé de près la préparation du budget 2020 tout au long de l'année, a conseillé au Comité exécutif de recommander son approbation au Conseil directeur.

Le Sous-Comité des finances a examiné une demande d'utilisation du Fonds de solidarité parlementaire reçue du Parlement des Îles Salomon pour participer à une prochaine Assemblée de l'UIP. Le Sous-Comité est convenu de soumettre une proposition au Comité exécutif demandant de simplifier les règles et procédures du Fonds de solidarité parlementaire pour les rendre plus flexibles et encourager ainsi l'affiliation de nouveaux Parlements membres.

La Présidente du Sous-Comité, Mme Kiener Nellen (Suisse), a relevé que le Secrétaire général n'avait rien négligé pour faire le point avec tous les Membres et Membres associés passibles de sanctions pour arriérés de paiement. Ce nonobstant, les droits de trois Membres (Honduras, Mauritanie et Papouasie-Nouvelle-Guinée) sont désormais suspendus en raison d'arriérés de contributions de trois ans ou plus.

3. Questions relatives au Secrétariat de l'Union interparlementaire

Le Comité exécutif a été informé des mouvements et promotions au sein du personnel. Par ailleurs, il a approuvé un amendement à l'article 9.1 du chapitre IX du Statut du personnel de l'Union interparlementaire sur l'âge du départ à la retraite et les dispositions transitoires correspondantes, afin d'aligner ces dispositions sur celles de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 30^e session du Forum des femmes parlementaires s'est déroulée le 13 octobre 2019. Elle a réuni 157 participants, dont 82 parlementaires (72 femmes et 10 hommes) de 76 pays, ainsi que des représentants de diverses organisations internationales.

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme S. Kihika (Kenya), a ouvert la 30^e session. Mme G. Čomić (parlementaire et Vice-Présidente de l'Assemblée nationale de Serbie) a été élue à la présidence de la 30^e session du Forum. Elle a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté le programme de travail. La Présidente de l'UIP, Mme G. Cuevas Barron, a également souhaité la bienvenue aux membres du Forum. Le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, était aussi présent.

À titre de contribution à l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, le projet de résolution à l'ordre du jour de la 141^e Assemblée intitulé *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. Deux co-rapporteurs, M. H. Millat (Bangladesh) et Mme M. Carvalho (Brésil), ont présenté le projet de résolution, à la suite de quoi deux groupes ont été formés pour examiner deux aspects distincts de la résolution. Le premier a débattu du thème *Veiller à ce que la couverture sanitaire universelle réponde aux besoins des femmes et des filles*, tandis que le second a débattu du thème *Lever les obstacles juridiques, sociaux, économiques et financiers entravant l'accès des femmes et des filles aux services de santé*. Le Forum a ensuite proposé des amendements, qui ont été pris en compte par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme dans le projet de résolution.

Le Forum a célébré le 40^e anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Les participants ont souligné l'importante contribution que la CEDEF a apportée aux travaux des parlements pour faire avancer l'égalité des sexes. Ils ont mis en évidence les étapes franchies ainsi que les défis persistants dans l'application de la CEDEF, notamment la nécessité d'abroger les lois discriminatoires, d'enrayer les stéréotypes de genre et de dûment mettre en œuvre les lois existantes qui tiennent compte des questions de genre. Les participants ont considéré que les parlements devaient en priorité veiller à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans les politiques en matière de propriété foncière, d'emploi, de nationalité et de citoyenneté. Ils ont également exprimé le souhait que les parlements luttent contre la discrimination des femmes et des filles exercée dans de nouveaux domaines, à savoir les changements climatiques, la situation des réfugiés et des apatrides, la violence à l'encontre des candidates aux élections et des électrices, le harcèlement sexuel de rue et le discours sexiste. Ils ont préconisé d'accélérer la réalisation de la participation politique des femmes ainsi que la protection des femmes et des filles contre la violence sexiste. Ils ont également appelé les parlements à s'impliquer davantage dans les processus d'examen de la CEDEF, dans le bilan – qui sera réalisé en 2020 – des progrès accomplis 25 ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que dans la mise en œuvre de l'initiative *Égalité devant la loi pour les femmes et les filles d'ici à 2030 : Une stratégie multipartite en faveur d'une action accélérée*, lancée par ONU Femmes en partenariat avec l'UIP et d'autres acteurs.

La Forum a organisé un débat paritaire intitulé *#PasDansMonParlement : stratégies nationales et régionales* (voir page 30).

Le Bureau des femmes parlementaires s'est réuni les 13 et 17 octobre. Il a décidé de célébrer en 2020 le prochain bilan des progrès accomplis 25 ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et de contribuer au processus d'examen des Nations Unies en y apportant une perspective parlementaire. Cette contribution se concrétisera notamment avec la réunion parlementaire UIP-ONU Femmes organisée à l'occasion de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, qui célébrera en 2020 les 25 ans de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Le Forum des femmes parlementaires a élu les représentantes régionales suivantes au Bureau des femmes parlementaires :

Groupe Eurasie

- Mme L. Vasylenko (Ukraine) pour pourvoir le siège laissé vacant par Mme S. Sardaryan (Arménie), qui n'est plus parlementaire, pour un mandat arrivant à échéance en avril 2022.

Mme E. Anyakun (Ouganda) et Mme C. Widegren (Suède) sont devenues membres de droit du Bureau en leur qualité de membres du Comité exécutif pour un mandat arrivant à échéance en octobre 2023.

Mme G. Čomić (Serbie) a été élue Présidente de la 30^e session du Forum des femmes parlementaires et est devenue membre de droit du Bureau pour un mandat arrivant à échéance en octobre 2021.

Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le 14 octobre en présence de 85 participants (38 % de femmes). La réunion s'est déroulée sous la conduite du Président du Forum, M. M. Bouva (Suriname).

La Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont souhaité la bienvenue aux participants et ont souligné le succès rencontré par le mouvement des jeunes de l'UIP depuis sa création et en particulier depuis l'adoption, en 2010, de la résolution de l'UIP intitulée *La participation des jeunes au processus démocratique*.

Les jeunes parlementaires représentaient 21,5 pour cent des délégués inscrits à la 141^e Assemblée. Davantage de jeunes parlementaires, hommes et femmes, doivent être inclus dans toutes les délégations afin d'atteindre l'objectif de 25 pour cent de jeunes délégués aux Assemblées de l'UIP. Le Forum a élu Mme R. Nikhil Khadse (Inde), qui est devenue membre de son Conseil.

Dans le cadre des rapports des pays sur la représentation des jeunes, les jeunes parlementaires ont passé en revue les mesures positives qui ont été prises dans le monde pour renforcer la participation des jeunes, notamment la création de nouveaux groupes de jeunes parlementaires, l'abaissement de l'âge minimum pour voter et pour être élu, ainsi que l'instauration de dispositions légales visant à plafonner le financement des campagnes électorales dans certains pays.

Passant en revue les récentes activités d'autonomisation des jeunes organisées par l'UIP, les jeunes parlementaires ont salué les nouvelles initiatives – des pôles de formation et le Café du mentorat – mises en place à l'occasion de la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires qui s'est déroulée au Paraguay en septembre 2019, et ont plébiscité la poursuite de ces initiatives aux niveaux mondial et national. Se tournant vers l'avenir, ils se sont félicités de l'organisation de la septième Conférence des jeunes parlementaires de l'UIP en Géorgie à la fin du printemps 2020.

S'agissant de l'ordre du jour de la 141^e Assemblée, les participants ont appelé les jeunes parlementaires à faire preuve d'une plus grande réactivité pour contribuer au respect du droit international et des droits de l'homme. Ils ont partagé leurs expériences sur la façon d'aborder les questions de santé propres aux jeunes dans les efforts de mise en place de la couverture sanitaire universelle.

En préparation de la 142^e Assemblée, le Forum a chargé M. O. Al-Tabtabae (Koweït) et Mme M. Tiendrébéogo (Burkina Faso) de préparer des rapports sur la perspective des jeunes sur les thèmes des prochains projets de résolution, à savoir *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*, et *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*.

Le Conseil du Forum s'est également réuni le 14 octobre. Ses membres sont convenus d'axer la septième Conférence mondiale des jeunes parlementaires sur le partage d'expériences en matière de politiques de la jeunesse et sur la promotion de l'égalité des sexes en vue du bilan, en 2020, des progrès accomplis 25 ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Mme A. Jerkov (Serbie), Présidente, Mme D. Solórzano (République bolivarienne du Venezuela), Vice-Présidente, M. F. Pinedo (Argentine), M. D. Carter (Nouvelle-Zélande), M. J. Kim (République de Corée) et M. A. Caroni (Suisse) ont pris part à la 160^e session du Comité, qui s'est tenue du 12 au 16 octobre 2019. M. A. Alaradi (Bahreïn), M. N. Bako-Arifari (Bénin), Mme L. Dumont (France) et Mme J. Mukoda-Zabwe (Ouganda) étaient empêchés.

Le Comité a soumis au Conseil directeur, pour adoption, sept décisions sur les cas de 229 parlementaires originaires des pays suivants : Brésil, Libye, Mongolie, Ouganda, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.

Au cours de la session, le Comité a tenu huit auditions et réunions informelles avec des délégations et des plaignants pour mieux comprendre les cas dont il était saisi et exposer ses préoccupations. Le Comité a examiné 15 cas relatifs à la situation de 305 parlementaires dans 10 pays. Parmi ces cas, 32 pour cent concernaient des parlementaires d'Amérique, 24 pour cent des parlementaires d'Afrique, 24 pour cent des parlementaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, 19 pour cent des parlementaires d'Europe et 1 pour cent des parlementaires d'Asie. Au total, 83 pour cent des cas concernaient des parlementaires de l'opposition et 21 pour cent des femmes. Sur l'ensemble des cas, 56 pour cent étaient examinés pour la première fois, soit un nombre record de nouveaux cas pour le Comité. Les violations les plus fréquemment examinées au cours de la session concernaient la suspension ou la révocation injustifiée du mandat parlementaire, le non-respect des garanties d'une procédure équitable dans les procédures visant des parlementaires, ainsi que des actes de torture, des mauvais traitements et d'autres actes de violence, des menaces ou actes d'intimidation et des violations de la liberté d'expression.

2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Comité a tenu deux séances, les 15 et 16 octobre 2019. La Présidente du Comité, Mme S. Atallahjan (Canada), M. H. Julien-Laferrière (France), Mme A.P. Boateng (Ghana), M. A. Al-Ahmad (Palestine), M. A.A. Jama (Somalie) et M. M. Al Mehrzi (Émirats arabes unis) ont assisté aux deux séances. Un délégué du Lesotho a représenté Mme M. Mokitimi (Lesotho) à la séance du 16 octobre. Bien que le quorum n'ait pas été atteint lors des deux séances du Comité, les membres sont convenus de poursuivre les discussions tout en sachant qu'aucune décision ne serait contraignante.

Conformément à la pratique habituelle, le Comité a examiné la situation actuelle dans la région, en particulier en Israël et en Palestine, en Libye, en Syrie et, plus longuement, au Yémen. Les membres ont reçu des informations sur les élections législatives qui ont eu lieu le 17 septembre 2019 en Israël et sur les élections à venir en Palestine. Le délégué palestinien a invité l'UIP et toute autre partie intéressée à participer à ces élections en qualité d'observateurs.

Le Comité a été très satisfait d'avoir pu entendre les délégations libyenne et yéménite et s'est félicité des débats fructueux qui ont suivi leurs exposés. À cet égard, il a tenu à souligner que le Yémen n'avait qu'un seul parlement et que celui-ci représentait le peuple yéménite et travaillait dans le respect de la Constitution du pays. Le Comité a remercié la délégation du Yémen pour sa présentation détaillée. De son côté, la délégation libyenne a expliqué que le pays était actuellement profondément divisé mais que la Chambre des représentants de la Libye faisait de son mieux pour siéger, en dépit des problèmes de sécurité. Le Comité a accueilli avec intérêt les deux présentations et a souligné que la situation humanitaire en Libye et au Yémen demeurerait sa principale préoccupation.

S'agissant de la Syrie, les membres du Comité ont été attristés par l'évolution récente de la situation et se sont renseignés sur l'avancée des travaux du Groupe de travail de l'UIP sur la Syrie. Les travaux du Groupe étant au point mort depuis un certain temps, les membres ont évoqué la possibilité d'entreprendre une mission en Syrie afin de mieux comprendre la situation sur le terrain.

Les membres du Comité sont convenus d'organiser une table ronde dans les mois à venir afin d'examiner en détail le rôle et le mandat du Comité ainsi que d'autres thèmes sur lesquels ils se seraient entendus. Enfin, les membres du Comité demeurent enthousiastes à l'idée d'entreprendre une visite dans la région et espèrent qu'elle pourra avoir lieu peu après la convocation de la 21^e Knesset. Israël (par écrit) et la Palestine se sont tous deux félicités de cette mission.

3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité s'est réuni le 14 octobre 2019. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) étaient présents.

Le Comité a examiné la coopération avec le CICR et les stratégies visant à renforcer la contribution des parlements à la mise en œuvre du droit international humanitaire (DIH), en particulier dans le contexte du 70^e anniversaire des quatre Conventions de Genève de 1949. Pour renforcer leur engagement, le Comité a recommandé que les Membres :

- distribuent dans leurs parlements respectifs le Guide UIP-CICR à l'intention des parlementaires sur le droit international humanitaire, produit en 2016 ;
- apportent leur soutien à la traduction du manuel dans d'autres langues nationales en fournissant un soutien financier au CICR pour la production de nouvelles versions linguistiques, et qu'ils organisent un événement de lancement ou un débat sur la question au sein de leur parlement ;
- contactent les représentants du CICR dans leurs pays respectifs pour obtenir soutien, information et engagement ;
- examinent leur législation nationale pour évaluer sa conformité avec le droit international humanitaire.

Le Comité a également recommandé que l'UIP et le CICR envisagent d'organiser des ateliers régionaux ou des formations sur les commissions parlementaires qui traitent du DIH, afin d'étudier l'interaction entre les parlements et les commissions chargées du droit humanitaire au niveau national. Il a en outre recommandé de recenser les meilleures pratiques dans ce domaine.

Le suivi de la résolution du point d'urgence intitulée *Mettre un terme à la grave crise humaine, aux actes de persécution et aux attaques violentes contre les Rohingyas, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et garantir le retour sûr et sans condition des Rohingyas sur leurs terres d'origine au Myanmar*, adoptée à la 137^e Assemblée de l'UIP à Saint-Pétersbourg, a été examiné. Pour trouver une solution à cette situation délicate, notamment aux causes profondes de la crise, le Comité a recommandé d'adopter une approche pratique et de collaborer avec le Parlement du Myanmar pour organiser un atelier dans ce pays sur le rôle du parlement et la consolidation de la paix.

Le Comité a examiné les crises actuelles liées aux réfugiés et les domaines dans lesquels son action pourrait contribuer de manière significative aux efforts d'ensemble. Trois pays ont été examinés à l'issue d'échanges entre la Présidente de l'UIP et le HCR : le Yémen, la Syrie et le Soudan du Sud. Le Comité a reconnu qu'il importait de suivre de près l'évolution de la situation dans ces trois pays, en se concentrant sur la perspective humanitaire, conformément à son mandat. Dans le même temps, le Comité a recommandé d'organiser des missions sur le terrain dans les pays concernés, en commençant éventuellement par le Soudan du Sud.

Le Comité a examiné le suivi et les travaux relatifs au Pacte mondial sur les réfugiés. Il a recommandé à l'UIP de faire une déclaration d'engagement (ci-dessous) reflétant les activités en cours et prévues.

Engagement de l'UIP envers le Forum mondial sur les réfugiés :

L'Union interparlementaire s'engage à :

- sensibiliser les parlements, à chaque Assemblée de l'UIP, aux progrès accomplis et aux difficultés rencontrées dans l'élaboration de réponses globales en faveur des réfugiés,
- nouer le dialogue avec les parlementaires, en particulier les jeunes parlementaires et les femmes parlementaires, et à les aider à prendre des mesures en faveur des réfugiés et des pays d'accueil,
- recenser, avec le HCR, les bonnes pratiques parlementaires et les diffuser auprès des parlementaires du monde,
- organiser, avec le HCR, des activités de formation et de renforcement des capacités pour les parlementaires dans le domaine législatif, en complément des engagements nationaux.

Le Comité a également examiné les progrès réalisés dans le cadre de la campagne du HCR #Jexiste sur l'apatridie et a recommandé que l'UIP émette une déclaration d'engagement (ci-dessous).

L'UIP s'engage en faveur de la campagne #Jexiste :

L'Union interparlementaire s'engage à :

- *sensibiliser les parlements aux réformes législatives et autres réformes visant à lutter contre l'apatridie, en suivre les progrès et attirer l'attention sur ces réformes à chaque Assemblée de l'UIP,*
- *favoriser la participation des jeunes parlementaires et des femmes parlementaires aux efforts de lutte contre l'apatridie, en particulier à la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité,*
- *apporter son soutien aux parlements impliqués dans la réforme des lois sur la nationalité afin de prévenir l'apatridie et de lutter contre la discrimination dans la loi.*

Le Comité a pris note du fait qu'un de ses membres avait été absent pendant deux sessions consécutives sans justification. Conformément au Règlement, le membre sera informé que son siège sera déclaré vacant. Des élections auront lieu lors de la prochaine Assemblée.

4. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat a tenu sa 43^e session les 12 et 16 octobre 2019. Étaient présents M. K. Lusaka (Kenya), M. K. Kosachev (Fédération de Russie), Mme A. Al-Basti (Émirats arabes unis) et Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) en l'absence de Mme H. Haukeland Liadal (Norvège).

Conformément à son mandat, le Groupe a examiné la composition des délégations présentes à la 141^e Assemblée de l'UIP. Au 16 octobre 2019, 30,7 pour cent des délégués à l'Assemblée étaient des femmes (voir page 84). Ce niveau est largement en deçà du record de 32,9 pour cent enregistré en 2016 et qui n'a été réitéré qu'une seule fois depuis (en 2018). Le Groupe a félicité les délégations présentes à la 141^e Assemblée qui ont respecté l'équilibre entre les sexes. À Belgrade, 30 délégations sur 149 (20,1 %) étaient composées de 40 à 60 pour cent de femmes (voir liste à la page 85).

Sur les 149 délégations présentes, 134 comptaient au moins deux délégués, dont 15 étaient composées exclusivement d'hommes (11,3 %). Aucune délégation composée d'au moins deux membres n'était exclusivement féminine. Les 15 délégations composées exclusivement de personnes de même sexe représentaient les parlements des pays suivants : Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Guatemala, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Maroc, Micronésie (États fédérés de), Pologne, Turkménistan et Yémen. En outre, 17 délégations ne comportaient qu'un seul membre lors de cette Assemblée. Au total, neuf délégations étaient passibles de sanctions.

Compte tenu du fait que le nombre de délégations composées de membres du même sexe demeure élevé d'une Assemblée à l'autre, le Groupe a présenté, avant la 141^e Assemblée, des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP afin de renforcer les sanctions existantes pour les délégations non mixtes en réduisant davantage les droits de vote et en appliquant les sanctions après deux Assemblées consécutives. Les amendements seraient adoptés lors de la 141^e Assemblée. Le Groupe a également souligné qu'il importe de veiller à ce que les groupes géopolitiques respectent les quotas existants dans les organes de l'UIP, en particulier au Comité exécutif.

Le Groupe s'est félicité de la présentation prochaine des *Lignes directrices de l'UIP pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements* et est convenu de poursuivre ses travaux en vue d'élaborer un cadre spécifique de lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel lors des Assemblées et autres réunions organisées par l'UIP. Il a adopté une feuille de route qui prévoit de recenser les lacunes et les possibilités, de faciliter une meilleure compréhension du problème et de rechercher des réponses institutionnelles adéquates. Le Groupe a dit qu'il souhaitait associer à ces travaux les délégations, le Bureau des femmes parlementaires et d'autres parties prenantes et organes de l'UIP.

Conformément à son mandat, le Groupe a également examiné les moyens de soutenir les parlements comptant peu ou pas de femmes. Le 16 octobre, le Groupe a rencontré deux délégations dont les parlements comptaient moins de cinq pour cent de femmes : la délégation des Maldives et la délégation d'Oman, que le Groupe avait déjà rencontrée à la 140^e Assemblée à Doha.

Aux Maldives, les difficultés auxquelles se heurtent les femmes en politique ont à voir avec la culture, les stéréotypes sexistes et la difficulté de lever des fonds pour atteindre les vastes circonscriptions du pays, celui-ci étant constitué de 26 atolls et 1 200 îles. Dans ces conditions, concilier vie de famille et responsabilités politiques s'avère particulièrement difficile pour les femmes. Aux élections de 2019, le pourcentage de femmes parlementaires est passé de 5,9 à 4,6 pour cent. Néanmoins, les femmes sont très actives au parlement et dans la vie politique en général. Sur les quatre femmes parlementaires que compte le pays, une est la Vice-Présidente du parlement et une autre en est la Secrétaire générale. Les femmes occupent 36 pour cent des portefeuilles ministériels et représentent différents partis de la coalition. Un projet de loi visant à réserver 30 pour cent des sièges aux femmes aux élections locales est actuellement à l'étude. Les précédentes tentatives d'instauration de quotas étaient restées vaines.

Le Groupe s'est dit très encouragé par l'engagement pris par la délégation d'accroître la représentation des femmes au parlement. Il a proposé l'appui de l'UIP à l'adoption de mesures et à l'organisation d'activités susceptibles de renforcer la participation des femmes à la vie politique, en particulier au parlement.

La délégation omanaise comprenait des représentants du Conseil consultatif et du Conseil de l'État. Le Parlement omanais (les Majles) est un parlement bicaméral composé de 170 membres : 85 pour le Conseil de l'État et autant pour le Conseil consultatif. Le Conseil de l'État compte actuellement 14 femmes nommées (16,5 % du total) et le Conseil consultatif une femme élue (1,2 %). La délégation omanaise a dit avoir bon espoir que davantage de femmes seraient élues au Conseil consultatif aux élections prévues fin octobre 2019. Elle a ajouté que les candidates (43 au total) étaient soutenues par des organisations de la société civile afin d'accroître leurs chances d'être élues. En outre, les femmes participent de plus en plus à la vie politique au niveau local.

Le Groupe a indiqué qu'il continuerait de suivre l'évolution de la situation et a proposé son soutien, notamment sous la forme d'activités de sensibilisation, pour renforcer la participation des femmes à la vie politique à Oman.

5. Groupe consultatif sur la santé

Le Groupe consultatif s'est réuni le 15 octobre en présence de neuf de ses douze membres. Étaient également présents des partenaires techniques de l'UIP issus de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), de l'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que des représentants du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Le Groupe consultatif a discuté des conclusions de la visite sur le terrain du 14 octobre, au cours de laquelle les participants ont examiné la situation sanitaire des jeunes en Serbie ainsi que la riposte face au VIH dans le pays. Les recommandations du Groupe ont été éclairées par une visite à l'Institut pour la santé des étudiants de Belgrade, ainsi que par des discussions fructueuses avec des responsables de l'OMS en Serbie, des ONG et des représentants de l'Institut de la santé publique.

Le Groupe consultatif a été impressionné par la prestation de soins de santé gratuits aux étudiants, qui se fait d'une manière ciblée et adaptée aux besoins, ainsi que par le système de consultations et de tests de dépistage volontaires et confidentiels mis en place par le Centre VIH de l'Institut. Il s'agit du résultat d'une bonne coopération entre les parties prenantes, y compris les hôpitaux et les instituts de santé publique, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales, ainsi que d'une action au niveau local visant à atteindre les populations clés.

Les membres du Groupe consultatif ont trouvé encourageant le fait que la couverture de l'assurance santé en Serbie atteint les 96 pour cent de la population et que les personnes qui ne sont pas couvertes ont elles aussi accès à un traitement antirétroviral gratuit contre le VIH/sida.

Toutefois, il a été noté avec préoccupation que des lacunes subsistaient s'agissant des connaissances sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, en particulier parmi les minorités ethniques. La durabilité des programmes constituait également un défi considérable. Le Groupe a encouragé le Parlement serbe à forger une forte volonté politique pour mobiliser les ressources nécessaires à l'appui des programmes de lutte contre le VIH destinés aux populations clés ainsi que des mesures de prévention sanitaire. Il a également recommandé au Parlement serbe de recueillir des données supplémentaires sur l'état de santé des jeunes, y compris les grossesses chez les

adolescentes, et de faire des efforts énergiques pour contrôler l'efficacité des mesures gouvernementales dans les domaines de la prévention sanitaire, de la santé des adolescents et du VIH/sida.

En outre, le Groupe consultatif s'est dit préoccupé par les effets néfastes de la législation existante qui criminalise les travailleuses et travailleurs du sexe et leurs clients, et a exhorté le Parlement serbe à prendre des mesures pour abroger cette législation. La criminalisation mène à la stigmatisation et à la discrimination, ce qui pose des obstacles à l'accès à la santé par les groupes vulnérables. Le Groupe s'est dit prêt à appuyer le Parlement serbe dans cet important effort.

Le Groupe consultatif a par ailleurs discuté du suivi de la résolution de l'UIP sur la couverture sanitaire universelle qui devait être adoptée à la 141^e Assemblée. Le Groupe est convenu de mettre en place un cadre de responsabilisation appuyé par le Secrétariat de l'UIP pour suivre la mise en œuvre de la résolution. Le cadre serait finalisé au cours du mois suivant et lancé lors de la 142^e Assemblée de l'UIP.

Le Groupe consultatif a demandé au Secrétariat de l'UIP d'étudier la possibilité d'organiser un événement parallèle dans le cadre de la 142^e Assemblée de l'UIP, ainsi que de visiter le Siège de l'Organisation mondiale de la Santé à Genève.

Le Groupe consultatif a élu une nouvelle Présidente, Mme G. Katuta (Zambie), ainsi qu'un nouveau Vice-Président, M. J.I. Echániz (Espagne), pour un mandat d'un an.

6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Groupe des facilitateurs s'est réuni le 13 octobre 2019. Étaient présents : Mme L. Quartapelle Procopio (Italie), facilitatrice, deux élus de la Chambre des représentants de la République de Chypre et six représentants des partis politiques chypriotes turcs.

Les parties ont manifesté leur soutien constant à une solution de fédération bizonale et bicommunale et exprimé leur souhait de reprise des négociations en vue d'un règlement du problème chypriote sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et des valeurs et principes de l'Union européenne. Les participants ont souligné le fait qu'une solution fonctionnelle et viable servirait les intérêts de tous les Chypriotes.

7. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Groupe a tenu une réunion, le 13 octobre, pour la première fois dans sa nouvelle composition. M. R. Lopatka (Autriche) ; M. F. Chen (Chine) ; M. A. Abdel Aal (Égypte) ; M. F. Merino (El Salvador) ; Mme A. Al-Qubaisi (Émirats arabes unis), M. R. del Picchia (France) ; M. K. Jalali (Iran, République islamique d') ; M. G. Migliore (Italie), Mme J. Oduol (Kenya), Mme M. Mensah-Williams (Namibie), Mme S. Marri (Pakistan) et Mme M. Kiener Nellen (Suisse) étaient présents. Mme A. Husin (Malaisie), M. O. Tinni (Niger) et Mme I. Passada (Uruguay) étaient représentés par des membres de leur délégation nationale. Un membre du Bureau des femmes parlementaires, membre de droit du Groupe, était également présent.

M. Lopatka (Autriche) et Mme Oduol (Kenya) ont été élus respectivement Président et Vice-Présidente.

Le Groupe a entendu les rapports sur les trois Conférences régionales UIP-ONU qui ont eu lieu dans le courant de l'année. Les conférences pour la région MENA, la région du Sahel et la région Asie-Pacifique avaient eu lieu respectivement : à Louxor (Égypte) en février 2019, à Niamey (Niger), en juin 2019 et à Kuala Lumpur (Malaisie), en octobre 2019. Ces trois conférences régionales ont offert aux parlementaires de ces régions une occasion exceptionnelle de faire connaître leurs expériences et leurs difficultés dans la transposition des résolutions internationales dans la législation nationale. Elles ont en outre servi de plate-forme pour échanger les meilleures pratiques et favoriser la coopération dans les régions. Suite à la Conférence pour la région MENA, la Chambre des représentants de l'Égypte a créé une commission parlementaire spéciale sur la lutte contre le terrorisme, la prévention de l'extrémisme violent et les discours de haine. Le Groupe s'est vivement félicité des retombées directes de la Conférence et a recommandé à tous les parlements de suivre l'exemple de l'Égypte. L'Assemblée nationale du Niger s'est également inspirée de la Conférence régionale pour la région du Sahel pour créer un réseau parlementaire régional, qui complète la commission parlementaire sur la lutte contre le terrorisme créée plus tôt dans l'année au sein de la structure du G5 Sahel.

Le Groupe a été informé que le Secrétaire général de l'UIP, le Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime avaient signé, en mai 2019, un accord tripartite. La Présidente du Groupe, Mme Al-Qubaisi, était présente lors de la signature de cet accord. À cette occasion, le Secrétaire général de l'UIP a également signé l'accord concernant l'adhésion de l'Organisation au Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, un mécanisme onusien visant à renforcer l'approche commune ainsi que la coordination et la cohérence de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent.

Le secrétariat du Programme conjoint UIP-ONU pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a en outre présenté le rapport financier du Programme et indiqué que l'ONU avait tenu ses engagements en allouant un montant renouvelable de 2,1 millions d'USD au Programme pour les deux premières années. Les Membres de l'UIP ont été encouragés à faire des contributions afin d'aider l'UIP à remplir ses engagements financiers. Les Parlements du Bangladesh, du Bénin, de la Chine et des Émirats arabes unis ont été reconnus pour leurs contributions en nature et/ou en espèces au Programme.

Enfin, le Groupe a pris connaissance d'une feuille de route des activités futures, notamment celles relatives à la plate-forme web, aux ateliers nationaux, aux conférences régionales et au Sommet parlementaire mondial UIP-ONU contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les membres du Groupe se sont félicités de ces activités et de leur approche axée sur les résultats concrets.

Autres manifestations

1. Dialogue des Présidents de parlement sur la gouvernance

Le Dialogue des Présidents de parlement faisait suite à la première édition de cette initiative, tenue à Doha. Le Dialogue était présidé par la Présidente de l'UIP, Mme G. Cuevas Barron, qui a expliqué que le but de ces dialogues était de permettre aux Présidents de parlement d'échanger des données d'expérience et d'élaborer ensemble des stratégies sur des questions d'intérêt commun. Les résultats de ces dialogues serviront aux préparatifs de la cinquième Conférence des Présidents de parlement en 2020.

La réunion a rassemblé une vingtaine de Présidents de parlement et les débats étaient axés sur deux thèmes principaux : *Développement et économie* et *Sécurité et droits de l'homme*. Les discussions sur le développement et l'économie ont démarré avec des interventions de M. J. Clarken (Directeur général d'Oxfam Irlande) et de M. C. Chauvel (Responsable du département Institutions et processus inclusifs au PNUD).

Les exposés des experts et les observations des participants sont allés dans le même sens. Pour lutter contre les inégalités et la pauvreté, il faut sortir du modèle économique actuel qui favorise les actionnaires et les intérêts particuliers au détriment de la grande majorité de la population, entraînant des inégalités croissantes de revenus, de patrimoine et de connaissances. Les structures et cadres économiques actuels devraient être modifiés afin d'assurer une meilleure redistribution des richesses. Le pouvoir budgétaire du parlement est l'un des outils clés du changement. Les mécanismes d'adoption et de contrôle de l'exécution des budgets nationaux et des politiques fiscales doivent tous être soigneusement examinés, réformés et utilisés pour lutter contre les inégalités et répondre aux besoins des personnes les plus touchées par la pauvreté, notamment les femmes et les personnes ayant des besoins particuliers. La coopération entre les pays constitue également un outil essentiel pour améliorer le sort des populations les plus vulnérables. Elle peut en effet permettre que les progrès profitent au plus grand nombre possible de personnes, au-delà même des frontières. Cela exige une forte volonté politique et aussi de dialoguer avec les citoyens. La question de la mise au point de nouvelles formes de processus décisionnels inclusifs, comme les parlements parallèles, a également été examinée.

Le débat sur le deuxième thème (Sécurité et droits de l'homme) a débuté par des présentations de M. S. Tharour (ancien Secrétaire général adjoint de l'ONU et parlementaire indien) et de M. M. Miedico (Conseiller spécial auprès du Secrétaire général adjoint, Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme). Les exposés et les débats qui ont suivi ont insisté sur l'idée que la dichotomie entre sécurité

et droits de l'homme ne saurait être envisagée. La lutte contre le terrorisme ne peut être efficace et durable que si les droits de l'homme de chacun sont garantis. Les objectifs et les initiatives en matière de sécurité ne doivent jamais être utilisés pour porter atteinte aux droits de l'homme. Répondre aux préoccupations en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme exige un engagement fort des parlements, notamment en termes de contrôle et de surveillance. L'état de droit doit toujours prévaloir. Les participants ont aussi souligné le rôle primordial de la prévention, rappelant que la promotion du dialogue, de la tolérance et de l'éducation est un élément essentiel pour lutter durablement contre le terrorisme. Comme l'a dit la lauréate du prix Nobel de la paix Malala Yousafzai : "Avec des armes, on peut tuer des terroristes. Avec l'éducation, on peut tuer le terrorisme."

Les participants ont également souligné l'importance d'adopter une vision plus large de la sécurité. Ils ont en effet considéré qu'élargir le concept à la notion de sécurité humaine, qui inclut la protection des personnes contre l'insécurité quotidienne liée à la pauvreté, aux maladies, à la violence, etc.. Là encore, sur cette question, la volonté politique est fondamentale. Les parlementaires doivent relever le défi en restant vigilants et en contrôlant efficacement l'action gouvernementale, en jetant des ponts et en facilitant le dialogue et en se rapprochant des citoyens tout en resserrant les liens avec eux.

2. Réunion des Présidents des groupes géopolitiques et des Présidents des Commissions permanentes

Dans la matinée du 13 octobre, la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont rencontré les Présidents des groupes géopolitiques et les Présidents des quatre Commissions permanentes. La Présidente a informé les participants de la mise en œuvre de sa vision pour l'Organisation, notamment en ce qui concerne la célébration du 130^e anniversaire de l'UIP et l'élaboration d'une stratégie de transparence. Le Secrétaire général a présenté un document de réflexion sur les moyens de rallier des appuis pour le projet politique de l'UIP à l'ONU.

Les Présidents des groupes géopolitiques et les Présidents des Commissions permanentes ont rendu compte de leurs activités depuis la dernière Assemblée. Ils se sont notamment attachés à faire entrer les résolutions et décisions de l'UIP dans les travaux de leurs groupes respectifs et ceux des organisations parlementaires régionales, et à collaborer avec l'UIP dans le cadre de l'organisation d'activités régionales pour mobiliser les parlements de manière plus ciblée dans leurs régions et élargir le cercle des Membres. Ils ont également mis en avant les récentes innovations et bonnes pratiques dans les procédures de travail des Commissions permanentes.

Le Président du Groupe des Douze Plus a déclaré que, pour optimiser le travail des Bureaux des Commissions permanentes, il serait utile de nommer des suppléants des membres des Bureaux en prévision des cas où ils ne seraient pas en mesure de participer aux Assemblées de l'UIP. Le Groupe envisage des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP dans cette optique. Le Président du Groupe africain a dit s'attacher à collaborer avec les parlements de sa région pour concrétiser la vision de la Présidente et pour donner suite aux résolutions et décisions de l'UIP. La récente résolution de l'UIP sur le soutien humanitaire en faveur des pays touchés par le cyclone Idai, par exemple, porte déjà ses fruits puisque toutes les régions concernées ont reçu une aide financière, en nature ou sous forme de conseils techniques pour la reconstruction. Le Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes a présenté les initiatives mises en œuvre pour augmenter le nombre d'activités de l'UIP dans la région, et a appelé l'UIP à faire preuve d'une grande solidarité avec les Parlements du Pérou, de l'Équateur et d'El Salvador qui subissent les effets des crises politiques dans leurs pays.

La Présidente de l'UIP a évoqué certaines mesures en cours et sources d'innovation à l'UIP, et notamment l'organisation d'ateliers pratiques visant à donner aux parlementaires des outils et des informations qui leur seront utiles dans le cadre de leur travail, la mise en place d'expositions et de foires aux connaissances s'inscrivant dans le prolongement des débats généraux menés aux Assemblées de l'UIP, la tenue de sessions régulières avec les Présidents de parlement pour renforcer le dialogue et la coopération, une promotion accrue de la transparence dans les travaux de l'UIP, et une meilleure utilisation des outils de communication modernes. Elle a ajouté que des efforts supplémentaires devaient être faits et qu'elle comptait sur le soutien actif de tous les groupes géopolitiques et des quatre Commissions permanentes.

La Secrétaire de l'Assemblée a informé les participants des résultats de l'exercice 2019 de présentation des rapports des Membres sur le suivi des résolutions et décisions de l'UIP. Elle a mis en avant les bonnes pratiques recensées et encouragé les Membres à envisager de nouveaux moyens d'améliorer

cet exercice. Les participants ont estimé qu'il était important de multiplier les échanges réguliers entre les Commissions permanentes et les groupes géopolitiques, car ces échanges pourraient contribuer à impliquer davantage encore les Parlements membres dans le processus de mise en œuvre et de suivi.

Les participants ont consulté le calendrier des activités futures de l'UIP et recensé les événements qui avaient encore besoin d'un hôte. Ils sont convenus d'examiner cette question avec les autres membres de leurs groupes respectifs, en vue de combler dès que possible les lacunes qui subsistaient.

3. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème *Priorité à l'humanité : les Conventions de Genève et la protection des personnes dans le cadre de conflits armés depuis 70 ans*

La séance publique du Comité, qui s'est déroulée le 16 octobre, était intitulée *Priorité à l'humanité : les Conventions de Genève et la protection des personnes dans le cadre de conflits armés depuis 70 ans*, en l'honneur du 70^e anniversaire de ces conventions. La séance a commencé avec les présentations de M. B. Charlier (Comité international de la Croix-Rouge), Mme J. Lusenge, militante des droits de l'homme et des droits des femmes (République démocratique du Congo) et Mme D. Verduzco (Commission internationale pour les personnes disparues). Les principes et objectifs essentiels des Conventions de Genève ont été passés en revue. Il a été rappelé que ces conventions, élaborées immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale, témoignaient de la ferme résolution des États de ne plus jamais voir de telles destructions se répéter, et de leur commune conviction que, même dans le cadre de conflits armés, il y a des limites à ce que les nations, les communautés et les individus peuvent s'infliger les uns aux autres.

Les Conventions de Genève font partie du petit nombre des traités internationaux dont la ratification est universelle et qui ne relèvent pas uniquement du droit, mais reflètent aussi des valeurs universelles de comportement et d'éthique. Elles protègent le socle commun de l'humanité. Les problèmes actuels de non-respect du droit international humanitaire (DIH) sont surtout liés à des acteurs non étatiques et à la difficulté croissante de faire la différence entre civils et combattants.

La discussion s'est ensuite orientée vers des aspects particuliers du DIH, à savoir la lutte contre la violence sexiste et la question des personnes disparues. Les participants ont entendu des récits évoquant les cas de femmes et de filles considérées comme des butins de guerre, de jeunes femmes transformées en esclaves sexuelles ou violées, d'enfants tués ou enrôlés comme soldats. Ils ont conclu qu'il fallait agir pour mettre fin à l'impunité et obtenir réparation, et ont affirmé que la recherche de solutions devait aussi tenir compte du contexte dans lequel ces atrocités étaient commises (traite d'êtres humains, vente d'armes, intérêts privés ou étrangers).

La question des personnes disparues est, elle aussi, au cœur du DIH. Il a été indiqué que les efforts déployés ne devaient pas uniquement porter sur la recherche des personnes disparues, mais qu'il convenait aussi de se préoccuper du devenir de leurs familles. Des personnes disparaissent dans des conflits, dans des catastrophes, sont victimes de "disparitions forcées", etc. La question des personnes disparues doit être abordée à la fois du point de vue du droit humanitaire et de celui des droits de l'homme.

Généralement parlant, le problème principal ne provient pas d'un manque de dispositions mais d'un défaut d'application. Les participants ont constaté que les cadres existants restaient très pertinents, et que le progrès passerait par des actions de sensibilisation, d'information de toutes les parties prenantes sur la législation et de volonté politique.

4. Débat paritaire #PasDansMonParlement : stratégies nationales et régionales

Le 16 octobre, le Forum des femmes parlementaires a organisé un débat paritaire qui a réuni 66 participants, dont 35 parlementaires (22 femmes et 13 hommes) de 19 pays et des représentants de quatre assemblées parlementaires régionales.

Le débat visait à promouvoir une participation équilibrée des femmes et des hommes dans une discussion portant sur les réponses à apporter au sexisme, au harcèlement et à la violence à l'égard des femmes dans les parlements.

Les participants ont salué la prochaine parution des nouvelles *Lignes directrices de l'UIP pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements*, prévue le 25 novembre 2019, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ces lignes directrices proposent des conseils et des informations pratiques sur la conception et la mise en œuvre de politiques sensibles au genre exhaustives et inclusives ainsi que de mécanismes de règlement des plaintes, dans le but de prévenir les violences sexistes dans les parlements.

Les participants ont exposé des exemples de mesures prises dans les parlements de différentes parties du monde pour empêcher que les femmes, parlementaires ou membres du personnel parlementaire, ne soient exposées à ce type d'abus dans les parlements. Ils ont également examiné le rôle des assemblées parlementaires régionales, en tant que catalyseurs de l'élaboration de stratégies à l'échelle nationale et mondiale pour lutter contre le sexisme, les harcèlements et les violences sexuelles dans les parlements.

La discussion a mis en lumière de nombreux exemples saisissants d'actes sexistes, de harcèlements et de violences fondés sur le genre dont ont été victimes tant des femmes parlementaires que des membres du personnel. Les participants ont évoqué différents problèmes posés par ces actes, qui sont souvent tolérés parce qu'ancrés dans la société et la culture institutionnelle des parlements, reposent sur des stéréotypes de genre qu'il convient de changer, et se perpétuent d'autant plus facilement que leur signalement est compliqué.

Les participants ont appelé les parlements à prendre des mesures d'urgence pour renforcer leurs politiques et mécanismes internes de prévention du sexisme, du harcèlement et de la violence sexiste. Il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes indépendants et confidentiels de dépôt et de règlement des plaintes, qui doivent déboucher sur l'application stricte de sanctions disciplinaires lorsque les actes de harcèlement ou de violence sont prouvés. Il a également été question de la mise en œuvre d'autres mesures, notamment d'éducation et de formation, à des fins de sensibilisation et de création d'un environnement de travail sûr et inclusif. Il convient, en outre, de prévoir une assistance et des services adaptés aux victimes. L'évaluation de la situation et le recueil de données sont des conditions préalables essentielles quand il s'agit d'apporter un soutien politique et de déterminer le mode d'action le plus approprié. Les participants ont appelé à la réalisation d'enquêtes, à l'échelle régionale et nationale, en phase avec l'approche retenue par l'UIP.

Les participants ont aussi encouragé l'UIP à continuer de mener des études régionales sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements. Ils ont, en outre, appelé à une large diffusion des *Lignes directrices*, ainsi qu'à leur application dans tous les parlements.

5. Atelier intitulé *Ne laisser personne de côté en matière de représentation politique : les quotas par sexe et les quotas de jeunes*

L'atelier qui s'est déroulé le 15 octobre a réuni 64 participants (46 femmes et 18 hommes).

L'atelier portait sur la participation des femmes et des jeunes dans les parlements. Sur la base des données et des études de l'UIP, il apparaît que ces deux groupes sont sous-représentés dans les parlements : 24 % seulement des parlementaires sont des femmes et 2 % seulement d'entre eux ont moins de 30 ans.

L'instauration de quotas électoraux ambitieux bien conçus et rigoureusement appliqués a démontré qu'elle contribuait efficacement à améliorer la participation de ces deux groupes.

Les participants ont étudié différents types de quotas – quotas de candidats aux législatives, sièges réservés et quotas mis en place par des partis – et leurs effets sur la participation des femmes dans les parlements de divers pays. Ils ont souligné le rôle du mouvement des femmes dans les avancées réalisées par la participation politique des femmes, ainsi que l'importance de la mise en place de mesures d'accompagnement des quotas électoraux, visant notamment à renforcer les capacités des candidates.

Les participants ont noté la progression des bonnes pratiques visant à atteindre la parité entre hommes et femmes au parlement, les pays étant de plus en plus nombreux à instaurer des règles de parité dans le droit électoral. Ils ont étudié l'exemple concret d'instauration d'une disposition favorable à la parité hommes-femmes au Parlement des Émirats arabes unis, observant que cette nouvelle disposition avait été assortie d'une série de mesures favorables à l'autonomisation politique des femmes.

Par ailleurs, les participants ont constaté que peu de pays avaient mis en place des quotas de représentation des jeunes et que les objectifs fixés étaient divers. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a appelé à unifier ces objectifs et a encouragé les parlements à prendre des mesures pour atteindre une proportion de jeunes législateurs et législatrices équivalente à la proportion des jeunes gens et jeunes femmes dans la population. Les mesures en cours d'instauration au Mexique ont été présentées aux participants comme exemples de bonnes pratiques de promotion de la participation et de l'autonomisation politiques des jeunes.

6. Atelier sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : réalisations et défis 30 ans après son adoption

L'UIP et l'Assemblée nationale de la Serbie, avec le soutien de l'UNICEF, ont organisé un atelier le 15 octobre 2019 dans le cadre de la célébration du 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il avait pour objectif de faire l'état des lieux de la mise en œuvre de cet instrument des Nations Unies et d'en enregistrer les acquis, et surtout d'en souligner les défis persistants en dépit de son application au cours de ces trente dernières années. Il avait également pour ambition de se concentrer sur la question de la migration des enfants, qui constitue l'un des défis à la pleine jouissance des droits de l'enfant.

En effet, les enfants continuent d'être victimes de toutes sortes de maux, qu'il s'agisse de la violence, du travail forcé et de la traite, ou de l'absence de nourriture et d'éducation convenables. La migration des enfants est particulièrement préoccupante. Selon l'UNICEF, plus de 12 millions d'enfants étaient réfugiés ou demandeurs d'asile dans le monde en 2016, et quelque 23 millions d'enfants étaient déplacés dans leur propre pays – 16 millions dans le cadre de conflits et 7 millions suite à des catastrophes naturelles. Ces chiffres sont déconcertants, d'autant plus si l'on tient compte de la vulnérabilité particulière des enfants face à des situations aussi difficiles et au risque accru de souffrances et d'exploitation qu'ils courent lorsqu'ils sont en quête d'un havre de paix.

L'atelier a été honoré de la présence de la Présidente de l'Assemblée nationale de la Serbie, Mme M. Gojković, de la Présidente de l'UIP, Mme G. Cuevas Barron, et de la Directrice du Bureau régional Europe et Asie centrale de l'UNICEF, Mme A. Khan, ainsi que de M. G. Bregović, musicien et ambassadeur régional de l'UNICEF.

Les débats ont été enrichis de la contribution des intervenants composés de Mme A. Khan, Mme A. Mergane Kanouté, députée à l'Assemblée nationale du Sénégal, du professeur C. Lumina, membre du Comité des Nations Unies des droits de l'enfant, de Mme S. Aqtash, jeune réfugiée afghane à Belgrade, de Mme J. Besedić, Chargée de programme à Save the Children, et de Mme G. Potton, représentante de la Fondation Satyarthi.

Les participants ont reconnu que la Convention a permis de sensibiliser les gouvernements à la nécessité d'une prise en charge des droits de l'enfant et d'élaborer des lois et des programmes qui ont contribué à améliorer la vie des enfants. Toutefois, ils ont déploré que certains droits de l'enfant continuent d'être violés, tout en réprouvant les violences dont des enfants sont victimes. Malgré son efficacité indéniable, des défis compromettent encore l'impact durable de la Convention, notamment sa faible mise en œuvre et l'indisponibilité des ressources suffisantes pour celle-ci.

Les participants se sont ensuite penchés sur la question de la migration des enfants et ont relevé des problèmes qui lui sont inhérents, notamment : le manque de cadre juridique, le manque d'accès aux services, la détention administrative systématique et le manque de ressources pour la protection des enfants.

Ils ont appelé à une plus grande implication des parlementaires, dont les prérogatives peuvent contribuer de manière déterminante à la promotion des droits de l'enfant d'une manière générale, et de façon plus spécifique à une gestion de la migration des enfants.

Cet atelier s'est conclu par une déclaration qui appelle à :

- défendre et à protéger les droits et principes directeurs inscrits dans la Convention ;
- veiller à ce que les pays obtiennent et allouent des ressources adéquates à la mise en œuvre des programmes en faveur des enfants ;
- œuvrer pour la protection de tous les enfants ;
- aider les enfants à connaître leurs droits et les Objectifs de développement durable (ODD), et à agir dans ces domaines, notamment dans les écoles et par la voie de processus participatifs.

7. Atelier sur l'ODD 8 : Atteindre le plein emploi productif et assurer un travail décent pour tous : le défi économique de notre époque

L'objectif de l'atelier d'une demi-journée qui s'est tenu le 16 octobre 2019 était de donner aux parlementaires l'occasion de débattre de l'importance de réaliser l'objectif du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous. Il a été ouvert par Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'UIP, et se composait de deux séances, la première animée par Mme A. Tolley, Vice-Présidente de la Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande, et la seconde par Mme M.N. Mensah-Williams, Présidente du Conseil national de Namibie.

Séance 1 – Plein emploi : le défi de la création d'emplois au XXI^e siècle

Les participants ont examiné certains des facteurs qui expliquent le chômage et la précarité de l'emploi aujourd'hui, notamment les politiques d'austérité, l'augmentation des niveaux d'endettement et les inégalités des revenus et des richesses. Les intervenants étaient Mme S. Dasgupta, Chef du Service des politiques de l'emploi et du marché du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Mme A. Byhovskaya, représentante de la Confédération syndicale internationale à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), M. S. Johnson, Président de la Commission du travail et des affaires sociales du Sénat du Kenya et M. A. Gryffroy, membre du Sénat belge.

Il est nécessaire d'explorer le potentiel des différents secteurs d'emploi et de définir des politiques visant à promouvoir le plein emploi productif, car la croissance n'entraîne pas toujours la création d'emplois. Une grande partie de l'argent n'est pas canalisée vers l'économie réelle. Des pays se retrouvent dans une situation où la croissance est faible alors que la dette publique et les inégalités augmentent sensiblement. De nouvelles formes de vulnérabilité apparaissent dans le secteur du travail et touchent particulièrement les jeunes travailleurs. Selon les experts, la flexibilité des conditions d'emploi et les contrats à durée déterminée n'apportent pas de stabilité à long terme. Les politiques macroéconomiques pourraient avoir un impact significatif sur la création d'emplois.

Un cadre législatif exhaustif doit être élaboré conformément aux normes fondamentales du travail qui tiennent compte des spécificités des groupes vulnérables (par exemple les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes, les migrants) et des questions telles que les salaires, l'intelligence artificielle et la robotique. Les participants ont également discuté des modèles de redistribution du travail, de la réduction de la semaine de travail et de l'augmentation du temps consacré à la formation et aux tâches familiales avec un salaire bas. Ces modèles pourraient également être mis en œuvre sans croissance économique. Les changements climatiques ont un impact sur l'emploi et l'économie verte peut créer de nouvelles opportunités.

Séance 2 – Emplois décents : nécessité d'une législation du travail volontariste et d'autres politiques sociales

Les intervenants étaient Mme S. Dasgupta, chef du Service des politiques de l'emploi et des marchés du travail de l'OIT, Mme A. Byhovskaya, représentante de la Confédération syndicale internationale auprès de l'OCDE, M. T. Mansmann, membre du Comité du travail et des affaires sociales du Bundestag allemand et M. S. Patra, membre du Conseil d'État de l'Inde.

Les participants ont discuté des moyens de renforcer les conditions contractuelles et les planchers de protection sociale pour tous les travailleurs, y compris les intérimaires, des mesures qui permettraient de garantir à tous les travailleurs un salaire minimum vital, notamment par une législation sur le salaire minimum ; et la manière de mieux réglementer le secteur informel afin que les travailleurs bénéficient des droits et protections de base.

Avoir un emploi décent ne signifie pas seulement avoir un emploi productif, mais aussi vivre dans la dignité, jouir des droits et protections de base (droit à la négociation collective, salaire décent, environnement de travail sain, sécurité de l'emploi), et bénéficier d'avantages sociaux tels que l'aide au revenu pendant les périodes de chômage et la retraite.

Selon le Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019, 45 pour cent seulement de la population mondiale reçoit effectivement au moins une prestation sociale. Une législation et des politiques appropriées sont nécessaires pour protéger les travailleurs et promouvoir la création d'emplois. Les normes internationales fondamentales du travail, telles que le droit d'adhérer à un syndicat, doivent être adoptées et garanties par tous les pays.

Les discussions ont également porté sur les disparités entre les sexes et sur l'importance d'élaborer davantage de lois sur le congé de paternité, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité.

8. Réunion parallèle sur le thème *Atteindre les personnes isolées : comment faire de la CSU une réalité pour tous ?*

Mme P. Bayr (Autriche), membre du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, a ouvert la séance dont elle a assuré la conduite. Elle a souligné l'importance de la résolution de l'UIP intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*, dont l'adoption était à l'ordre du jour de la 141^e Assemblée de l'UIP.

Dans sa présentation, M. D. Clarke, chef de l'équipe gouvernance des systèmes de santé et CSU à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a mis en lumière le rôle de la législation dans la création d'un environnement juridique favorable à la couverture sanitaire universelle (CSU), soulignant que les lois sur le CSU devaient tenir compte de l'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier de l'ODD 16 sur la paix, la justice et des institutions fortes, pour favoriser la transparence la responsabilité et l'état de droit.

Les femmes, les enfants et les adolescents, qui constituent deux tiers de la population mondiale, comptent pourtant souvent parmi les groupes dont les ressources financières limitées freinent l'accès aux services de santé dont ils ont besoin. Mme F. Bustreo, présidente du Comité gouvernance et nominations du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), a souligné la nécessité de donner la priorité à ces groupes pour la CSU en veillant à assurer une pleine protection des droits de l'homme, à promouvoir l'équité dans la planification de la santé et à attribuer des ressources suffisantes aux interventions ciblant les plus démunis.

Des parlementaires français, zambiens et cubains ont présenté les bonnes pratiques mises en œuvre dans leurs pays pour garantir que la couverture sanitaire universelle s'applique aux populations les plus vulnérables et les plus marginalisées, notamment en prenant des dispositions législatives pour veiller à ce que le principe d'égalité débouche sur la couverture universelle, la sensibilisation des populations et la formation adéquate des personnels de santé.

La discussion a toutefois montré que des difficultés subsistaient, notamment en raison de la limitation des ressources financières, de l'inadéquation des infrastructures sanitaires et des flux migratoires. Des lois peuvent aussi freiner l'accès aux services sanitaires, lorsque la criminalisation est synonyme de stigmatisation et de discrimination.

M. I. Askew, directeur du département Santé et recherche génésiques de l'OMS et M. D. Imbago Jácome, membre du Conseil du PMNCH représentant le groupe des adolescents et des jeunes, ont clos la réunion en soulignant l'importance de donner la priorité aux populations les plus isolées et d'impliquer les jeunes dans l'élaboration et l'application des politiques.

9. Consultation préliminaire sur le Rapport parlementaire mondial 2021 : *Le parlement dans un monde qui change*

La séance de discussion consacrée au prochain Rapport parlementaire mondial 2021, organisée conjointement par l'UIP, l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a eu lieu le 17 octobre. Elle a réuni une cinquantaine de parlementaires, secrétaires généraux et hauts fonctionnaires parlementaires. La consultation parlementaire a été animée par Mme A. Gerken (Pays-Bas).

M. A. Richardson (Secrétariat de l'UIP) a brièvement présenté les principaux objectifs du Rapport, qui est publié conjointement par l'UIP et le PNUD. Les deux éditions précédentes s'intitulaient : *L'évolution de la représentation parlementaire* (2012) et *Le contrôle parlementaire : le pouvoir du parlement de demander des comptes au gouvernement* (2017).

M. C. Chauvel (PNUD) a noté que le Rapport était une publication phare, servant de référence mondiale s'agissant des questions traitées dans les deux rapports. De nombreux changements ayant trait aux procédures parlementaires et à la mise en œuvre des recommandations, ainsi que nombre de bonnes pratiques ont été inspirés par ces rapports.

Pour le thème du prochain Rapport, qui doit être publié en 2021, plusieurs étapes de consultation ont été organisées, à l'issue desquelles une liste restreinte de trois thèmes potentiels a été établie. Ces thèmes ont fait l'objet de discussions durant la session conjointe :

- l'essor de la démocratie participative et directe : défis et opportunités pour les parlements ;
- pouvoir législatif parlementaire : qui fait les lois ?
- actes de violence et d'intimidation contre les parlementaires : une menace pour la démocratie.

De l'avis général, ces trois thèmes sont très importants pour les parlements et sont interreliés. Les participants ont noté qu'il s'agissait d'une liste restreinte de défis clés rencontrés par leurs parlements et que l'objectif était de rendre les parlements plus efficaces. Parmi les trois thèmes, la plupart des participants ont exprimé leur préférence pour les questions relatives à la démocratie participative et directe, pour qu'elles soient au cœur du prochain Rapport.

Une vingtaine de participants ont pris part à la discussion. Ils ont insisté sur l'importance de trouver des moyens efficaces d'associer étroitement les citoyens au processus décisionnel parlementaire. Un fossé existe entre les parlementaires et les citoyens : il constitue une menace pour la démocratie et doit être comblé. Le débat a fait ressortir que les parlements avaient besoin de recommandations et d'exemples de bonnes pratiques relatives aux nouveaux processus et aux mécanismes efficaces de participation civique. Il faut effectuer une analyse plus approfondie des opportunités et des risques potentiels liés à la démocratie participative, tels que la monopolisation du processus par des groupes de pression bien financés ou l'impossibilité d'atteindre la partie de la population qui n'a pas accès à internet. De nombreux participants à la session ont insisté sur l'importance de la mobilisation des jeunes et de l'éducation en vue d'un engagement constructif des citoyens.

MM. Richardson et Chauvel ont souligné que le Rapport 2021 sera élaboré dans le cadre d'un processus consultatif et inclusif, impliquant des consultations régulières avec les parlements. Mme A. Gerkens a encouragé les parlements à contribuer aux activités de recherche pour veiller à ce que le rapport soit fondé sur l'expérience parlementaire et aboutisse à des recommandations concrètes qui pourront renforcer les parlements.

10. Expositions

Plusieurs expositions étaient proposées aux délégués durant l'Assemblée :

Exposition sur le thème 1889–2019 : Célébration des 130 ans de l'UIP – Les délégués étaient invités à découvrir l'exposition qui était installée dans le hall principal du Centre Sava. En reliant le passé à l'action présente de l'UIP, cette exposition retraçait l'histoire de l'Organisation en six chapitres, présentés sur une série de panneaux.

Exposition sur La 52^e Conférence de l'Union interparlementaire – Les délégués étaient invités à découvrir l'exposition sur la Conférence qui a été organisée à Belgrade, en 1963, par le Groupe national yougoslave. Cette exposition était présentée au premier étage du Centre Sava.

Exposition sur le thème Femmes en temps de guerre – Exposition du CICR sur les rôles divers et complexes assumés par les femmes dans les conflits : combattantes, humanitaires, mères, filles, ouvrières, responsables communautaires ou survivantes – Cette exposition, qui marquait le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, était présentée près de l'entrée principale de l'amphithéâtre du Centre Sava.

11. Cérémonie de remise du Future Policy Award

La cérémonie de remise du prix Future Policy Award 2019 a eu lieu le 16 octobre 2019. Organisé en partenariat avec le World Future Council, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations, ce prix s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par l'UIP pour autonomiser les jeunes et renforcer leur participation à la vie politique. L'UIP a participé aussi bien aux travaux de recherche qu'à l'évaluation des candidats, la Présidente de l'UIP et le Président du Forum des jeunes parlementaires faisant partie du jury.

La cérémonie de remise des prix a été animée par Mme K. Basu, militante de la jeunesse, et des représentants de l'Union des étudiants d'Europe et de l'Union panafricaine des étudiants y ont participé. Huit politiques qui ont eu un impact sur l'autonomisation des jeunes ont été distinguées. Dans la catégorie *Engagement civique et participation politique des jeunes en faveur du développement durable et de la paix*, le Système de cogestion du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe a reçu le prix de bronze, la Constitution népalaise le prix d'argent et le Plan de développement du secteur jeunesse 2014-2020 de l'Estonie a reçu le prix d'or.

Dans la catégorie *Emplois décents et durables pour l'autonomisation économique des jeunes*, la médaille de bronze a été attribuée au Programme élargi de travaux publics de l'Afrique du Sud, la médaille d'argent à la politique *Formation des jeunes actifs* 2014-2021 de l'Écosse, et l'or à l'initiative YouthConnekt du Rwanda.

Deux prix Future Policy Vision Awards ont également été décernés : au New Deal écologique de la ville de Los Angeles (États-Unis) et au Programme d'appui à la création d'opportunités d'emplois verts 2015-2020 du Sénégal.

Pour plus d'informations sur les politiques gagnantes, voir : www.worldfuturecouncil.org/wp-content/uploads/2019/10/fpa-brochure-2019-youth_english_v07_web.pdf.

12. Visite sur le terrain de foyers pour enfants à Belgrade

Le 16 octobre 2019, une vingtaine de parlementaires de divers groupes géopolitiques de l'UIP ont participé à une visite sur le terrain organisée conjointement par l'UIP et l'UNICEF dans un centre de placement familial et d'adoption, dans un foyer pour enfants handicapés (unité résidentielle de type familial) et dans un foyer d'urgence pour jeunes enfants.

Les participants ont été accueillis et renseignés par Mme M. Novakovic, Directrice du Centre de placement familial et d'adoption, et M. Z. Milacic, Directeur du Centre *Zvecanska* pour la protection des nourrissons, des enfants et des jeunes. Les parlementaires ont pu découvrir le travail effectué par ces centres et s'informer sur la réforme en cours en Serbie visant à ne plus privilégier systématiquement le placement en institution. Cela passe par d'autres types de prise en charge familiale comme le placement en famille d'accueil ou dans des foyers résidentiels de qualité pour les enfants souffrant de handicaps complexes. Les parlementaires ont pu poser des questions aux responsables des centres et aussi rencontrer et échanger avec des enfants et leurs éducateurs.

13. Visite de l'Institut pour la santé des étudiants à Belgrade par le Groupe consultatif sur la santé de l'UIP

La visite a été organisée le 14 octobre 2019, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les membres du Groupe consultatif ont assisté à une présentation du Bureau de terrain de l'OMS en Serbie sur le système de santé et la situation sanitaire actuelle dans le pays. En outre, ils ont eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants de l'Institut national de la santé publique et d'organisations de la société civile œuvrant dans les domaines de la prévention du VIH et de la promotion de la santé. Ils se sont penchés en particulier sur les obstacles limitant l'accès aux services de santé, notamment la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH/sida, ainsi que sur la nécessité de mettre en place des programmes durables ciblant des groupes clés de la population.

Des représentants de l'Institut pour la santé des étudiants ont présenté l'histoire de l'Institut ainsi que leurs activités ciblant les besoins spécifiques des jeunes. Ils ont également exposé le travail du Centre VIH de l'Institut, qui constitue un exemple de bonnes pratiques en matière de services de consultation sur le VIH/sida et de dépistage volontaires et confidentiels. Le Groupe consultatif a visité plusieurs départements de l'Institut, dont le Centre VIH.

14. Lancement du guide intitulé *Éliminer le travail forcé*

Le 17 octobre, M. G. Ryder, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), s'est adressé au Conseil directeur, par le biais d'un message vidéo, à l'occasion du lancement du Guide à l'usage des parlementaires *Éliminer le travail forcé*, conjointement publié par l'OIT et l'UIP. Il s'est félicité de la longue collaboration qui perdure entre l'OIT et l'UIP sur les questions de travail décent et de justice sociale. Il a souligné que les parlementaires, en leur qualité de législateurs, étaient particulièrement bien placés pour donner vie aux normes internationales du travail élaborées par l'OIT en ratifiant les instruments et en contrôlant leur mise en œuvre. Rien qu'en 2018 et en 2019 – en grande partie grâce à des parlementaires – 62 pays ont ratifié au moins un nouvel instrument de l'OIT, pour un total de 98 nouvelles ratifications.

Rappelant que, dans le monde, 25 millions d'individus – dont 17 pour cent d'enfants – sont encore soumis au travail forcé, il a appelé les parlementaires à contribuer à la réalisation de la cible 8.7 des Objectifs de développement durable pour éliminer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail d'enfants d'ici à 2030. Il a indiqué que le nouveau guide énonçait les mesures que les parlementaires pouvaient mettre en œuvre : voter des lois, adopter des budgets, contrôler l'action du gouvernement, ratifier et appliquer le Protocole de 2014 sur le travail forcé qui comprend des dispositions visant à prévenir le travail forcé, à protéger les victimes et à leur garantir l'accès à la justice et à des voies de recours.

Élections et nominations

1. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu les sept membres suivants au Comité exécutif pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2023 :

Groupe africain

- Mme E. Anyakun (Ouganda)
- M. J. Mudenda (Zimbabwe)

Groupe Asie-Pacifique

- Mme R. Rabbani (Pakistan)
- Mme P. Krairiksh (Thaïlande)

Groupe Eurasie

- M. A. Saidov (Ouzbékistan)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. J.P. Letelier (Chili)

Groupe des Douze Plus

- Mme C. Widegren (Suède).

M. G. Chen (Chine) a été élu Vice-Président du Comité exécutif.

2. Sous-Comité des finances

Le Comité exécutif a nommé les membres suivants pour un mandat arrivant à échéance en octobre 2021 :

Groupe africain

- Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal)

Groupe Asie-Pacifique

- (sera indiqué par le Groupe)

Groupe Eurasie

- M. A. Saidov (Ouzbékistan)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- (sera indiqué par le Groupe).

3. Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement

Le Conseil directeur a approuvé les nominations suivantes au Comité préparatoire :

Groupe africain

- M. S. Chenine (Algérie)

Groupe Eurasie

- Mme Z. Greceanii (République de Moldova)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme L. Rojas (Mexique)
- M. B. Llano (Paraguay)
- M. C. Litardo (Équateur)

ainsi que trois représentants du Comité exécutif :

- M. J. Mudenda (Zimbabwe)
- M. J.P. Letelier (Chili)
- Mme P. Krairiksh (Thaïlande).

4. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu les représentantes régionales suivantes au Bureau des femmes parlementaires :

Groupe Eurasie

- Mme L. Vasylenko (Ukraine) pour pourvoir le siège laissé vacant par Mme S. Sardaryan (Arménie), qui n'est plus parlementaire, pour un mandat arrivant à échéance en avril 2022.
- Mme E. Anyakun (Ouganda) et Mme C. Widegren (Suède) sont devenues membres de droit du Bureau en leur qualité de membres du Comité exécutif pour un mandat arrivant à échéance en octobre 2023.
- Mme G. Čović (Serbie) a été élue Présidente de la 30^e session du Forum des femmes parlementaires et est devenue membre de droit du Bureau pour un mandat arrivant à échéance en octobre 2021.

5. Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le Forum a élu les membres suivants à son Conseil pour terminer le mandat de deux ans arrivant à échéance en avril 2021 :

Groupe Asie-Pacifique

- Mme R. Nikhil Khadse (Inde).

6. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Conseil directeur a élu le membre suivant pour un mandat de cinq ans arrivant à échéance en octobre 2024 :

- Mme A. Reynoso (Mexique).

7. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Conseil directeur a élu les trois membres suivants au Comité pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2023 :

- Mme I. Al Madhy (Iraq)
- Mme H. Martins (Portugal)
- Mme F. Benbadis (Algérie).

8. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Conseil directeur a élu les quatre membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2023 :

Groupe africain

- Mme M. Ndiaye (Sénégal)

Groupe arabe

- Mme J. Salma (Bahreïn)

Groupe Asie-Pacifique

- M. S. Patra (Inde)

Groupe des Douze Plus

- M. C. Lacroix (Belgique).

9. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2023 :

Groupe africain

- M. S. Chiheb (Algérie)

Groupe Eurasie

- Mme A. Karapetyan (Arménie)
- M. K. Kosachev (Fédération de Russie)

Groupe des Douze Plus

- Mme A. Vadai (Hongrie).

M. R. Lopatka (Autriche) et Mme J. Oduol (Kenya) ont été élus Président et Vice-Présidente du Groupe.

10. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Conseil directeur a élu M. M. Mijatovic (Serbie) en qualité de facilitateur.

11. Vérificateurs internes des comptes de l'exercice 2020

Le Conseil directeur a désigné le Vérificateur interne des comptes suivant pour 2020 :

- M. A. Gryffroy (Belgique).

12. Bureaux des Commissions permanentes

Les Commissions permanentes ont élu les membres suivants à leur Bureau pour un mandat de deux ans (renouvelable) arrivant à échéance en octobre 2021 :

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*Groupe arabe*

- M. M. Al-Ahbabi (Qatar) – premier mandat

Groupe des Douze Plus

- M. P. Dallier (France) – premier mandat

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*Groupe Asie-Pacifique*

- Mme S. Rehman (Pakistan) pour terminer le premier mandat de l'ancien membre du Bureau du Pakistan. Le premier mandat arrive à échéance en avril 2021.
- M. I. Sereewatthanawut (Thaïlande) pour terminer le premier mandat de l'ancien membre du Bureau de la Thaïlande, qui n'est plus parlementaire. Le premier mandat arrive à échéance en mars 2020.

Groupe Eurasie

- M. R. Marian (République de Moldova) – premier mandat

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme M. Carvalho (Brésil) – premier mandat
- M. B. Scotland (Guyana) – premier mandat

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*Groupe Eurasie*

- M. E. Primakov (Fédération de Russie) – premier mandat

Commission permanente des Affaires des Nations Unies*Groupe Asie-Pacifique*

- Mme P. Tohmeena (Thaïlande) pour terminer le second mandat de l'ancien membre du Bureau de la Thaïlande, qui n'est plus parlementaire. Le second mandat arrive à échéance en octobre 2020.

Groupe des Douze Plus

- M. A. Gryffroy (Belgique) – premier mandat

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. R. Peña Flores (Costa Rica) – premier mandat.

13. Rapporteurs à la 143^e Assemblée

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a nommé trois co-rapporteurs pour le thème d'étude *Législation mondiale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne* :

- Mme A. Gerkens (Pays-Bas)
- Mme J. Oduol (Kenya)
- Thaïlande (*nom à confirmer*).

Médias et communication

Couverture médiatique

Au cours de la 141^e Assemblée, l'équipe de communication de l'UIP a publié trois communiqués de presse, qui ont été envoyés à 1 000 médias internationaux du monde entier en anglais, français, espagnol et arabe. L'équipe de communication de l'UIP a organisé des conférences de presse d'inauguration et de clôture en collaboration avec le Parlement de la Serbie et avec la participation de la Présidente de l'Assemblée nationale de la Serbie, de la Présidente de l'UIP et du Secrétaire général de l'UIP. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé a assisté à la conférence de presse de clôture en qualité d'invité spécial à l'occasion de l'adoption de la résolution parlementaire sur la couverture sanitaire universelle.

La presse internationale a largement couvert l'Assemblée, avec des articles sur des sujets nombreux et variés tels que les changements climatiques, la santé et l'égalité des sexes, ainsi que sur d'autres questions politiques reflétant la diversité des thèmes abordés à une Assemblée de l'UIP.

Réseaux sociaux

Les comptes de l'UIP sur les réseaux sociaux ont connu une forte augmentation des chiffres et de la mobilisation grâce à des hashtags tels que #IPU141 et #UIP130ans, un stand photo, des tweets et retweets stratégiques et des publications quotidiennes sur Instagram. La fréquentation du compte Instagram de l'UIP a connu une forte hausse, le nombre d'abonnés ayant augmenté de 30 pour cent sur les cinq jours de l'Assemblée pour atteindre un total de 1 300 à la fin de l'événement.

Le nombre d'abonnés sur Twitter a augmenté de façon considérable, à savoir de plus de 1 300 pour atteindre un total supérieur à 24 000 abonnés, chiffre qui comprend de nombreux parlementaires. Des avancées constantes ont également été faites sur le compte Facebook, qui a enregistré 110 abonnés de plus, pour un total qui s'élève désormais à 3 143 abonnés.

Avec un total de 4 204 interactions, dont 1 815 retweets et 1 943 mentions "J'aime", l'un des tweets les plus populaires du compte @IPUparliament fut : "The 141st IPU Assembly is officially open! Thank you, Serbian National Assembly and Speaker Maja Gojković for hosting it. Welcome speeches from Speaker @majgoj Serbian President @avucic UN SG @antonioguterres UNOG DG @UN_Valovaya and @IPUPresident Gabriela Cuevas." ("La 141^e Assemblée de l'UIP est officiellement ouverte ! Merci à l'Assemblée nationale de la Serbie et à sa Présidente, Maja Gojković, d'organiser cet événement. Allocutions de bienvenue par la Présidente du parlement @majgoj, le Président de la Serbie @avucic, le Secrétaire général de l'ONU @antonioguterres, la Directrice générale de l'ONUG @UN_Valovaya, et Gabriela Cuevas @IPUPresident.")

Un autre tweet pour lequel la mobilisation a été très forte fut : "From a small group of MPs from 9 countries at the first IPU conference in Paris in 1889 to over 179 members and over 800 MPs at the #IPU141 Assembly in Belgrade in 2019, the IPU is the oldest and largest parliamentary family in the world #IPU130years." ("D'un petit groupe de parlementaires de 9 pays à la première conférence interparlementaire à Paris en 1889 à plus de 179 Membres et plus de 800 parlementaires à la 141^e Assemblée en 2019, l'UIP est la plus ancienne et la plus grande famille parlementaire du monde #UIP130ans.") Le tweet a fait l'objet de 2 314 interactions, dont 1 900 interactions avec les photos/vidéos, 46 retweets et 118 mentions "J'aime", ainsi que d'un certain nombre de commentaires.



Photos

Le Parlement serbe avait désigné trois photographes officiels pour couvrir l'événement. Très dynamiques, professionnels et productifs, ces photographes ont produit de très nombreux clichés lors de toutes les réunions de l'Assemblée, mais aussi lors des volets spéciaux, des réunions parallèles et de plusieurs réunions bilatérales avec les dirigeants de l'UIP. Des centaines de photos ont été publiées quotidiennement sur le compte Flickr de l'UIP, ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de visites sur le site web et les plateformes numériques de l'UIP.

Exposition

Installée durant l'été dans les locaux du Parlement serbe, l'exposition mise sur pied en l'honneur du 130^e anniversaire de l'UIP a été déplacée au Centre Sava, où elle a bénéficié d'un emplacement bien en vue.

Vidéos

L'équipe de communication a interviewé des dizaines de parlementaires et d'experts pour préparer une courte vidéo sur les faits saillants de l'Assemblée, dont la première est disponible ici www.ipu.org/fr/actualites/actualites-en-bref/2019-10/uiip141-video-des-temps-forts-de-lassemblee.

L'équipe a également mené un certain nombre d'entretiens axés sur les Objectifs de développement durable.

Stand photo : "Prenez la pose et repartez avec une tasse !"

Un stand photo avec un fond dédié au 130^e anniversaire de l'UIP et un éclairage professionnel avait été installé pour encourager les délégués à s'engager personnellement sur différents thèmes à l'occasion de cet anniversaire. Les délégués ont pu prendre la pose avec l'une des huit affichettes de soutien mises à leur disposition, lesquelles comportaient des messages courts et simples renvoyant aux principaux objectifs stratégiques de l'UIP, notamment l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes, la nécessité de ne laisser personne de côté, les droits de l'homme et la santé pour tous. Plusieurs souvenirs étaient offerts en guise d'encouragement aux délégués venus manifester leur engagement, à savoir 130 tasses anniversaire pour les 130 premiers parlementaires à s'engager, des bracelets en silicone spécialement conçus pour le 130^e anniversaire, ainsi que des biscuits offerts par le Parlement de Bahreïn, également confectionnés en l'honneur de cet anniversaire.



Enfin, l'équipe de communication a installé un écran tactile afin de présenter le nouveau site web de l'UIP et d'encourager les délégués à s'abonner à la newsletter de l'UIP. Cette campagne a permis de gagner 160 nouveaux abonnés en cinq jours.

Membres de l'Union interparlementaire*

Membres (179)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras**, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie**, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée**, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe

Membres associés (13)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Parlement européen.

* À la clôture de la 141^e Assemblée

** Membres non participants (tous droits suspendus)

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 141^e Assemblée

1. Élection du Président et des Vice-Présidents de la 141^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale*
4. *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
5. Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale ; du développement durable, du financement et du commerce ; et des Affaires des Nations Unies
6. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 143^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
7. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
8. Point d'urgence : *Lutte contre les changements climatiques*

Déclaration de Belgrade

Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale

*que la 141^e Assemblée de l'UIP a fait sienne
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

Nous, Membres des parlements de plus de 140 pays et de 25 organisations parlementaires régionales et autres, réunis à Belgrade (Serbie), pour la 141^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), célébrons son 130^e anniversaire, soutenons son attachement à la paix et soulignons que le droit international est l'assise d'un ordre mondial pacifique fondé sur la solidarité et la coopération.

Nous appuyons fermement les Buts et principes énoncés dans les Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies et reconnaissons que l'établissement d'un monde meilleur pour nos peuples passe nécessairement par un ordre international fondé sur l'état de droit.

Nous marquons notre soutien à des institutions multilatérales fortes et efficaces, avec un rôle central de l'ONU, conçues pour apporter des solutions aux problèmes communs, régler les différends entre États, demander des comptes en cas de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, combattre l'impunité et vérifier que les États respectent leurs engagements internationaux. Nous apportons également notre soutien à la coopération régionale qui contribue à renforcer l'ordre juridique international et favorise la pleine mise en œuvre de nos engagements communs.

Le monde est aujourd'hui le théâtre de graves manquements au droit international humanitaire, ainsi que de violations répétées des règles de base, des principes et des préceptes fondamentaux du droit international, s'agissant notamment du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, du non-recours à la menace d'emploi de la force ou à la force elle-même, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, et du devoir des États d'appliquer le droit international des droits de l'homme. Le non-respect des accords sur le climat, le commerce ou le désarmement constitue également une violation du droit international qui a de vastes répercussions sur le développement, le bien-être et la sécurité planétaire.

Nous déplorons toute action non conforme au droit international et nous faisons front commun pour favoriser et promouvoir les changements qui permettront l'avènement d'un monde meilleur, garantissant à nos peuples la possibilité de mener leur vie à l'abri du besoin et de la peur.

Notre débat a mis en lumière plusieurs voies d'action parlementaire en lien avec la conception et l'application du droit international, et par voie de conséquence avec le renforcement de l'apport de la coopération régionale.

Conception et application du droit international

Il incombe, en dernier ressort, aux parlements de voter les lois pertinentes et d'en assurer l'application. Le droit non contraignant et le droit coutumier peuvent contribuer à la conception de normes internationales et au renforcement d'un ordre international prévisible et fondé sur des règles. Au vu de leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle, les parlements doivent faire preuve d'une plus grande souplesse dans la transposition des traités internationaux et des autres instruments juridiquement contraignants dans leurs systèmes juridiques et politiques et dans leurs réalités nationales.

En tant que parlements et parlementaires, nous devons :

- au niveau national, organiser des débats parlementaires sur les traités, les conventions et les autres instruments juridiquement contraignants dès les premières étapes de leur négociation et viser à garantir un examen parlementaire plus approfondi du mandat national dans la négociation de ce type d'instruments ;
- veiller à la transposition du droit international dans la législation nationale et à l'application de celle-ci par l'élaboration de politiques et de programmes efficaces, fondés sur des données probantes, par l'octroi des budgets nécessaires, et le contrôle rigoureux de leur application effective ;

- selon que de besoin, entreprendre des réformes législatives et constitutionnelles visant à garantir l'établissement de cadres juridiques qui permettent d'incorporer le droit international dans la législation nationale de manière souple (transposition systématique) et efficace (notamment par l'attribution d'une plus haute priorité) ;
- prévoir un examen régulier de la mise en œuvre nationale des engagements internationaux, notamment en ce qui concerne l'examen et la rédaction des rapports nationaux à soumettre aux organes créés en vertu d'instruments internationaux ;
- envisager la création de commissions parlementaires *ad hoc* chargées de contrôler systématiquement la compatibilité de la législation nationale avec le droit international ;
- suivre les grands processus mondiaux et insuffler une perspective parlementaire au mandat national de négociation, notamment en veillant à ce qu'avant de prendre de nouveaux engagements internationaux, le parlement ait eu l'occasion de donner son point de vue (notamment par le biais de rapports parlementaires) ;
- donner précocement l'alerte en cas de risques de conflit à l'échelle locale ou nationale et prendre des mesures pour éviter toute escalade, créer des possibilités de dialogue et de coopération et veiller à ce que l'État assume dûment les obligations qui lui incombent en vertu du droit international s'agissant du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris le nettoyage ethnique et toute autre violation flagrante du droit international des droits de l'homme ;
- déployer tous les efforts possibles pour garantir l'indépendance du système judiciaire et adopter des lois, des politiques et des budgets visant à renforcer la capacité des tribunaux nationaux à statuer sur des affaires incluant des normes de droit international ;
- favoriser la prise de conscience du public et l'engagement sociétal à l'appui du droit international et veiller à ce que le droit des droits de l'homme et le droit humanitaire figurent dans les programmes de toutes les institutions d'enseignement ;
- travailler en collaboration avec des organisations de la société civile et les encourager à contribuer, par le biais des processus parlementaires, au renforcement et au respect du droit international.

Obtenir des résultats dans les domaines prioritaires

Tout en reconnaissant la grande diversité des instruments internationaux auxquels nos pays ont adhéré au fil des ans, nous avons recensé un certain nombre de domaines prioritaires qui requièrent une attention urgente de notre part. Les actions à mener sont notamment les suivantes :

- s'attaquer énergiquement à l'urgence climatique, ratifier et mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques et réaliser les Objectifs de développement durable ;
- respecter et promouvoir résolument le droit international des droits de l'homme, ainsi que le droit international humanitaire et le droit pénal international ;
- renouveler solennellement notre engagement, à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, à appliquer pleinement ses dispositions et celles de ses protocoles facultatifs ;
- redoubler d'efforts pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation politique des femmes, conformément aux dispositions du Programme d'action de Beijing et de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, et prendre d'urgence des mesures pour appliquer pleinement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - en commençant à l'échelle de nos propres parlements ;
- renforcer le respect du droit international humanitaire et faciliter l'action humanitaire par des normes pertinentes et un financement efficace, tandis que l'on fête le 70^e anniversaire des Conventions de Genève ;
- veiller à ce que les forces militaires et de sécurité reçoivent une formation adéquate en droit international humanitaire et à ce qu'elles répondent de leurs actes ;
- tenir nos engagements dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et garantir l'abolition des armes de destruction massive ;
- soutenir les efforts internationaux visant à éliminer progressivement les armes nucléaires, en particulier en s'engageant explicitement en faveur du principe "Pas de première frappe", en réduisant le nombre d'armes nucléaires en état d'alerte avancée et de celles déployées sur le terrain, et en diminuant le nombre d'ogives nucléaires existantes, qui sont plus que suffisantes pour détruire plusieurs fois la planète ;
- veiller à la ratification et à l'application effective au niveau national des instruments du droit international humanitaire et des traités relatifs aux droits de l'homme, étape essentielle pour garantir que les personnes ayant droit à une protection en bénéficient effectivement ;

- mettre en place une infrastructure institutionnelle efficace pour veiller au respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, notamment en créant des institutions nationales des droits de l'homme et en renforçant la coopération entre ces institutions et nos parlements respectifs ;
- veiller à ce que les opinions des jeunes soient entendues au cours des processus décisionnels, notamment en créant les plates-formes nécessaires et en adoptant des mesures concrètes en faveur de la participation des jeunes ;
- lutter contre l'impunité des crimes internationaux, y compris grâce à la coopération avec les tribunaux internationaux et la Cour pénale internationale, conformément à la législation interne.

La contribution de la coopération régionale

La coopération régionale est un élément essentiel pour renforcer l'ordre juridique international, contribuer au règlement pacifique des différends et promouvoir une paix durable. Après des siècles de conflits sanglants, ayant atteint leur apogée avec la Seconde Guerre mondiale, qui a fait plus de 80 millions de morts, d'anciens adversaires ont créé, en Europe, une Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui est devenue l'Union européenne et qui compte aujourd'hui une population de 520 millions de citoyens, jouissant de la liberté, de la paix et de la prospérité comme jamais auparavant. La coopération régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes a donné naissance au Traité de Tlatelolco de 1967 qui, pour la première fois dans l'histoire, a fait d'un continent entier une zone exempte d'armes nucléaires. En Afrique, la coopération régionale et sous-régionale, orchestrée tout particulièrement par l'Union africaine, a été un moteur de stabilité politique et de développement économique. La plupart des organisations régionales sont dotées d'assemblées et d'unions parlementaires correspondantes qui complètent les composantes intergouvernementales et visent à promouvoir une meilleure compréhension et davantage de coopération au sein des régions et entre elles.

Nous entendons renforcer davantage la contribution de la coopération régionale au droit international, notamment :

- en appuyant activement les initiatives régionales qui visent à promouvoir le dialogue politique et les projets communs susceptibles de favoriser la confiance et la compréhension ;
- en utilisant les outils offerts par la diplomatie parlementaire pour s'attaquer aux problèmes non résolus et aider à jeter des ponts en temps de crise ;
- en recensant et en diffusant les bonnes pratiques en matière de coopération régionale et en formulant des propositions d'actions conjointes concrètes ;
- en mettant en place, au sein de nos organisations parlementaires régionales respectives, des mécanismes pour aider à surveiller la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux ;
- en évaluant et en renforçant les mécanismes de transparence et de responsabilisation au niveau des organisations régionales et mondiales ;
- en établissant des partenariats stratégiques aux niveaux régional et sous-régional pour renforcer le respect des valeurs et normes universelles, tout en tenant également compte des spécificités régionales ;
- en diffusant les bonnes pratiques et en renforçant le dialogue et la coopération entre les organisations parlementaires régionales et notre organisation mondiale, l'UIP ;
- en soutenant l'UIP, qui est l'organisation faîtière mondiale des organisations parlementaires, dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer la cohérence et l'efficacité de la coopération interparlementaire, notamment dans le contexte des préparatifs de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui se tiendra en 2020.

Déclaration à l'occasion du 30^e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant

*que la 141^e Assemblée de l'UIP a fait sienne
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

Reconnaissant que, depuis son adoption il y a 30 ans, la Convention relative aux droits de l'enfant (la Convention) a permis d'améliorer la vie de millions d'enfants ; que les Objectifs de développement durable (ODD) et la Convention sont inextricablement liés et qu'ils se renforcent mutuellement ; que le XXI^e siècle a apporté son lot de nouveaux défis ; et qu'il est nécessaire et urgent d'accélérer les progrès et d'intensifier les mesures pour veiller à ce que chaque enfant jouisse de tous ses droits, nous, parlementaires, réitérons notre engagement de :

- défendre et protéger les droits et principes directeurs inscrits dans la Convention, notamment la protection contre toutes formes de discrimination, le fait que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les décisions qui concernent les enfants, le droit inhérent à la vie de tout enfant, la survie et le développement de l'enfant, ainsi que son droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, ses opinions étant dûment prises en considération ;
- veiller à ce que nos pays respectifs obtiennent et allouent des ressources adéquates pour que tous les enfants, y compris les enfants réfugiés, migrants et déplacés à l'intérieur de leur propre pays, aient accès aux services de santé et à l'éducation, et à ce qu'ils soient protégés contre toute forme de violence, de mauvais traitements, de négligence et d'exploitation ;
- œuvrer pour la protection de tous les enfants, y compris les enfants réfugiés et migrants, contre toute forme de violence, d'exploitation et de mauvais traitements, et mettre à profit notre influence sur l'opinion publique pour briser le silence sur les tabous et pour faire changer les comportements, traditions et pratiques susceptibles de nuire aux enfants ;
- veiller à ce que les cadres de suivi nationaux des ODD prennent en compte des indicateurs axés sur les enfants ;
- aider les enfants à connaître leurs droits et les ODD et à agir dans ces domaines, notamment dans les écoles et par la voie de processus participatifs.

Par la présente, nous convenons que l'adoption de mesures concrètes et assorties d'échéances en vue de la pleine mise en œuvre de la Convention dans nos contextes nationaux, notamment au moyen de politiques, de lois et de budgets, constitue l'investissement le plus judicieux et le plus efficace que nous puissions faire pour réaliser les engagements du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – pour les enfants et les jeunes, et pour la paix, la sécurité humaine et le développement durable.

Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé

Résolution adoptée par consensus par la 141^e Assemblée
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

La 141^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant que, comme l'affirme la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), "la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale", et que le droit à la santé est protégé par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que par d'autres instruments internationaux largement ratifiés, comme la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées,

rappelant également la résolution de 2012 de l'UIP intitulée *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* et l'additif de 2017 à cette résolution, et se félicitant des efforts déployés aux niveaux national et international pour promouvoir le droit à la santé pour tous,

souhaitant que les gouvernements du monde ont inscrit la réalisation de la couverture sanitaire universelle (CSU) parmi les cibles des Objectifs de développement durable (ODD) (en particulier dans la cible 8 de l'Objectif 3), et saluant la mise en place de mécanismes de coordination tels que le Plan d'action mondial pour permettre à chacun de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, mais aussi de plateformes multipartites, notamment CSU2030,

saluant la Déclaration politique adoptée lors de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle tenue à l'occasion de la soixante quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et rappelant les engagements et objectifs importants énoncés dans le domaine du financement pour le développement concernant les gouvernements du monde entier dans le contexte du Programme d'action d'Addis-Abeba,

consciente du rôle important joué par les parlements et les parlementaires dans la promotion de la CSU, et de la nécessité d'établir une véritable collaboration avec les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales, le monde universitaire, le secteur privé et toutes les parties intéressées en vue d'instaurer la CSU,

notant que, bien que d'importants progrès aient été accomplis concernant l'instauration de la CSU, la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux services de santé dont elle a besoin, que 100 millions de personnes sont plongées chaque année dans l'extrême pauvreté en raison de dépenses de santé et que 800 millions de personnes consacrent au moins 10 pour cent du budget de leur ménage aux soins de santé,

notant également que, par CSU on entend les politiques et programmes de santé nationaux grâce auxquels toutes les personnes et toutes les communautés ont accès à l'ensemble des services de santé essentiels, disponibles, accessibles, acceptables, abordables et de bonne qualité couvrant aussi bien la promotion de la santé que la prévention, les diagnostics, les traitements, la rééducation et les soins palliatifs, au moment nécessaire, dispensés de façon respectueuse et équitable, sans que les personnes concernées ne se retrouvent dans une situation économique difficile,

* La délégation de l'Inde a exprimé une réserve sur les mots "peuples autochtones" à l'alinéa 8 du préambule

reconnaissant que les services doivent être dispensés dans des conditions d'égalité et sans aucune discrimination, et que chacun doit pouvoir bénéficier de la CSU, en particulier les personnes vulnérables, désavantagées, stigmatisées ou marginalisées et les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les peuples autochtones, les personnes handicapées (et particulièrement les femmes et les enfants), les personnes atteintes de maladies rares ou négligées, les migrants, les réfugiés, les personnes en déplacement, les populations rurales, et particulièrement les femmes rurales, ainsi que les personnes souffrant de troubles mentaux ou de pathologies préexistantes, et notant en particulier que l'impact est aggravé lorsqu'une personne souffre de formes multiples ou croisées de discrimination,

constatant avec inquiétude que les femmes, les enfants, les adolescents, les personnes âgées et les personnes handicapées sont les plus touchés par la maladie et les décès évitables, et qu'ils disposent souvent de ressources financières limitées pour s'acquitter des frais de soins de santé essentiels, ce qui les expose à un désavantage économique et à un risque accru de pauvreté,

notant avec préoccupation qu'en règle générale les femmes assument une part plus importante des dépenses de santé que les hommes, ce qui s'explique par certaines limitations ou l'absence de couverture au titre de la CSU des services qui sont propres aux femmes, tels que ceux liés à la santé génésique et à la santé maternelle,

considérant que les soins de santé primaires, y compris les campagnes de vaccination, constituent l'approche la plus inclusive et la plus efficace pour améliorer la santé physique et mentale et le bien-être des personnes, et que ces soins de santé sont également la pierre angulaire d'un système de santé durable à même de soutenir la CSU, et saluant l'engagement intergouvernemental pris dans la Déclaration d'Astana de 2018 en vue de renforcer les systèmes de soins de santé primaires, étape essentielle pour atteindre les ODD,

insistant sur l'importance de fournir des services de santé centrés sur la personne, équitables, bien dotés en ressources, accessibles, intégrés et dispensés par une main-d'œuvre qualifiée, d'assurer la sécurité des patients et de prodiguer des soins de qualité, en tant que mesures essentielles de la gouvernance des systèmes de santé, pour donner les moyens aux personnes d'améliorer et de préserver leur santé,

notant l'importance d'un engagement et de progrès constants dans la mise en œuvre du projet Ressources humaines pour la santé : stratégie mondiale à l'horizon 2030 de l'OMS, de même que la mise en œuvre des conclusions de la Commission de haut niveau des Nations Unies sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique, pour répondre aux besoins en ressources humaines en tant que fondement de systèmes de santé solides et fondement de la réalisation de la CSU,

soulignant la dimension constitutionnelle du droit à la santé et l'importance d'allouer des pourcentages et des parts spécifiques des budgets nationaux à la santé, qui est la pierre angulaire du développement durable et global,

soulignant également qu'investir dans la CSU revient à investir dans le capital humain, avec pour effet de créer de l'emploi, de stimuler la croissance et de réduire les inégalités, notamment les inégalités entre les sexes, et rappelant l'importance d'assurer un financement durable et adéquat au secteur de la santé,

sachant que, pour progresser vers l'instauration de la CSU, il faut aussi s'attaquer aux déterminants politiques, sociaux, économiques, environnementaux et climatiques de la santé,

notant que la recrudescence des situations d'urgence complexes entrave l'instauration de la CSU et qu'il est primordial d'adopter des approches coordonnées et inclusives par le biais de la coopération nationale et internationale, conformément à l'impératif humanitaire et aux principes humanitaires, en vue de préserver la CSU dans les situations d'urgence,

se déclarant préoccupée par le nombre croissant de réfugiés dans le monde, compte tenu du fait que la prestation de soins de santé aux réfugiés peut représenter un lourd fardeau pour les pays hôtes, dont certains en accueillent des millions, et reconnaissant qu'il incombe à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour leur assurer une CSU,

consciente des liens qui existent entre la sécurité sanitaire mondiale et la CSU, et de la nécessité de continuer à fournir des soins de santé essentiels dans les situations d'urgence et de fragilité, particulièrement en ce qui concerne les femmes dans des situations de conflit armé, déterminée à agir pour prévenir les épidémies et la propagation des maladies en incitant et en aidant les pays à se conformer au Règlement sanitaire international (2005), et aussi déterminée à renforcer leurs capacités essentielles respectives dans le domaine de la santé publique pour pouvoir prévenir les risques sanitaires publics, en particulier dans des situations d'urgence, les détecter et y faire face,

estimant que l'instauration de la CSU joue un rôle intrinsèque pour assurer le bien-être de tous et à permettre à chacun de vivre en bonne santé à tout âge et que cela exige un engagement politique fort et soutenu à tous les niveaux,

1. *réaffirme* que l'allocation d'un maximum de ressources disponibles à l'instauration progressive de la CSU est possible et réalisable pour tous les pays, même dans les contextes difficiles, et demande aux parlements et aux parlementaires de prendre toutes les mesures juridiques et politiques applicables pour aider leurs gouvernements respectifs à réaliser l'objectif de CSU d'ici 2030 et pour assurer des services de santé de qualité, abordables et accessibles ;
2. *exhorte* les parlements à mettre en place un cadre juridique solide pour la CSU, à assurer la mise en œuvre effective de la législation sur la CSU dans les faits, et à veiller à ce que le droit de chacun à la santé et aux soins médicaux publics soit garanti à tous sans distinction, en droit comme en pratique ;
3. *exhorte également* les gouvernements à collaborer étroitement avec leur parlement national, avec le soutien de l'UIP pour sensibiliser davantage les parlements et les parlementaires à la CSU et les associer pleinement au processus, de manière à maintenir le soutien politique nécessaire à l'instauration de la CSU à l'horizon 2030 ;
4. *exhorte en outre* les parlements à travailler à ce que l'instauration de la CSU figure désormais dans les plans et politiques nationales de développement, la santé étant à la fois un préalable et un facteur de développement durable pour les pays ;
5. *demande* aux gouvernements de veiller à ce que les politiques et programmes nationaux de santé soient sensibles au genre, reposent sur des résultats, respectent les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris les principes du respect de l'autonomie et du consentement éclairé, et soient élaborés à l'aide d'un processus inclusif et participatif, et exhorte les parlements à lever les obstacles juridiques ou autres qui entravent l'accès aux services de santé, notamment en renforçant les soins de santé primaires et les ressources humaines, entre autres en soutenant des formations professionnelles en alternance ou duales ;
6. *demande également* que soient assurées en priorité la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services de soins de santé primaires à un coût abordable, notamment les services essentiels à destination des femmes, des enfants, des adolescents et des groupes dans des situations de vulnérabilité, en particulier par la promotion de politiques qui reconnaissent et soutiennent le travail des prestataires de santé communautaires, dont la plupart sont des femmes, afin qu'ils puissent assurer efficacement les services de santé essentiels, notamment dans les zones rurales ;
7. *encourage* les gouvernements à mettre en œuvre des programmes de prévention et d'éducation afin que leurs citoyens aient de meilleures connaissances en matière de santé et afin de traiter des problèmes comportementaux qui peuvent avoir une incidence sur la santé, comme la consommation d'alcool et de tabac, la santé et la sécurité au travail, l'obésité et les infections sexuellement transmissibles ;
8. *exhorte* les États à inclure les soins palliatifs et le soulagement de la douleur dans leurs services de soins de santé primaires, afin de répondre à une large demande des citoyens, qui souhaitent être accompagnés dans la fin de leur vie dans la dignité et avec le moins de douleur possible ;

9. *demande* aux parlements de renforcer les systèmes de santé afin de réduire la morbidité et la mortalité maternelles, néonatales, juvéniles et adolescentes en renforçant les services de santé sexuelle et génésique et les services de santé et de nutrition de la mère, du nouveau-né et de l'adolescent, en promouvant en particulier l'allaitement maternel, les campagnes systématiques de vaccination et les interventions de développement de la petite enfance, ainsi qu'en fournissant des informations sur la gamme la plus large possible de méthodes modernes de planning familial sûres, efficaces, abordables et acceptables, et en facilitant l'accès à celles-ci ;
10. *exhorte* les parlements à s'assurer que les interventions effectuées par les acteurs de la santé pour protéger la santé sexuelle et génésique, ainsi que les droits y afférents, notamment chez les adolescents, soient associées à des mesures de promotion, de détection précoce, préventives et éducatives, mises en place par les autres secteurs, en particulier pour ce qui a trait à la promotion de l'égalité des sexes et à la lutte contre le mariage précoce et forcé, le mariage d'enfants, les grossesses précoces et non désirées et la violence sexiste, notamment les mutilations génitales féminines et d'autres formes de violence sexiste ;
11. *exhorte également* les parlements à répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de santé, y compris la prévention et le dépistage précoce du cancer du col de l'utérus, du cancer du sein et du VIH-sida, ainsi que la sensibilisation à ces pathologies, et la fourniture de soutien et de services aux jeunes filles pendant leur puberté, ainsi qu'un soutien et des services adaptés aux victimes de violence sexiste ;
12. *demande* aux parlements de veiller à ce que les politiques nationales visant à mettre en œuvre la CSU combattent la malnutrition sous toutes ses formes, en accordant une attention particulière aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes et allaitantes et des enfants pendant les 1 000 premiers jours ;
13. *demande également* aux parlements de promouvoir et de favoriser l'accès à des médicaments, dispositifs médicaux, moyens de contraception, vaccins, diagnostics et autres moyens techniques indispensables, sûrs, efficaces et de qualité à un coût abordable, sans discrimination, de lutter contre les médicaments contrefaits ou falsifiés et de soutenir l'innovation et la recherche-développement sur les médicaments et vaccins destinés à lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles ;
14. *exhorte* les parlements à promouvoir les programmes de vaccination de leurs gouvernements respectifs en tant que mesure préventive la plus efficace contre les maladies infectieuses, et à adopter des mesures qui renforceront la réglementation en matière de sécurité des patients lors des essais cliniques de nouveaux vaccins pour apaiser les craintes du public face à la vaccination ;
15. *souligne* la nécessité de faciliter l'accès des personnes handicapées ou souffrant de troubles physiques et mentaux chroniques à un diagnostic précoce, à un accompagnement, à l'information sanitaire de qualité et à des services de santé abordables, et de renforcer les efforts visant à autonomiser et à intégrer ces personnes ;
16. *encourage* le recours aux partenariats pour instaurer la CSU en mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, et invite les parlements à sensibiliser les citoyens à la CSU et à associer les communautés et tous les acteurs intéressés à l'élaboration de plans et stratégies qui répondent véritablement à leurs besoins ;
17. *souligne* la nécessité d'aborder de façon systématique les questions relatives au genre, à l'équité et aux droits de l'homme dans les processus de budgétisation, de planification et de prise de décision en matière de santé, la participation éclairée des personnes et des collectivités, en particulier des femmes, et les systèmes d'information sanitaire qui génèrent des données fiables sur les besoins en matière de santé afin de favoriser des choix politiques judicieux ;

18. *exhorte* les parlements à tout faire pour que soient mis en place des indicateurs nationaux solides et des données ventilées permettant de mesurer les progrès vers l'instauration de la CSU, et demande l'établissement de rapports réguliers et l'utilisation précise de données ventilées afin d'éliminer la discrimination fondée sur le genre dans l'application de la CSU ;
19. *demande* aux parlements de prendre en considération le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et d'allouer des ressources suffisantes pour instaurer progressivement la CSU en assurant un financement durable de la santé, en augmentant les budgets si nécessaire et en prenant des mesures visant à promouvoir l'efficacité, l'équité, la qualité, la maîtrise des coûts et une base de financement stable, en tenant compte de l'objectif minimum nominal fixé par l'OMS pour les ressources intérieures, qui équivaut à 5 pour cent du PIB ;
20. *exhorte* les États à allouer davantage de ressources pour le recrutement de nouveaux médecins et de personnel de santé, en prenant des mesures positives dans les instances internationales compétentes afin d'alléger les contraintes budgétaires trop fortes appliquées au cours de la dernière décennie ;
21. *demande* aux parlements de veiller à l'adéquation entre formation des ressources humaines et équipement des structures sanitaires en matériel de qualité fiable, afin de combler le fossé observé parfois entre ressources humaines et infrastructures sanitaires adéquates ;
22. *demande également* aux parlements de mettre en place une protection financière afin de réduire les paiements directs pour les services de santé et d'éliminer les obstacles financiers qui entravent l'accès à la santé ;
23. *prie* les parlements des pays développés qui fournissent une aide publique au développement d'accroître cette aide dans le domaine de la santé, y compris pour la recherche-développement, en rappelant aux pays développés leur engagement, au titre de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, de consacrer au moins 0,7 pour cent de leur RIB à l'aide publique au développement, et exhorte les parlements à s'assurer que les gouvernements et les partenaires financiers internationaux alignent leur soutien financier sur les systèmes, plans et priorités de santé qui visent l'instauration de la CSU dans les pays bénéficiaires ;
24. *demande* aux parlements d'utiliser toutes les fonctions parlementaires génériques pour réclamer des comptes à leurs gouvernements nationaux respectifs sur les engagements pris en vue d'une mise en œuvre efficace de la CSU, de surveiller l'impact des politiques et programmes en lien avec la CSU et d'encourager les gouvernements à prendre des mesures correctives si nécessaire, et exhorte les parlements à mettre en place des mécanismes pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente résolution ;
25. *souligne* le potentiel de transformation que recèlent les innovations technologiques en matière de santé et les nouveaux modèles de soins de santé pour accélérer les progrès vers la réalisation de la CSU, notamment dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ;
26. *demande* aux pouvoirs publics, et en particulier aux établissements de santé, d'observer des normes éthiques strictes en matière de soins, et, parallèlement aux autres entités nationales et internationales, d'assurer la continuité des services de soins de santé et des traitements pour les victimes des situations de conflit armé, dans des contextes fragiles ou dans des situations d'urgence sanitaire ou autres, comme les catastrophes naturelles ;
27. *demande instamment* aux États et à toutes les parties à un conflit armé d'assurer des soins de santé et de mettre en place des mesures efficaces pour prévenir et réprimer, en temps de conflit armé, les actes de violence, les attaques et les menaces dirigés contre le personnel médical et les agents humanitaires dont l'activité est d'ordre exclusivement médical, contre leurs moyens de transport et leur matériel, ainsi que contre les centres de santé, les hôpitaux et les autres installations médicales, les écoles et centres de formation, conformément aux Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels et à la résolution 2286 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la protection sanitaire dans les conflits armés, sachant que ces attaques réduisent à néant les efforts de modernisation des systèmes sanitaires ;

28. *demande* aux autorités compétentes de la communauté internationale de créer un mécanisme efficace permettant à tous les pays de partager la responsabilité commune de fournir aux réfugiés des services de santé adéquats et d'assurer la CSU aux réfugiés dans la mesure du possible ;
29. *demande également* aux parlements de prendre toutes les mesures possibles pour assurer la sécurité sanitaire mondiale en prévenant la propagation des maladies et en organisant d'autres activités de santé publique, notamment des campagnes systématiques de vaccination, de même qu'en renforçant les systèmes de surveillance et d'intervention, et aussi de défendre l'application du Règlement sanitaire international (2005) et l'affectation de ressources appropriées pour amener les pays à respecter leurs obligations et à combler les graves lacunes dans leurs capacités essentielles respectives en matière de santé publique, de façon à assurer les activités de prévention, de détection et d'intervention face aux risques de santé publique ;
30. *demande instamment* que la résistance aux antibiotiques soit incluse en tant qu'indicateur mondial ou objectif intermédiaire dans les ODD, en reconnaissant que la résistance aux antimicrobiens (RAM) constitue une menace grave et urgente pour la santé mondiale, et que les mesures destinées à lutter contre cette résistance constituent un maillon essentiel pour protéger la santé humaine et assurer l'accès aux médicaments nécessaires, appelle à mettre intégralement en œuvre les recommandations du Groupe interinstitutions de coordination, et invite les institutions tripartites et le Programme des Nations Unies pour l'environnement à renforcer les activités dans le domaine de la RAM, et notamment à aider les pays à appliquer leurs plans nationaux d'action ;
31. *exhorte* les parlements à s'attaquer aux déterminants politiques, sociaux, économiques, environnementaux et climatiques de la santé, qui sont des catalyseurs et conditions indispensables du développement durable, et à promouvoir une approche multisectorielle de la santé ;
32. *prie* les parlements de faciliter et de soutenir l'apprentissage et la mise en commun des données d'expérience, des bonnes pratiques, des difficultés et des enseignements en lien avec la CSU entre les Parlements membres de l'UIP et leurs parlementaires ;
33. *prie également* les institutions du système des Nations Unies, en particulier l'OMS, d'apporter aux pays un appui coordonné et multiforme pour permettre l'instauration de la CSU, de collaborer pour suivre la réalisation de la CSU, car l'OMS a pour mandat d'évaluer les indicateurs de santé, et de renforcer la capacité des parlements et des parlementaires à élaborer et suivre les politiques nationales relatives à la CSU par la mise en place de systèmes de soins de santé solides et évolutifs ;
34. *prie en outre* les parlements et les parlementaires d'inciter les États à mettre en œuvre les recommandations issues des rencontres sur l'instauration de la CSU, notamment celles de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle tenue en septembre 2019, et demande à l'UIP de mettre à la disposition de ses Membres tous les outils nécessaires au suivi et à l'évaluation de ces recommandations.

Lutte contre les changements climatiques

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Inde pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

| | | | |
|----------------------|-----|--|-------|
| Voix positives..... | 809 | Total des voix positives et négatives .. | 1 173 |
| Voix négatives | 364 | Majorité des deux tiers | 782 |
| Abstentions..... | 191 | | |

| Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. |
|---------------------------------|-----|--------|-------|-------------------------------|-----|--------|-------|----------------------------------|-----|--------|-------|
| Afghanistan | | Absent | | France | | 18 | | Ouganda | | Absent | |
| Afrique du Sud | 17 | | | Gabon | 11 | | | Ouzbékistan | | Absent | |
| Albanie | | Absent | | Gambie | | Absent | | Pakistan | | | 21 |
| Algérie | 16 | | | Géorgie | | Absent | | Palestine | | 11 | |
| Allemagne | | 19 | | Ghana | 7 | | 7 | Panama | | Absent | |
| Andorre | | Absent | | Grèce | | 13 | | Paraguay | 10 | | |
| Angola | 14 | | | Guatemala | | Absent | | Pays-Bas | | 13 | |
| Arabie saoudite | | | 14 | Guinée | | Absent | | Pérou | 14 | | |
| Argentine | | Absent | | Guinée équatoriale | 11 | | | Philippines | 20 | | |
| Arménie | | | 10 | Guyana | | Absent | | Pologne | | | 15 |
| Australie | | 14 | | Haiti | | Absent | | Portugal | | 10 | |
| Autriche | | 12 | | Hongrie | | | 13 | Qatar | 11 | | |
| Azerbaïdjan | 12 | | | Inde | 23 | | | Rép. arabe syrienne | | | 13 |
| Bahreïn | 11 | | | Indonésie | 22 | | | République centrafricaine | 12 | | |
| Bangladesh | 20 | | | Iran (Rép. islam. d') | 19 | | | Rép. de Corée | | Absent | |
| Bélarus | | Absent | | Iraq | | 15 | | Rép. de Moldova | | Absent | |
| Belgique | | 13 | | Irlande | | Absent | | Rép. dém. du Congo | | Absent | |
| Bénin | | Absent | | Islande | | 10 | | Rép. dém. pop. lao | | Absent | |
| Bhoutan | 10 | | | Italie | | 17 | | République tchèque | | 13 | |
| Bolivie (État plurinational de) | 12 | | | Japon | 20 | | | Roumanie | | | 14 |
| Bosnie-Herzégovine | | Absent | | Jordanie | | 12 | | Royaume-Uni | | 18 | |
| Brésil | 22 | | | Kazakhstan | 10 | | | Rwanda | 12 | | |
| Bulgarie | | Absent | | Kenya | 15 | | | Saint-Marin | 10 | | |
| Burkina Faso | 13 | | | Koweït | | Absent | | Sénégal | | Absent | |
| Burundi | 12 | | | Lesotho | | Absent | | Serbie | 12 | | |
| Cabo Verde | 10 | | | Lettonie | | 11 | | Seychelles | 10 | | |
| Cambodge | 13 | | | Liechtenstein | | 8 | | Sierra Leone | | Absent | |
| Cameroun | | Absent | | Lituanie | | 11 | | Singapour | 12 | | |
| Canada | | 15 | | Macédoine du Nord | | Absent | | Slovaquie | | Absent | |
| Chili | 10 | | 3 | Madagascar | | Absent | | Slovénie | | | 11 |
| Chine | 23 | | | Malaisie | 14 | | | Somalie | 13 | | |
| Chypre | | 10 | | Malawi | | Absent | | Sri Lanka | | Absent | |
| Congo | | Absent | | Maldives | | Absent | | Suède | | 13 | |
| Costa Rica | 10 | | | Mali | | Absent | | Suisse | | 12 | |
| Côte d'Ivoire | | Absent | | Malte | | Absent | | Suriname | 10 | | |
| Croatie | | Absent | | Maroc | 13 | | | Thaïlande | 18 | | |
| Cuba | | Absent | | Mexique | 20 | | | Timor-Leste | 10 | | |
| Danemark | | 12 | | Micronésie (États fédérés de) | 8 | | | Tonga | 8 | | |
| Djibouti | | Absent | | Monaco | | 10 | | Tunisie | | Absent | |
| Égypte | | 19 | | Mongolie | | Absent | | Turkménistan | 12 | | |
| El Salvador | 12 | | | Monténégro | | Absent | | Turquie | 19 | | |
| Émirats arabes unis | 11 | | | Myanmar | 17 | | | Ukraine | 10 | | 7 |
| Espagne | | | 15 | Namibie | 11 | | | Uruguay | 11 | | |
| Estonie | | | 11 | Népal | | Absent | | Venezuela (Rép. bolivarienne du) | | | 15 |
| Eswatini | | Absent | | Nicaragua | 8 | | | Viet Nam | 19 | | |
| Éthiopie | | Absent | | Niger | 13 | | | Yémen | | | 11 |
| Fédération de Russie | 20 | | | Nigéria | 20 | | | Zambie | 13 | | |
| Fidji | | Absent | | Norvège | | 12 | | Zimbabwe | 13 | | |
| Finlande | | 12 | | Nouvelle-Zélande | | 11 | | | | | |
| | | | | Oman | | | 11 | | | | |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Protection des populations et sécurité internationale : demander l'arrêt de l'offensive turque en Syrie

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Égypte pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives 677 Total des voix positives et négatives 750
Voix négatives 73 Majorité des deux tiers 500
Abstentions 614

| Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. |
|---------------------------------|-----|--------|-------|-------------------------------|-----|--------|-------|----------------------------------|-----|--------|-------|
| Afghanistan | | Absent | | France | 18 | | | Ouganda | | Absent | |
| Afrique du Sud | | | 17 | Gabon | 11 | | | Ouzbékistan | | Absent | |
| Albanie | | Absent | | Gambie | | Absent | | Pakistan | | 21 | |
| Algérie | | | 16 | Géorgie | | Absent | | Palestine | 11 | | |
| Allemagne | 19 | | | Ghana | 14 | | | Panama | | Absent | |
| Andorre | | Absent | | Grèce | 13 | | | Paraguay | | | 10 |
| Angola | | | 14 | Guatemala | | Absent | | Pays-Bas | 13 | | |
| Arabie saoudite | 14 | | | Guinée | | Absent | | Pérou | | | 14 |
| Argentine | | Absent | | Guinée équatoriale | | | 11 | Philippines | | | 20 |
| Arménie | 10 | | | Guyana | | Absent | | Pologne | 10 | | 5 |
| Australie | 14 | | | Haïti | | Absent | | Portugal | 10 | | |
| Autriche | 12 | | | Hongrie | 13 | | | Qatar | | | 11 |
| Azerbaïdjan | | 12 | | Inde | | | 23 | Rép. arabe syrienne | 13 | | |
| Bahreïn | 11 | | | Indonésie | 22 | | | République centrafricaine | 12 | | |
| Bangladesh | | | 20 | Iran (Rép. islam. d') | 19 | | | Rép. de Corée | | Absent | |
| Bélarus | | Absent | | Iraq | 15 | | | Rép. de Moldova | | Absent | |
| Belgique | 13 | | | Irlande | | Absent | | Rép. dém. du Congo | | Absent | |
| Bénin | | Absent | | Islande | 10 | | | Rép. dém. pop. lao | | Absent | |
| Bhoutan | | | 10 | Italie | 17 | | | République tchèque | 13 | | |
| Bolivie (État plurinational de) | | | 12 | Japon | | | 20 | Roumanie | 14 | | |
| Bosnie-Herzégovine | | Absent | | Jordanie | 12 | | | Royaume-Uni | 18 | | |
| Brésil | | | 22 | Kazakhstan | | | 10 | Rwanda | | | 12 |
| Bulgarie | | Absent | | Kenya | | | 15 | Saint-Marin | 10 | | |
| Burkina Faso | | | 13 | Koweït | | Absent | | Sénégal | | Absent | |
| Burundi | | | 12 | Lesotho | | Absent | | Serbie | | | 12 |
| Cabo Verde | | | 10 | Lettonie | 11 | | | Seychelles | | | 10 |
| Cambodge | | | 13 | Liechtenstein | 8 | | | Sierra Leone | | Absent | |
| Cameroun | | Absent | | Lituanie | 11 | | | Singapour | | | 12 |
| Canada | 15 | | | Macédoine du Nord | | Absent | | Slovaquie | | Absent | |
| Chili | 3 | 3 | 7 | Madagascar | | Absent | | Slovénie | 11 | | |
| Chine | | | 23 | Malaisie | | | 14 | Somalie | | | 13 |
| Chypre | 10 | | | Malawi | | Absent | | Sri Lanka | | Absent | |
| Congo | | Absent | | Maldives | | Absent | | Suède | 13 | | |
| Costa Rica | | | 10 | Mali | | Absent | | Suisse | 12 | | |
| Côte d'Ivoire | | Absent | | Malte | | Absent | | Suriname | | | 10 |
| Croatie | | Absent | | Maroc | 13 | | | Thaïlande | | | 18 |
| Cuba | | Absent | | Mexique | 20 | | | Timor-Leste | 10 | | |
| Danemark | 12 | | | Micronésie (États fédérés de) | | | 8 | Tonga | | | 8 |
| Djibouti | | Absent | | Monaco | 10 | | | Tunisie | | Absent | |
| Égypte | 19 | | | Mongolie | | Absent | | Turkménistan | | | 12 |
| El Salvador | | | 12 | Monténégro | | Absent | | Turquie | 2 | 17 | |
| Émirats arabes unis | 11 | | | Myanmar | | | 17 | Ukraine | 7 | | 10 |
| Espagne | 15 | | | Namibie | | | 11 | Uruguay | | | 11 |
| Estonie | 11 | | | Népal | | Absent | | Venezuela (Rép. bolivarienne du) | 15 | | |
| Eswatini | | Absent | | Nicaragua | | | 8 | Viet Nam | | | 19 |
| Éthiopie | | Absent | | Niger | | | 13 | Yémen | 11 | | |
| Fédération de Russie | | | 20 | Nigéria | | 20 | | Zambie | | | 13 |
| Fidji | | Absent | | Norvège | 12 | | | Zimbabwe | | | 13 |
| Finlande | 12 | | | Nouvelle-Zélande | 11 | | | | | | |
| | | | | Oman | 11 | | | | | | |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Le double langage des pays occidentaux dans la lutte contre le terrorisme, en particulier en ce qui concerne le règlement du conflit en Syrie

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la Turquie pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

| | | |
|-------------------------|--|-----|
| Voix positives.....156 | Total des voix positives et négatives .. | 646 |
| Voix négatives490 | Majorité des deux tiers | 431 |
| Abstentions.....718 | | |

| Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. |
|---------------------------------|-----|--------|-------|-------------------------------|-----|--------|-------|----------------------------------|-----|--------|-------|
| Afghanistan | | Absent | | France | | 18 | | Ouganda | | Absent | |
| Afrique du Sud | | | 17 | Gabon | | | 11 | Ouzbékistan | | Absent | |
| Albanie | | Absent | | Gambie | | Absent | | Pakistan | 21 | | |
| Algérie | | | 16 | Géorgie | | Absent | | Palestine | | 11 | |
| Allemagne | | 19 | | Ghana | | | 14 | Panama | | Absent | |
| Andorre | | Absent | | Grèce | | 13 | | Paraguay | | | 10 |
| Angola | | | 14 | Guatemala | | Absent | | Pays-Bas | | 13 | |
| Arabie saoudite | | 14 | | Guinée | | Absent | | Pérou | | | 14 |
| Argentine | | Absent | | Guinée équatoriale | | | 11 | Philippines | | | 20 |
| Arménie | | 10 | | Guyana | | Absent | | Pologne | 5 | | 10 |
| Australie | | 14 | | Haïti | | Absent | | Portugal | | 10 | |
| Autriche | | 12 | | Hongrie | | 13 | | Qatar | | | 11 |
| Azerbaïdjan | 12 | | | Inde | | | 23 | Rép. arabe syrienne | | 13 | |
| Bahreïn | | 11 | | Indonésie | 22 | | | République centrafricaine | | | 12 |
| Bangladesh | | | 20 | Iran (Rép. islam. d') | | 19 | | Rép. de Corée | | Absent | |
| Bélarus | | Absent | | Iraq | | 15 | | Rép. de Moldova | | Absent | |
| Belgique | | 13 | | Irlande | | Absent | | Rép. dém. du Congo | | Absent | |
| Bénin | | Absent | | Islande | | 10 | | Rép. dém. pop. lao | | Absent | |
| Bhoutan | | | 10 | Italie | | 17 | | République tchèque | | 13 | |
| Bolivie (État plurinational de) | | | 12 | Japon | | | 20 | Roumanie | | 14 | |
| Bosnie-Herzégovine | | Absent | | Jordanie | | 12 | | Royaume-Uni | | 18 | |
| Brésil | | | 22 | Kazakhstan | | | 10 | Rwanda | | | 12 |
| Bulgarie | | Absent | | Kenya | | | 15 | Saint-Marin | | | 10 |
| Burkina Faso | | | 13 | Koweït | | Absent | | Sénégal | | Absent | |
| Burundi | | | 12 | Lesotho | | Absent | | Serbie | | | 12 |
| Cabo Verde | | | 10 | Lettonie | | 11 | | Seychelles | | | 10 |
| Cambodge | | | 13 | Liechtenstein | | 8 | | Sierra Leone | | Absent | |
| Cameroun | | Absent | | Lituanie | | 11 | | Singapour | | | 12 |
| Canada | | 15 | | Macédoine du Nord | | Absent | | Slovaquie | | Absent | |
| Chili | | 6 | 7 | Madagascar | | Absent | | Slovénie | | 11 | |
| Chine | 23 | | | Malaisie | 14 | | | Somalie | | | 13 |
| Chypre | | 10 | | Malawi | | Absent | | Sri Lanka | | Absent | |
| Congo | | Absent | | Maldives | | Absent | | Suède | | 13 | |
| Costa Rica | | | 10 | Mali | | Absent | | Suisse | | 12 | |
| Côte d'Ivoire | | Absent | | Malte | | Absent | | Suriname | | | 10 |
| Croatie | | Absent | | Maroc | | | 13 | Thaïlande | | | 18 |
| Cuba | | Absent | | Mexique | | | 20 | Timor-Leste | | | 10 |
| Danemark | | 12 | | Micronésie (Etats fédérés de) | | | 8 | Tonga | | | 8 |
| Djibouti | | Absent | | Monaco | | 10 | | Tunisie | | Absent | |
| Égypte | | 19 | | Mongolie | | Absent | | Turkménistan | | | 12 |
| El Salvador | | | 12 | Monténégro | | Absent | | Turquie | 19 | | |
| Émirats arabes unis | | | 11 | Myanmar | | | 17 | Ukraine | | | 17 |
| Espagne | | 15 | | Namibie | | | 11 | Uruguay | | | 11 |
| Estonie | | | 11 | Népal | | Absent | | Venezuela (Rép. bolivarienne du) | | | 15 |
| Eswatini | | Absent | | Nicaragua | | | 8 | Viet Nam | | | 19 |
| Éthiopie | | Absent | | Niger | | | 13 | Yémen | | | 11 |
| Fédération de Russie | 20 | | | Nigéria | 20 | | | Zambie | | | 13 |
| Fidji | | Absent | | Norvège | | 12 | | Zimbabwe | | | 13 |
| Finlande | | 12 | | Nouvelle-Zélande | | 11 | | | | | |
| | | | | Oman | | | 11 | | | | |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Appel urgent au rétablissement d'un ordre démocratique représentatif et au respect des principes démocratiques au Pérou

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Pérou pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

| | | | |
|----------------------|-----|---|-----|
| Voix positives | 174 | Total des voix positives et négatives . | 593 |
| Voix négatives | 419 | Majorité des deux tiers..... | 395 |
| Abstentions | 771 | | |

| Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. |
|---------------------------------|-----|--------|-------|-------------------------------|-----|--------|-------|----------------------------------|-----|--------|-------|
| Afghanistan | | Absent | | France | | 18 | | Ouganda | | Absent | |
| Afrique du Sud | | | 17 | Gabon | | | 11 | Ouzbékistan | | Absent | |
| Albanie | | Absent | | Gambie | | Absent | | Pakistan | | | 21 |
| Algérie | | | 16 | Géorgie | | Absent | | Palestine | | 11 | |
| Allemagne | | 19 | | Ghana | 10 | | 4 | Panama | | Absent | |
| Andorre | | Absent | | Grèce | | 13 | | Paraguay | 10 | | |
| Angola | | | 14 | Guatemala | | Absent | | Pays-Bas | | 13 | |
| Arabie saoudite | | 14 | | Guinée | | Absent | | Pérou | 14 | | |
| Argentine | | Absent | | Guinée équatoriale | | | 11 | Philippines | 20 | | |
| Arménie | | | 10 | Guyana | | Absent | | Pologne | | | 15 |
| Australie | | 14 | | Haïti | | Absent | | Portugal | | 10 | |
| Autriche | | 12 | | Hongrie | | 13 | | Qatar | | | 11 |
| Azerbaïdjan | | | 12 | Inde | | | 23 | Rép. arabe syrienne | | | 13 |
| Bahreïn | | | 11 | Indonésie | | | 22 | République centrafricaine | | | 12 |
| Bangladesh | | | 20 | Iran (Rép. islam. d') | | | 19 | Rép. de Corée | | Absent | |
| Bélarus | | Absent | | Iraq | | 15 | | Rép. de Moldova | | Absent | |
| Belgique | | 13 | | Irlande | | Absent | | Rép. dém. du Congo | | Absent | |
| Bénin | | Absent | | Islande | | 10 | | Rép. dém. pop. lao | | Absent | |
| Bhoutan | | | 10 | Italie | | 17 | | République tchèque | | 13 | |
| Bolivie (État plurinational de) | | | 12 | Japon | | | 20 | Roumanie | | 14 | |
| Bosnie-Herzégovine | | Absent | | Jordanie | | 12 | | Royaume-Uni | | 18 | |
| Brazil | 22 | | | Kazakhstan | | | 10 | Rwanda | | | 12 |
| Bulgarie | | Absent | | Kenya | | | 15 | Saint-Marin | | | 10 |
| Burkina Faso | | | 13 | Koweït | | Absent | | Sénégal | | Absent | |
| Burundi | | | 12 | Lesotho | | Absent | | Serbie | | | 12 |
| Cabo Verde | | | 10 | Lettonie | | 11 | | Seychelles | | | 10 |
| Cambodge | | | 13 | Liechtenstein | | 8 | | Sierra Leone | | Absent | |
| Cameroun | | Absent | | Lituanie | | 11 | | Singapour | | | 12 |
| Canada | | 15 | | Macédoine du Nord | | Absent | | Slovaquie | | Absent | |
| Chili | 13 | | | Madagascar | | Absent | | Slovénie | | 11 | |
| Chine | | | 23 | Malaisie | | | 14 | Somalie | | | 13 |
| Chypre | | 10 | | Malawi | | Absent | | Sri Lanka | | Absent | |
| Congo | | Absent | | Maldives | | Absent | | Suède | | 13 | |
| Costa Rica | 10 | | | Mali | | Absent | | Suisse | | | 12 |
| Côte d'Ivoire | | Absent | | Malte | | Absent | | Suriname | 10 | | |
| Croatie | | Absent | | Maroc | | | 13 | Thaïlande | | | 18 |
| Cuba | | Absent | | Mexique | 10 | | 10 | Timor-Leste | | | 10 |
| Danemark | | 12 | | Micronésie (États fédérés de) | 8 | | | Tonga | | | 8 |
| Djibouti | | Absent | | Monaco | | 10 | | Tunisie | | Absent | |
| Égypte | | 19 | | Mongolie | | Absent | | Turkménistan | | | 12 |
| El Salvador | 12 | | | Monténégro | | Absent | | Turquie | | | 19 |
| Émirats arabes unis | | | 11 | Myanmar | | | 17 | Ukraine | | | 17 |
| Espagne | | 15 | | Namibie | | | 11 | Uruguay | | | 11 |
| Estonie | | | 11 | Népal | | Absent | | Venezuela (Rép. bolivarienne du) | 15 | | |
| Eswatini | | Absent | | Nicaragua | | | 8 | Viet Nam | | | 19 |
| Éthiopie | | Absent | | Niger | | | 13 | Yémen | | | 11 |
| Fédération de Russie | | | 20 | Nigéria | 20 | | | Zambie | | | 13 |
| Fidji | | Absent | | Norvège | | 12 | | Zimbabwe | | | 13 |
| Finlande | | 12 | | Nouvelle-Zélande | | 11 | | | | | |
| | | | | Oman | | | 11 | | | | |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Lutte contre les changements climatiques

**Résolution adoptée à l'unanimité par la 141^e Assemblée de l'UIP
(Belgrade, 16 octobre 2019)**

La 141^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

consciente du rôle et de l'importance de la gouvernance démocratique pour la paix et le développement, qui trouvent un écho dans les objectifs et la mission de l'UIP, organisation mondiale qui compte 179 Parlements membres, et rappelant les engagements sur les changements climatiques pris par l'UIP à ses 139^e et 140^e Assemblées,

reconnaissant que le réchauffement climatique d'origine anthropique est l'un des principaux défis auxquels la communauté mondiale est confrontée à l'heure actuelle,

rappelant les engagements pris par la communauté internationale dans le cadre de l'Accord de Paris, qui s'appuie sur la coopération internationale antérieure s'agissant des diverses facettes des changements climatiques dans le cadre de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, de l'Action 21, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du Protocole de Kyoto, des Accords de Cancun, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, des Résultats de Varsovie, des Orientations de Samoa, du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, du Plan d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

rappelant également l'engagement pris par les Parties à la CCNUCC de relever le défi que pose le réchauffement climatique sur la base de l'équité, du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives,

notant que l'Accord de Paris reconnaît que les modes de vie, de consommation et de production durables, les États parties développés montrant la voie, jouent un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques,

rappelant que l'Accord de Paris souligne l'importance de garantir l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans, et la protection de la biodiversité, reconnue par certaines cultures comme étant la Terre nourricière, et l'importance pour certains du concept de "justice climatique",

rappelant également l'engagement pris au titre de l'Accord de Paris de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, étant donné que cela permettrait de réduire sensiblement les risques et les effets des changements climatiques,

reconnaissant les implications de divers rapports, qui sont fondés sur les meilleures données scientifiques disponibles, selon lesquelles les conséquences d'un réchauffement de la planète, même limité à 1,5 °C, risquent d'être considérables, graves et destructrices, mais pourraient être considérablement atténuées par une action immédiate et ciblée, une collaboration internationale dynamique et une coopération s'appuyant sur des processus multilatéraux,

rappelant que la priorité absolue des pays en développement reste leur avancée rapide sur la voie du développement durable destinée à garantir le bien-être de la majorité de la population mondiale, conformément à l'engagement de l'Accord de Paris de réaliser le développement durable,

se félicitant des travaux menés par l'Équipe spéciale de Marrakech sur les modes de vie durables et d'autres groupements régionaux qui s'intéressent à la consommation et à la production durables,

saluant les efforts et les initiatives de ces communautés locales, des milieux d'affaires et financiers, des institutions universitaires et de recherche, des enfants et des jeunes, des médias et des gouvernements visant à promouvoir un mélange novateur de modes de vie traditionnels et modernes durables aux niveaux individuel et collectif, réalisés en guise de contributions à la vie sur la planète,

rappelant l'engagement pris par l'UIP dans la Déclaration de Hanoï de 2015 de faire progresser les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et de veiller à ce que les parlements tiennent les gouvernements responsables de la mise en œuvre de mesures efficaces qui permettront d'atteindre les Objectifs, sans laisser personne de côté,

1. *exhorte* toutes les Parties à mettre en œuvre l'Accord de Paris dans la lettre et dans l'esprit, et à investir résolument et rapidement dans l'atténuation et l'adaptation, conformément en outre aux dispositions de la CCNUCC et à celles des protocoles et accords qui relèvent de son champ d'action ;
2. *exhorte également* les pays à prendre des mesures d'atténuation énergiques et efficaces, conformément à l'Accord de Paris, qui permettraient d'atteindre les objectifs relatifs à la température, et note, entre autres, que tout déficit d'atténuation alourdirait considérablement le fardeau de l'adaptation des communautés, populations, régions et pays vulnérables ;
3. *demande* aux pays développés qui sont Parties à l'Accord de Paris de s'acquitter, dans la lettre et dans l'esprit, de leurs engagements au titre de la Convention pour fournir aux pays en développement une assistance financière, technologique et de renforcement des capacités ;
4. *souligne* que les pays en développement doivent prendre d'urgence des mesures d'adaptation pour préserver et renforcer leurs ressources naturelles, qui sont à la base des moyens de subsistance et du bien-être de millions de personnes ;
5. *exhorte* toutes les Parties à avancer rapidement vers la mise en œuvre effective du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices ;
6. *demande* aux parlements nationaux d'exhorter leurs gouvernements à jouer un rôle de premier plan s'agissant de mesures efficaces en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de mener des activités de sensibilisation et de dispenser une éducation solide sur les causes et les effets des changements climatiques, ainsi que d'encourager activement l'adoption de modes de vie durables ainsi que des modes de consommation et de production durables ;
7. *demande également* aux parlements nationaux d'exhorter leurs gouvernements, conformément au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour 2015-2030, à appuyer la mise en place de mécanismes nationaux de résilience exhaustifs, à renforcer les mesures de prévention et de réduction des risques de catastrophe, à améliorer la préparation aux catastrophes aux fins de ripostes efficaces et à investir dans des mesures de réduction des risques et la résilience sociale en cas de catastrophe, notamment en ce qui concerne la désertification, la déforestation, les tempêtes de sable et les inondations massives ;
8. *appelle* tous les parlementaires à collaborer avec leurs gouvernements, main dans la main avec toutes les parties prenantes, afin de mettre en œuvre l'Accord de Paris en s'orientant vers une mise en œuvre rapide des ODD, contribuant par là même à renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques, et invite en particulier tous les parlementaires à aller à la rencontre des jeunes afin de les écouter et de trouver des solutions pour lutter contre les changements climatiques, et de nouer un dialogue avec la jeune génération ;
9. *appelle fermement* à réorienter et à améliorer sensiblement l'assistance financière, technologique et de renforcement des capacités accordée aux pays en développement afin qu'elle serve à l'adaptation plutôt qu'à l'atténuation.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

*dont a pris acte la 141^e Assemblée de l'UIP
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réunie à deux reprises, les 15 et 16 octobre 2019, sous la conduite de son Président, M. J.I. Echániz (Espagne).

Le 15 octobre, la Commission a examiné deux points de son ordre du jour : le suivi de la mise en œuvre de la résolution de 2014 intitulée *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements* et la question de la criminalisation du blanchiment d'argent.

Réunion-débat sur la mise en œuvre et le suivi de la résolution de 2014 intitulée *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements*

Les membres de la Commission ont visionné une vidéo sur le Séminaire régional à l'intention des parlements du Pacifique sur l'application de la résolution 1540 (2009) du Conseil de sécurité de l'ONU, organisé à Wellington en septembre 2019 par l'UIP et la Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande. Le Président a rappelé que le suivi de la mise en œuvre de la résolution 1540 était l'une des recommandations émises dans la résolution de l'UIP de 2014 à l'examen. En œuvrant dans ce sens, les parlementaires peuvent en effet agir vers l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président a présenté le modérateur de séance, M. A. Ware (Coordonnateur mondial du forum Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement – PNND). M. Ware a rappelé l'objet de la résolution et le rôle fondamental des parlements et des parlementaires pour réduire les risques nucléaires et établir un cadre législatif et politique permettant d'instaurer un monde sans armes nucléaires. Il a évoqué le Plan d'action parlementaire pour la réduction des risques nucléaires et la campagne *Move the nuclear weapons money*, qui prônent la réduction des budgets consacrés aux armes nucléaires, la fin des investissements dans l'armement nucléaire et la réaffectation de ces budgets et investissements à la protection du climat et au développement durable. Il a également fait le point sur l'évolution des politiques en matière nucléaire depuis 2014, notamment concernant l'érosion du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (Traité FNI). Il a ensuite présenté les deux intervenants : Mme E. Whyte Gómez (Ambassadrice, Représentante permanente de la République du Costa Rica auprès de l'Office des Nations Unies à Genève), qui a présidé la Conférence de l'ONU au cours de laquelle a été négocié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et Mme E.G. Tudor (Chef de la Section de l'information à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – OTICE).

Les intervenants ont fait des exposés liminaires sur les objectifs, buts et progrès des traités en question. Il est extrêmement important de disposer d'un cadre juridique mondial et de normes et règles internationales. La direction politique, le dialogue et la coopération sont trois éléments indispensables pour parvenir à des accords sur les programmes de désarmement. En tant que législateurs, les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans la ratification des instruments internationaux et dans la mise en place d'initiatives juridiques. Pour que les traités entrent en vigueur, toutes les parties concernées doivent faire preuve de bonne volonté. En tant que représentants du peuple, les parlementaires ont été invités à prendre des mesures pour sensibiliser à cette question en s'appuyant sur les médias et la société civile, mais aussi en dialoguant avec d'autres parlements et groupements parlementaires.

Plus précisément, Mme Whyte Gómez a déclaré que les parlementaires doivent contribuer à résoudre les problèmes du quotidien et aussi agir sur les grandes questions mondiales, comme les armes nucléaires, qui sont incompatibles avec la vie humaine. Certains fléaux humains, comme l'esclavage ou le colonialisme, ont été corrigés après des décennies et des siècles grâce à l'instauration d'interdictions et à l'évolution des mentalités. Ces changements ont pris du temps, mais ils ont été rendus possibles par la volonté politique. Mme Tudor a félicité l'UIP et la Commission permanente d'avoir promu l'entrée en vigueur du TICE et a appelé les parlementaires à garder le traité à l'esprit et à en diffuser le message, notamment dans les huit pays restants de l'Annexe II. Le TICE doit entrer en vigueur d'urgence, car c'est l'élément le plus concret et le plus crédible pour bâtir un cadre solide et durable en

vue d'atteindre l'objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. L'intervenante a informé les participants des derniers développements concernant le TICE et a présenté le régime de vérification transparent, efficace et non discriminatoire qui fonctionne dans le monde entier et qui repose sur un Système de surveillance international (SSI) capable de détecter toute explosion nucléaire.

Dix-huit intervenants ont pris la parole pour exposer les mesures parlementaires prises pour mettre en œuvre la résolution de l'UIP de 2014. L'accent a été mis sur la nécessité de dialoguer, de renforcer la confiance, de résoudre les conflits et de respecter le droit afin de progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Les difficultés rencontrées dans la création de zones exemptes d'armes nucléaires ont été abordées. L'importance des travaux collectifs sur le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques a également été évoquée.

Réunion-débat sur la criminalisation du blanchiment d'argent

Le Président a présenté le sujet en rappelant que le blanchiment d'argent a des conséquences économiques et sociales considérables. Cette pratique nuit au développement humain, à la sécurité internationale et aux économies nationales. Les stratégies nationales de lutte contre le blanchiment d'argent doivent tenir compte de la nature mondiale du problème et se concentrer sur les lois pénales qui interdisent le blanchiment d'argent, les peines applicables aux personnes condamnées, les mécanismes de confiscation et de saisie, ainsi que sur les lois qui permettraient d'assurer une coopération internationale en matière de partage d'informations, d'extradition et d'entraide judiciaire. Le Président a ensuite présenté les experts : Mme J. Jolic (Chef d'unité à la Division de la criminalité économique et de la coopération du Conseil de l'Europe) et M. A. Odat (parlementaire, Responsable de la Commission des affaires juridiques et Vice-Président du Conseil des droits de l'homme, Jordanie).

Les experts ont souligné la nécessité de coopérer pour harmoniser les cadres juridiques et remédier aux lacunes dans la législation de base. L'un des principaux problèmes concerne l'écart entre la définition et la criminalisation des infractions principales. Un système de coopération transnationale devrait être prévu lorsque des infractions principales sont commises dans un pays et que le blanchiment a lieu dans un autre pays. Les États doivent trouver des dénominateurs communs sur les questions en suspens.

Mme J. Jolic a expliqué qu'en matière de blanchiment d'argent, de nombreuses juridictions ne peuvent poursuivre que les personnes physiques et non les personnes morales, ce qui pose problème. Dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le parlement n'a pas qu'un rôle de législateur à jouer. Il doit suivre de plus près ce qui se passe dans le pays et aussi l'action du gouvernement. Il doit se montrer plus actif en matière de contrôle parlementaire et de suivi de l'action du gouvernement concernant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. M. Odat a expliqué que l'impact du blanchiment d'argent ne s'arrête pas aux frontières et qu'il s'agit d'un crime souvent lié à d'autres crimes comme le trafic de drogue, la traite des êtres humains et le trafic d'armes. Des cadres juridiques permettant de combler les lacunes existantes dans la lutte contre ces crimes doivent être adoptés.

Quinze intervenants ont pris la parole. La plupart ont présenté les dispositions des lois anti-blanchiment en vigueur dans leur pays et évoqué les difficultés rencontrées. De nouveaux cadres législatifs sont nécessaires pour lutter contre les nouvelles techniques utilisées par les blanchisseurs d'argent pour commettre leurs crimes. La coopération parlementaire doit être renforcée dans ce domaine. Plusieurs questions ont été abordées, notamment les casinos illégaux, les comptes offshore, le secret fiscal, la finance de l'ombre, la cryptomonnaie, la monnaie virtuelle et les fournisseurs de services virtuels. Ces questions doivent être traitées et la législation doit être modifiée en conséquence.

Audition d'experts sur le thème *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*

Le 16 octobre, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*, qui donnera lieu à une résolution devant être adoptée à la 142^e Assemblée de l'UIP.

L'audition s'est ouverte avec les déclarations de trois experts : M. D. Messner (Directeur de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies – UNU-EHS), Mme S. Gebreyes (Directrice de pays à la Fédération luthérienne mondiale – FLM) et M. G. Girardi (sénateur et Président de la Commission de l'environnement et des biens nationaux, Chili).

M. D. Messner a souligné que, jusqu'à présent, les changements climatiques étaient interprétés comme un problème environnemental, alors qu'il est désormais établi qu'il s'agit aussi d'un problème de sécurité qui déstabilise les sociétés. Avec un réchauffement de la planète de 3 à 4° C, de nombreuses régions du monde connaîtraient des pénuries d'eau et les pays seraient en proie à de graves problèmes de sécurité. Les changements climatiques entraîneraient une hausse du nombre d'États défaillants, ce qui serait source de conflits. Du point de vue de la sécurité, les effets des changements climatiques – pénuries d'eau et problèmes alimentaires, par exemple – auraient d'abord des répercussions sur la sécurité humaine, ce qui peut déstabiliser les pays et les sous-régions et provoquer des conflits entre pays. Les changements climatiques pourraient compromettre l'ordre international. Pour éviter un tel scénario, il faut apporter une réponse mondiale : les changements climatiques peuvent faire naître une force unificatrice et rassembler tous les pays dans la lutte contre cette menace. La protection du climat doit être renforcée et des feuilles de route à long terme doivent être établies pour éviter les perturbations et assurer un avenir durable pour les pays.

Mme S. Gebreyes a fait le point sur la situation humanitaire en Éthiopie. L'imprévisibilité croissante des précipitations et la fréquence et l'intensité des sécheresses ont un impact dévastateur sur les communautés rurales et privent les agriculteurs et les éleveurs de leurs mécanismes de survie. Ne pouvant renforcer leur résilience, ils sont obligés de se déplacer et de migrer. La concurrence entre communautés pour l'utilisation des maigres ressources a atteint une ampleur sans précédent dans le pays. Dans ce contexte, les organisations humanitaires s'efforcent de fournir l'aide nécessaire, d'autant plus que le financement humanitaire ne finance que les activités vitales et ne permet souvent pas aux acteurs humanitaires de relier les différentes dimensions de la crise, à savoir les aspects humanitaires, de développement et de paix/sécurité. Un financement plus souple permettrait de mettre en place des activités de relèvement rapide et de renforcement de la résilience pour aider les ménages et les communautés touchés à mieux bâtir et à établir la cohésion sociale. Les pays en développement ont besoin d'être soutenus, notamment sur les plans financier et technique, pour s'adapter aux changements climatiques. Un cadre juridique contraignant devrait être élaboré pour protéger les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

M. G. Girardi a défini les changements climatiques comme un défi majeur qui conduit le monde à l'aube d'une nouvelle ère et d'une nouvelle civilisation. Les changements survenus dans le passé ont entraîné des évolutions rapides. Aujourd'hui, tout va vite et les sociétés connaissent des bouleversements. Peu à peu, les institutions vont perdre de leur force, surtout face à la collecte de données et à l'intelligence artificielle. Les grandes plateformes qui recueillent des données et utilisent l'intelligence artificielle ne sont pas nécessairement intéressées par la promotion de la paix et la lutte contre les changements climatiques. L'évolution du réchauffement climatique et l'avenir de la démocratie dépendront de la façon dont la technologie sera gérée. Les émissions de carbone doivent être réduites, alors que le modèle de consommation actuel ne fait que les accroître. La COP25 permettra d'aligner les données scientifiques et les décisions politiques. Au Chili, par exemple, le Congrès du futur réunit des philosophes, des scientifiques et des parlementaires pour discuter de questions importantes. Le pays dispose également d'une commission parlementaire sur les sciences du futur, composé de parlementaires, de scientifiques et d'universitaires qui peuvent voter et présenter des propositions de loi.

Après les présentations des experts, 22 intervenants ont pris la parole. La nécessité de coopérer et de mettre en œuvre l'Accord de Paris et le Programme 2030 est revenue de façon récurrente dans les interventions. Plusieurs parlementaires ont cité des exemples de pratiques au niveau des pays, comme la transition vers une économie circulaire, le recours à l'état d'urgence, le contrôle régulier de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre des décisions relatives au climat, le renforcement des capacités des services compétents et la création de systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse. Dans leur rôle budgétaire, les parlementaires doivent consacrer des ressources à la lutte contre les changements climatiques plutôt qu'aux questions militaires. Les délégations sont convenues que l'échange de bonnes pratiques et de données d'expérience devrait être renforcé, encouragé et mis en valeur pour pouvoir apporter une réponse législative cohérente face aux changements climatiques dans tous les domaines et mettre en œuvre les engagements nationaux. Toutes les initiatives précitées permettront de tisser des liens solides entre les parties prenantes.

En guise de conclusion, les deux co-rapporteurs ont fait part de leur point de vue sur la question et ont remercié les experts et les différents intervenants de leur avoir donné matière à réflexion. Ils ont convenu que le rôle des femmes et la place des jeunes ne doivent pas être oubliés et que le lien entre climat et sécurité doit demeurer au cœur des préoccupations. La génération actuelle est la dernière à pouvoir agir sur ces questions. Il n'y a pas de planète B et nous n'avons pas de temps à perdre pour intensifier la lutte commune.

Le rapport sur les travaux de la Commission a été présenté à l'Assemblée à sa dernière séance, le 17 octobre, par le Président de la Commission permanente, M. J.I. Echániz (Espagne).

Le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni le 15 octobre 2019, sous la conduite de son Président, M. J.I. Echániz (Espagne). Sur ses 18 membres, 11 étaient présents.

Lors de la réunion, le Bureau a examiné son plan de travail. Il a été décidé de consacrer les séances de la 142^e Assemblée à la négociation de la résolution. S'agissant des activités futures entre deux Assemblées, le Bureau a pris note d'une invitation à organiser une visite d'étude et une réunion du Bureau en Jordanie. Les membres du Bureau du Pakistan et de l'Ukraine ont fait savoir qu'ils seraient intéressés pour organiser de telles visites d'étude pour le Bureau dans leur propre parlement. Les membres du Bureau ont également été informés de la tenue prochaine de la Semaine de la paix de Genève, prévue du 4 au 8 novembre 2019. Les propositions ont été approuvées par la Commission permanente à la fin de sa dernière séance plénière le 17 octobre.

Les élections se sont tenues le 15 octobre 2019. Le Groupe des Douze Plus a proposé M. P. Dallier (France) et le Groupe arabe a proposé M. M. Al-Ahbab (Qatar) pour pourvoir les postes vacants. Ces deux candidatures ont été approuvées.

Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

*dont a pris acte la 141^e Assemblée de l'UIP
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce s'est réunie les 14 et 16 octobre. Le débat s'est tenu sous la conduite de la Présidente de la Commission, Mme V. Muzenda Tsitsi (Zimbabwe).

Débat sur le thème *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*

Le débat était organisé sur le thème de la prochaine résolution de la Commission permanente qui devrait être adoptée à la 142^e Assemblée. Le but du débat était de donner aux membres de la Commission l'occasion de faire connaître leur point de vue sur les solutions susceptibles de généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et de formuler des propositions d'initiatives parlementaires de nature à figurer dans la résolution.

Le thème et les principales questions à aborder et à examiner ont été présentés par des spécialistes de l'économie circulaire et de la numérisation : M. P. Jensen, Responsable du Secrétariat du Groupe international d'experts sur les ressources ; M. J. Kurbalija, Directeur fondateur de DiploFoundation ; et M. D. Spoiala, Gestionnaire principal de communauté pour le Groupe de travail UE-UA sur l'économie numérique. Ils ont souligné que les ressources sont actuellement utilisées à un rythme insoutenable, entraînant une dégradation de l'environnement, une perte de biodiversité et un risque accru de conflit, pour ne citer que quelques conséquences. Le monde doit emprunter une voie plus durable, en réduisant l'utilisation des ressources et en accroissant leur efficacité.

La numérisation et l'intelligence artificielle peuvent contribuer à résoudre ces problèmes. L'initiative UE-Afrique pour la numérisation au service du développement (D4D) facilite les transferts de technologies pour aider les pays en développement à combler leurs lacunes en matière de développement. Néanmoins, les questions liées à la protection des données et de la vie privée demeurent dans une large mesure non réglementées et requièrent une attention urgente de la part des parlements du monde entier. Les ODD créent des passerelles entre les différents sujets qu'ils abordent et devraient être mieux mis à profit dans l'élaboration des politiques à tous les niveaux, compte tenu en particulier du fait que la numérisation n'a pas encore permis d'aboutir à une plus grande équité et égalité.

Au total, 18 délégués ont pris la parole pour donner leur avis, formuler des observations et faire part des bonnes pratiques mises en place par leurs pays pour promouvoir l'économie circulaire et la numérisation. Les participants ont insisté sur l'idée que les parlements doivent faire bon usage de leur fonction législative pour renforcer les cadres pertinents. S'agissant de l'économie circulaire, il convient d'adopter au plus vite des lois encourageant la réutilisation et la réparation, tandis que le recyclage ne devrait être considéré qu'en dernier recours. Les parlements doivent également insister sur la nécessité de livrer des données et des informations de meilleure qualité sur des questions telles que la numérisation, l'économie circulaire et les ODD et aussi sur le besoin d'établir des normes claires.

À l'issue du débat, les co-rapporteurs, M. A. Gryffroy (Belgique), M. P. Mariru (Kenya) et Mme S. Dinică (Roumanie), ont rappelé les liens importants qui existent entre ces questions et ont souligné la nécessité d'échanger les bonnes pratiques et les données d'expérience. Ils travailleront à l'élaboration d'un projet de résolution, en y incorporant les contributions issues du débat.

Contribution parlementaire à la Conférence 2019 des Nations Unies sur les changements climatiques

Les membres de la Commission ont examiné l'avant-projet de document final de la réunion parlementaire qui se tiendra le 2 décembre à Santiago du Chili à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP25). La séance a débuté par un exposé du Rapporteur de la réunion parlementaire de Santiago, M. G. Girardi (Chili).

M. Girardi a souligné la nécessité d'agir rapidement et le fait que la COP 25 pourrait être la dernière opportunité pour les gouvernements de progresser sur la question des changements climatiques. L'avant-projet de document final insiste sur la nécessité de placer la science au cœur de l'élaboration des politiques à tous les niveaux et dans tous les débats parlementaires. Le multilatéralisme et la diplomatie parlementaire ont un rôle important à jouer pour assurer la coopération entre les pays et faire progresser la lutte contre les changements climatiques. M. Girardi a estimé que l'élaboration des politiques et les prises de décision s'effectuent toujours selon les normes du siècle dernier, soulignant qu'elles doivent être tournées vers l'avenir et tenir compte des besoins des générations futures. Il a présenté aux membres de la Commission l'initiative Congreso Futuro mise en place au Chili ainsi que les activités menées dans le cadre de ce projet pour promouvoir une gouvernance tournée vers l'avenir.

Au total, cinq délégations ont pris la parole au cours du débat. Elles ont souligné le fait que les changements climatiques sont effectivement reconnus comme une urgence dans leur pays et que les parlements prennent des mesures pour soutenir les plans gouvernementaux par des lois. Il est de plus en plus admis que les changements climatiques ont une forte incidence négative sur la santé, l'agriculture, les catastrophes et d'autres domaines, coûtant chaque année aux pays une part substantielle de leur PIB.

Après avoir répondu aux questions des délégués, M. Girardi a remercié l'ensemble des délégués pour leurs contributions au projet de document final et les a invités à transmettre leurs amendements par écrit. Le projet révisé de document final sera communiqué à tous les délégués fin novembre 2019 via le site web de l'UIP.

Suites données à la résolution de l'UIP intitulée *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles*

La réunion-débat a bénéficié des contributions des experts suivants : Mme K. Madi, Directrice du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), et Mme A. Armitage, Directrice régionale pour l'Europe orientale et l'Asie centrale du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Mme Madi a indiqué aux membres de la Commission que les catastrophes coûtent chaque année 520 milliards de dollars E.-U. à l'économie mondiale et que les changements climatiques ont joué un rôle dans le doublement du nombre de catastrophes au cours de la dernière décennie. La résolution de l'UIP énonçait 28 recommandations, dont 27 demeurent valables et étroitement liées au Cadre de Sendai. Mme Madi a exhorté les parlementaires à promouvoir l'élaboration de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe axées sur les personnes. À ce jour, 91 pays seulement ont fait savoir à l'ONU qu'ils disposaient de tels mécanismes.

Mme Armitage a souligné que, d'après les données disponibles, ralentir la croissance démographique n'est pas la solution pour enrayer les changements climatiques ou réduire l'utilisation des ressources et l'empreinte humaine sur l'environnement. Ce qu'il faut, c'est mettre en place des modes de production et de consommation durables et réduire considérablement les déchets. La résolution de l'UIP prônait la prise en compte des facteurs démographiques et de la santé sexuelle et génésique dans la réduction des risques de catastrophe, domaine dans lequel des progrès notables ont été accomplis. La résolution lançait également un appel pressant pour collecter de meilleures données et améliorer la cartographie, ce qui constitue en effet une condition préalable essentielle pour aider les personnes à éviter les risques et réduire au minimum les risques de catastrophe. Cette dimension a largement été prise en compte à l'échelle mondiale ainsi que par les pays et le FNUAP.

Au cours du débat qui a suivi, 13 délégués ont pris la parole. Ils ont souligné la nécessité d'améliorer le financement des programmes de réduction des risques de catastrophe par le biais des ressources nationales et de l'aide publique au développement. Des préoccupations ont été exprimées quant au fait que de nombreux donateurs ne respectent pas leurs engagements et que, de ce fait, les communautés des pays en développement continuent de payer un lourd tribut lors des catastrophes. Les mouvements de population ont considérablement réduit la capacité des pays à se préparer et à réagir de manière adéquate aux catastrophes, en particulier dans les zones de conflit. La mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques entre les pays s'avère hautement bénéfique et utile, notamment dans un contexte où les changements climatiques s'accroissent et où l'impact des catastrophes ne cesse de s'aggraver.

Élections au Bureau, plan de travail de la 142^e Assemblée de l'UIP et questions diverses

La Commission a élu les nouveaux membres du Bureau ci-après : Mme M. Carvalho (Brésil) et M. B. Scotland (Guyana) du GRULAC ; M. R. Marian (République de Moldova) du Groupe Eurasie ; ainsi que M. I. Sereewatthanawut (Thaïlande) et Mme S. Rehman (Pakistan) du Groupe Asie-Pacifique. Les représentants de la région Asie-Pacifique achèveront le mandat de leurs pays respectifs au Bureau.

La Commission a approuvé la proposition du Bureau de consacrer les séances de la 142^e Assemblée de l'UIP à la rédaction de la résolution.

La Commission a été informée de la décision du Comité exécutif de la renommer Commission permanente du développement durable. Cette décision fait suite à un processus de consultation auquel le Bureau de la Commission a été associé.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont a pris acte la 141^e Assemblée de l'UIP
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

Le Président et la Vice-Présidente de la Commission ayant été tous les deux empêchés, M. P. Katjavivi (Namibie) a conduit la session en tant que membre le plus ancien du Bureau de la Commission.

L'ordre du jour et les comptes rendus analytiques de la session précédente (140^e Assemblée de l'UIP, Doha) ont été adoptés. M. Katjavivi a ensuite lancé le premier débat intitulé *Respect du droit international dans le cadre de la Charte des Nations Unies et des autres résolutions pertinentes*.

M. T. Biersteker (Professeur, Institut de hautes études internationales et du développement), M. A. Aljowaily (Ambassadeur d'Égypte en Serbie), Mme A. Theologou (Chypre), et M. F.H. Naek (Pakistan) ont participé à la réunion-débat. Trente-huit délégations étaient présentes et 15 intervenants ont pris la parole.

La réunion-débat a porté principalement sur la question de savoir si les sanctions étaient un instrument utile pour faire respecter le droit international. Les participants se sont penchés sur des organes essentiels du droit international comme le Conseil de sécurité de l'ONU et des tribunaux internationaux tels que la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice.

Les participants ont d'abord évoqué les raisons pour lesquelles des sanctions internationales peuvent être imposées (exhortation à un changement de comportement, restriction du champ d'action d'un gouvernement ou simplement prévention d'un comportement illégal), ainsi que les types de sanctions appliquées (économiques ou militaires, ciblées ou globales). Ils ont ensuite relevé que les sanctions n'étaient efficaces que dans environ 20 pour cent des cas dans lesquels elles sont appliquées et qu'elles avaient souvent pour effet d'empirer la situation. L'efficacité des sanctions dépend en partie du moment où elles sont mises en œuvre et de leur portée dans chaque situation spécifique. Les participants ont reconnu que les seules sanctions légitimes au regard du droit international étaient celles imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Outre leur efficacité, le principal autre sujet de préoccupation en lien avec les sanctions est le risque de politisation. De la même façon que le Conseil de sécurité ne reflète pas, par ses membres et sa composition, l'équilibre des forces géopolitiques du XXI^e siècle, la décision d'imposer des sanctions ne reflète pas nécessairement la volonté de la communauté internationale. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité peuvent faire valoir leur droit de veto pour bloquer la mise en œuvre de sanctions à leur encontre ou à l'encontre de leurs alliés les plus proches, ce qui explique en partie pourquoi seules les nations plus faibles se sont vu imposer des sanctions. Cette pratique engendre un traitement inégal qui remet en cause le régime des sanctions dans son ensemble.

Le régime des sanctions reste néanmoins l'un des rares moyens – si l'on évite le recours à la force ou la menace d'y recourir – d'imposer le respect du droit international. Dans la mesure où les sanctions internationales peuvent avoir l'effet désiré, les gouvernements et les parlements doivent renforcer leurs moyens d'appliquer ces sanctions par le biais de leurs juridictions respectives. De nombreux dispositifs administratifs et légaux doivent être mis en place dans chaque pays pour que les sanctions puissent être appliquées de manière efficace, que toutes les lacunes soient comblées et que ceux qui violent la loi soient systématiquement traduits en justice.

Les sanctions ne doivent pas être statiques : elles doivent toujours être adaptées à l'évolution de la situation sur le terrain (sur le modèle d'un "régime vivant"). En fragilisant les acteurs qui violent le droit international ou les droits de l'homme, les sanctions ciblées sont presque toujours plus efficaces que les sanctions globales, qui nuisent arbitrairement à l'ensemble d'un pays. Le recours aux sanctions ne doit être envisagé qu'une fois que tous les moyens offerts par la diplomatie ont été épuisés.

Le débat a été soutenu et animé, certains participants ayant soulevé des questions bilatérales spécifiques à leur pays.

La deuxième réunion-débat de la session a porté sur les résultats du sondage mené par l'UIP en 2019 sur les relations entre les parlements et les Nations Unies. M. A. Motter (Conseiller principal pour les questions économiques et sociales, UIP) a présenté les résultats de cette première évaluation de la mesure dans laquelle les parlements peuvent influencer sur les processus décisionnels de l'ONU et

contrôler les positions de leurs gouvernements à l'ONU. Mme M. Kiener Nellen (Suisse, membre du Comité exécutif de l'UIP) était la principale oratrice. M. Katjavivi a fait part de ses observations avant de donner la parole aux autres participants, qui ont pu exprimer leurs points de vue ou poser des questions. Treize délégations sont restées dans la salle pour participer à cette réunion-débat, mais seulement quatre intervenants ont pris la parole.

Les résultats du sondage ont été considérés comme assez décevants. Ils ont été présentés à la Commission en sa qualité d'organe de l'UIP chargé d'ouvrir les portes de l'ONU aux parlements nationaux. L'élément le plus préoccupant a été le taux de participation : sur les 179 Parlements membres de l'UIP, seulement 50 ont répondu au sondage. Les participants ont tenté de s'expliquer ce taux de participation aussi faible : de nombreux parlements n'auraient-ils aucun intérêt pour les processus de l'ONU ou n'avaient-ils simplement pas les moyens de remplir le formulaire ?

Dans les grandes lignes, le sondage a permis de faire les constats suivants :

- il existe un important décalage entre le pouvoir qu'ont les parlements de surveiller les affaires des Nations Unies et leurs moyens ou leur volonté politique d'exercer réellement ce pouvoir ;
- la plupart des parlements ne connaissent pas bien les processus majeurs de négociation et de réforme de l'ONU ;
- la participation des parlements aux réunions de l'ONU peut être moins efficace que souhaité si les parlementaires sont soumis au contrôle des gouvernements ;
- de nombreux parlements n'ont pas de vue d'ensemble des allocations budgétaires de leur pays au système des Nations Unies ;
- d'une manière générale, la relation entre les parlements et le système des Nations Unies est précaire.

Se référant à une réunion du Comité exécutif de l'UIP ayant eu lieu plus tôt dans la journée et lors de laquelle le sondage avait été examiné, Mme M. Kiener Nellen a indiqué que le sondage avait révélé un vide important dans la relation entre les parlements et les Nations Unies, mais aussi une probable faiblesse des services parlementaires internes chargés de participer à ce type de sondage en concertation avec les parlementaires. Qui plus est, il est probable que les parlements ont plus d'intérêt à participer à des sondages relatifs à des questions politiques plus substantielles (les ODD, par exemple) qu'à des questions de procédure, comme la relation institutionnelle avec l'ONU.

Si l'on veut obtenir un meilleur taux de participation aux prochaines enquêtes qui seront menées, il faudra s'assurer la participation de l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP). Les résultats de l'enquête doivent être portés à la connaissance de l'UIP dans son ensemble, du Comité exécutif aux Commissions permanentes et groupes géopolitiques. La proposition de reconduire ce sondage particulier sur l'engagement parlementaire vis-à-vis de l'ONU tous les deux ou trois ans afin d'évaluer les progrès accomplis au fil du temps, a reçu un accueil favorable.

Comme l'a formulé l'un des participants, "nous avons besoin d'une ONU des peuples, non des États". L'UIP doit poursuivre ses efforts de relayer les points de vue des parlementaires auprès des Nations Unies afin de faire pendant aux positions limitées des gouvernements en place, qui ne reflètent pas la perspective des partis de l'opposition.

En réponse à la question de l'un des participants sur la proposition d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies, que d'aucuns considèrent comme un moyen de contrôle et de participation aux processus de l'ONU plus puissant, il a été relevé que les gouvernements "propriétaires" de l'ONU n'accepteraient jamais d'être soumis à l'ingérence et à la surveillance d'un tel organe. De plus, les modalités qui régiraient la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies sont loin d'être claires. L'approche de l'UIP, qui consiste à tirer parti des structures existantes en renforçant le poids des parlements nationaux dans les processus internationaux, est la seule viable.

À l'issue de la deuxième réunion-débat, la Secrétaire de la Commission, Mme P. Torsney (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies), a annoncé les deux prochains grands processus de l'UIP à l'ONU : une nouvelle résolution de l'Assemblée générale sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP, qui devrait être adoptée vers mai 2020, et le Sommet prévu en septembre à l'occasion du 75^e anniversaire de l'ONU. Tous les parlements seront appelés à soutenir ces processus en temps voulu.

M. Katjavivi a annoncé trois candidatures pour pourvoir les postes vacants du Bureau de la Commission : M. A. Gryffroy (Belgique), M. R. Peña Flores (Costa Rica) et Mme P. Tohmeena (Thaïlande). Les candidatures ont été approuvées par acclamation.

M. Katjavivi a ensuite clos la réunion.

Budget de l'UIP pour 2020

Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 205^e session
(Belgrade, 14 octobre 2019)

| | Budget approuvé pour 2019 | Budget approuvé pour 2020 | | |
|--|---------------------------|---------------------------|------------------|-------------------|
| | | Budget ordinaire | Autres sources | Budget global |
| RECETTES | | | | |
| Contributions des Membres | 10 515 200 | 10 959 200 | | 10 959 200 |
| Fonds de roulement (IPSAS) | 232 000 | 230 000 | | 230 000 |
| Fonds de roulement (liquidités) | 190 000 | 222 000 | | 222 000 |
| Contributions du personnel | 1 099 700 | 1 205 800 | | 1 205 800 |
| Intérêts | 100 000 | 100 000 | | 100 000 |
| Rémunération de services administratifs | 0 | 375 200 | (375 200) | 0 |
| Autres recettes | 16 000 | 16 000 | | 16 000 |
| Contributions volontaires | 4 034 400 | | 5 065 000 | 5 065 000 |
| TOTAL DES RECETTES | 16 187 300 | 13 108 200 | 4 689 800 | 17 798 000 |
| DÉPENSES | | | | |
| Objectifs Stratégiques | | | | |
| 1. Parlements plus forts et démocratiques | 2 146 400 | 1 350 100 | 983 000 | 2 333 100 |
| 2. Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits de la femme | 1 174 300 | 516 100 | 827 900 | 1 344 000 |
| 3. Protection & promotion des droits de l'homme | 1 544 100 | 1 042 600 | 559 800 | 1 602 400 |
| 4. Contribuer à la paix à la prévention des conflits et à la sécurité | 1 102 700 | 198 700 | 1 246 400 | 1 445 100 |
| 5. Promouvoir le dialogue & la coopération interparlementaires | 3 437 600 | 3 849 700 | | 3 849 700 |
| 6. Promouvoir l'autonomisation des jeunes | 344 700 | 84 500 | 267 100 | 351 600 |
| 7. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement | 1 002 700 | 156 100 | 1 159 200 | 1 315 300 |
| 8. Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales | 927 100 | 955 300 | | 955 300 |
| Sous-total | 11 679 600 | 8 153 100 | 5 043 400 | 13 196 500 |
| Catalyseurs | | | | |
| Gouvernance et contrôles internes | 934 300 | 1 006 500 | 21 600 | 1 028 100 |
| Visibilité plaidoyer et communication | 1 097 200 | 1 052 000 | | 1 052 000 |
| Intégr. genre et approche fondée sur les droits | 10 000 | 10 000 | | 10 000 |
| Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates | 2 658 900 | 2 779 000 | | 2 779 000 |
| Sous-total | 4 700 400 | 4 847 500 | 21 600 | 4 869 100 |
| Autres charges | 106 000 | 107 600 | | 107 600 |
| Suppressions | (298 700) | | (375 200) | (375 200) |
| TOTAL DES DÉPENSES | 16 187 300 | 13 108 200 | 4 689 800 | 17 798 000 |

Budget d'équipement approuvé pour 2020

| Poste | 2020 |
|--------------------------------------|----------------|
| 1. Remplacement d'ordinateurs | 35 000 |
| 2. Mobilier | 15 000 |
| 3. Réalisation du site internet | 100 000 |
| Dépenses d'équipement totales | 150 000 |

Programme et budget approuvé pour 2020

Barème des contributions pour 2020 fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 205^e session
(Belgrade, 14 octobre 2019)*

| Nom du pays | ONU 2019-2021 | Barème approuvé pour 2020 | |
|---------------------------------|---------------|---------------------------|-----------|
| | % | % | CHF |
| Afghanistan | 0,007 % | 0,110 % | 12 100 |
| Afrique du Sud | 0,272 % | 0,420 % | 46 000 |
| Albanie | 0,008 % | 0,110 % | 12 100 |
| Algérie | 0,138 % | 0,270 % | 29 600 |
| Allemagne | 6,090 % | 6,220 % | 681 700 |
| Andorre | 0,005 % | 0,110 % | 12 100 |
| Angola | 0,010 % | 0,110 % | 12 100 |
| Arabie saoudite | 1,172 % | 1,380 % | 151 200 |
| Argentine | 0,915 % | 1,110 % | 121 600 |
| Arménie | 0,007 % | 0,110 % | 12 100 |
| Australie | 2,210 % | 2,440 % | 267 400 |
| Autriche | 0,677 % | 0,860 % | 94 300 |
| Azerbaïdjan | 0,049 % | 0,160 % | 17 500 |
| Bahreïn | 0,050 % | 0,160 % | 17 500 |
| Bangladesh | 0,010 % | 0,110 % | 12 100 |
| Bélarus | 0,049 % | 0,160 % | 17 500 |
| Belgique | 0,821 % | 1,010 % | 110 700 |
| Bénin | 0,003 % | 0,100 % | 11 000 |
| Bhoutan | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Bolivie (État plurinational de) | 0,016 % | 0,120 % | 13 200 |
| Bosnie-Herzégovine | 0,012 % | 0,120 % | 13 200 |
| Botswana | 0,014 % | 0,120 % | 13 200 |
| Brésil | 2,948 % | 3,170 % | 347 400 |
| Bulgarie | 0,046 % | 0,160 % | 17 500 |
| Burkina Faso | 0,003 % | 0,100 % | 11 000 |
| Burundi | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Cabo Verde | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Cambodge | 0,006 % | 0,110 % | 12 100 |
| Cameroun | 0,013 % | 0,120 % | 13 200 |
| Canada | 2,734 % | 2,960 % | 324 400 |
| Chili | 0,407 % | 0,570 % | 62 500 |
| Chine | 12,005 % | 11,750 % | 1 284 500 |
| Chypre | 0,036 % | 0,150 % | 16 400 |
| Colombie | 0,288 % | 0,440 % | 48 200 |
| Comores | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Congo | 0,006 % | 0,110 % | 12 100 |
| Costa Rica | 0,062 % | 0,180 % | 19 700 |
| Côte d'Ivoire | 0,013 % | 0,120 % | 13 200 |
| Croatie | 0,077 % | 0,200 % | 21 900 |
| Cuba | 0,080 % | 0,200 % | 21 900 |
| Danemark | 0,554 % | 0,730 % | 80 000 |
| Djibouti | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Égypte | 0,186 % | 0,320 % | 35 100 |
| Émirats arabes unis | 0,616 % | 0,800 % | 87 700 |
| Équateur | 0,080 % | 0,200 % | 21 900 |
| Espagne | 2,146 % | 2,370 % | 259 700 |
| Estonie | 0,039 % | 0,150 % | 16 400 |
| Eswatini | 0,002 % | 0,100 % | 11 000 |

| Nom du pays | ONU 2019-2021 | Barème approuvé pour 2020 | |
|--------------------------------|---------------|---------------------------|---------|
| Éthiopie | 0,010 % | 0,110 % | 12 100 |
| Fédération de Russie | 2,405 % | 2,630 % | 288 200 |
| Fidji | 0,003 % | 0,100 % | 11 000 |
| Finlande | 0,421 % | 0,580 % | 63 600 |
| France | 4,427 % | 4,620 % | 506 300 |
| Gabon | 0,015 % | 0,120 % | 13 200 |
| Gambie | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Géorgie | 0,008 % | 0,110 % | 12 100 |
| Ghana | 0,015 % | 0,120 % | 13 200 |
| Grèce | 0,366 % | 0,520 % | 57 000 |
| Guatemala | 0,036 % | 0,150 % | 16 400 |
| Guinée | 0,003 % | 0,100 % | 11 000 |
| Guinée équatoriale | 0,016 % | 0,120 % | 13 200 |
| Guinée-Bissau | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Guyana | 0,002 % | 0,100 % | 11 000 |
| Haïti | 0,003 % | 0,100 % | 11 000 |
| Honduras | 0,009 % | 0,110 % | 12 100 |
| Hongrie | 0,206 % | 0,350 % | 38 400 |
| Îles Marshall | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Inde | 0,834 % | 1,030 % | 112 900 |
| Indonésie | 0,543 % | 0,720 % | 78 900 |
| Iran (République islamique d') | 0,398 % | 0,560 % | 61 400 |
| Iraq | 0,129 % | 0,260 % | 28 500 |
| Irlande | 0,371 % | 0,530 % | 58 100 |
| Islande | 0,028 % | 0,140 % | 15 300 |
| Israël | 0,490 % | 0,660 % | 72 300 |
| Italie | 3,307 % | 3,530 % | 386 900 |
| Japon | 8,564 % | 8,560 % | 938 100 |
| Jordanie | 0,021 % | 0,130 % | 14 200 |
| Kazakhstan | 0,178 % | 0,310 % | 34 000 |
| Kenya | 0,024 % | 0,130 % | 14 200 |
| Kirghizistan | 0,002 % | 0,100 % | 11 000 |
| Koweït | 0,252 % | 0,400 % | 43 800 |
| Lesotho | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Lettonie | 0,047 % | 0,160 % | 17 500 |
| Liban | 0,047 % | 0,160 % | 17 500 |
| Libye | 0,030 % | 0,140 % | 15 300 |
| Liechtenstein | 0,009 % | 0,110 % | 12 100 |
| Lituanie | 0,071 % | 0,190 % | 20 800 |
| Luxembourg | 0,067 % | 0,180 % | 19 700 |
| Macédoine du Nord | 0,007 % | 0,110 % | 12 100 |
| Madagascar | 0,004 % | 0,100 % | 11 000 |
| Malaisie | 0,341 % | 0,500 % | 54 800 |
| Malawi | 0,002 % | 0,100 % | 11 000 |
| Maldives | 0,004 % | 0,100 % | 11 000 |
| Mali | 0,004 % | 0,100 % | 11 000 |
| Malte | 0,017 % | 0,120 % | 13 200 |
| Maroc | 0,055 % | 0,170 % | 18 600 |
| Maurice | 0,011 % | 0,110 % | 12 100 |
| Mauritanie | 0,002 % | 0,100 % | 11 000 |
| Mexique | 1,292 % | 1,500 % | 164 400 |
| Micronésie (États fédérés de) | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Monaco | 0,011 % | 0,110 % | 12 100 |
| Mongolie | 0,005 % | 0,110 % | 12 100 |
| Monténégro | 0,004 % | 0,100 % | 11 000 |
| Mozambique | 0,004 % | 0,100 % | 11 000 |
| Myanmar | 0,010 % | 0,110 % | 12 100 |
| Namibie | 0,009 % | 0,110 % | 12 100 |

| Nom du pays | ONU 2019-2021 | Barème approuvé pour 2020 | |
|--|---------------|---------------------------|---------|
| Népal | 0,007 % | 0,110 % | 12 100 |
| Nicaragua | 0,005 % | 0,110 % | 12 100 |
| Niger | 0,002 % | 0,100 % | 11 000 |
| Nigéria | 0,250 % | 0,390 % | 42 700 |
| Norvège | 0,754 % | 0,940 % | 103 000 |
| Nouvelle-Zélande | 0,291 % | 0,440 % | 48 200 |
| Oman | 0,115 % | 0,240 % | 26 300 |
| Ouganda | 0,008 % | 0,110 % | 12 100 |
| Ouzbékistan | 0,032 % | 0,140 % | 15 300 |
| Pakistan | 0,115 % | 0,240 % | 26 300 |
| Palaos | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Palestine | | 0,100 % | 11 000 |
| Panama | 0,045 % | 0,160 % | 17 500 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 0,010 % | 0,110 % | 12 100 |
| Paraguay | 0,016 % | 0,120 % | 13 200 |
| Pays-Bas | 1,356 % | 1,570 % | 172 100 |
| Pérou | 0,152 % | 0,280 % | 30 700 |
| Philippines | 0,205 % | 0,340 % | 37 300 |
| Pologne | 0,802 % | 0,990 % | 108 500 |
| Portugal | 0,350 % | 0,510 % | 55 900 |
| Qatar | 0,282 % | 0,430 % | 47 100 |
| République arabe syrienne | 0,011 % | 0,110 % | 12 100 |
| République centrafricaine | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| République de Corée | 2,267 % | 2,500 % | 274 000 |
| République de Moldova | 0,003 % | 0,100 % | 11 000 |
| République démocratique du Congo | 0,010 % | 0,110 % | 12 100 |
| République démocratique populaire lao | 0,005 % | 0,110 % | 12 100 |
| République dominicaine | 0,053 % | 0,170 % | 18 600 |
| République populaire démocratique de Corée | 0,006 % | 0,110 % | 12 100 |
| République tchèque | 0,311 % | 0,460 % | 50 400 |
| République-Unie de Tanzanie | 0,010 % | 0,110 % | 12 100 |
| Roumanie | 0,198 % | 0,340 % | 37 300 |
| Royaume-Uni | 4,567 % | 4,760 % | 521 700 |
| Rwanda | 0,003 % | 0,100 % | 11 000 |
| Sainte-Lucie | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Saint-Marin | 0,002 % | 0,100 % | 11 000 |
| Saint-Vincent-et-les Grenadines | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Salvador | 0,012 % | 0,120 % | 13 200 |
| Samoa | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Sao Tomé-et-Principe | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Sénégal | 0,007 % | 0,110 % | 12 100 |
| Serbie | 0,028 % | 0,140 % | 15 300 |
| Seychelles | 0,002 % | 0,100 % | 11 000 |
| Sierra Leone | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Singapour | 0,485 % | 0,650 % | 71 200 |
| Slovaquie | 0,153 % | 0,280 % | 30 700 |
| Slovénie | 0,076 % | 0,190 % | 20 800 |
| Somalie | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Soudan | 0,010 % | 0,110 % | 12 100 |
| Soudan du Sud | 0,006 % | 0,110 % | 12 100 |
| Sri Lanka | 0,044 % | 0,160 % | 17 500 |
| Suède | 0,906 % | 1,100 % | 120 600 |
| Suisse | 1,151 % | 1,360 % | 149 000 |
| Suriname | 0,005 % | 0,110 % | 12 100 |
| Tadjikistan | 0,004 % | 0,100 % | 11 000 |
| Tchad | 0,004 % | 0,100 % | 11 000 |
| Thaïlande | 0,307 % | 0,460 % | 50 400 |
| Timor-Leste | 0,002 % | 0,100 % | 11 000 |

| Nom du pays | ONU 2019-2021 | Barème approuvé pour 2020 | |
|--|---------------|---------------------------|---------|
| Togo | 0,002 % | 0,100 % | 11 000 |
| Tonga | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Trinité-et-Tobago | 0,040 % | 0,150 % | 16 400 |
| Tunisie | 0,025 % | 0,130 % | 14 200 |
| Turkménistan | 0,033 % | 0,140 % | 15 300 |
| Turquie | 1,371 % | 1,590 % | 174 300 |
| Tuvalu | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Ukraine | 0,057 % | 0,170 % | 18 600 |
| Uruguay | 0,087 % | 0,210 % | 23 000 |
| Vanuatu | 0,001 % | 0,100 % | 11 000 |
| Venezuela (République bolivarienne du) | 0,728 % | 0,910 % | 99 700 |
| Viet Nam | 0,077 % | 0,200 % | 21 900 |
| Yémen | 0,010 % | 0,110 % | 12 100 |
| Zambie | 0,009 % | 0,110 % | 12 100 |
| Zimbabwe | 0,005 % | 0,110 % | 12 100 |

| Membre ou membre associé | ONU 2019-2021 | Barème approuvé pour 2020 | |
|--|---------------|---------------------------|-------------------|
| | % | % | CHF |
| Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants | | 0,020 % | 2 200 |
| Assemblée législative est-africaine | | 0,010 % | 1 100 |
| Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe | | 0,040 % | 4 400 |
| Assemblée parlementaire de la Coopération économique de la mer Noire | | 0,030 % | 3 300 |
| Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine | | 0,010 % | 1 100 |
| Parlement andin | | 0,020 % | 2 200 |
| Parlement arabe | | 0,010 % | 1 100 |
| Parlement centraméricain | | 0,010 % | 1 100 |
| Parlement européen | | 0,060 % | 6 600 |
| Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes | | 0,020 % | 2 200 |
| Parlement de la CEDEAO | | 0,010 % | 1 100 |
| Parlement de la CEMAC | | 0,010 % | 1 100 |
| Total | | 100 % | 10 959 200 |

Coopération avec le système des Nations Unies

Liste des activités menées par l'UIP entre le 15 mars et le 15 septembre 2019

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 205^e session
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

Démocratie et droits de l'homme

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union interparlementaire (UIP) ont poursuivi leur projet d'assistance au Parlement du Myanmar. Les deux organisations ont aussi poursuivi leur collaboration à l'appui du Parlement tunisien.

Du 24 au 26 juin, l'UIP et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont organisé à Genève un séminaire à l'intention des membres de commissions parlementaires des droits de l'homme sur le thème *Engagement parlementaire dans le domaine des droits de l'homme : identification des bonnes pratiques et des possibilités d'action*. Il y a été question de l'engagement des parlements en matière des droits de l'homme et de leur participation aux travaux des mécanismes pertinents de l'ONU. Compte tenu de l'intérêt soulevé par cette initiative et de la nécessité d'apporter un appui régulier aux membres des commissions parlementaires des droits de l'homme, une réunion similaire sera organisée au niveau mondial ou régional au premier semestre 2020.

L'UIP et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont finalisé le texte du Guide à l'usage des parlementaires n° 30, sur l'éradication du travail forcé, dont le lancement est imminent.

La planification initiale d'un troisième Rapport parlementaire mondial réalisé conjointement par l'UIP et le PNUD a été amorcée au cours de l'été. La publication de ce nouveau rapport est prévue pour la fin de l'année 2020.

Égalité des sexes

En collaboration avec le HCDH, ONU Femmes, les Champions internationaux de l'égalité des sexes et un certain nombre de Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, l'UIP a organisé dans cette ville, le 26 juin, une réunion spéciale sur le thème *Légiférer en faveur de l'égalité des sexes : éliminer la discrimination et la violence sexiste d'ici 2030*. Cette réunion, qui s'est déroulée en marge de la session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, a attiré de nombreux parlementaires participant aux travaux du Conseil dans le cadre de leur délégation nationale.

En collaboration avec ONU Femmes, l'UIP et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ont organisé en marge de la session du Conseil des droits de l'homme une réunion sur la question de la violence à l'égard des femmes dans les parlements intitulée *#PasDansMonParlement – Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires*.

Le 8 juillet, pour célébrer le 40^e anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), l'UIP et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont organisé un événement public à Genève intitulé *La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : 40 ans de promotion et d'autonomisation des femmes*. Cet événement visait à mieux faire connaître les travaux du Comité CEDEF et les efforts qu'il déploie pour lutter contre l'inégalité et les préjugés à l'égard des femmes.

À la fin du mois de juillet, l'UIP et ONU Femmes Colombie ont apporté leur assistance au Parlement colombien pour évaluer sa sensibilité au genre à l'aide de l'outil d'auto-évaluation publié par l'UIP à cet effet. L'évaluation a été menée dans le cadre d'un atelier sur les parlements sensibles au genre intitulé *Congreso en Igualdad*, dans le but d'élaborer un plan d'action pour le Parlement colombien.

L'Assemblée générale a adopté en août une résolution qui invite explicitement l'UIP à contribuer à la réunion spéciale de l'ONU qui marquera, en septembre 2020, le 25^e anniversaire de la Déclaration de Beijing sur les femmes.

La Présidente de l'UIP a participé, aux côtés de la Présidente du Groupe des leaders de l'égalité des sexes de l'Assemblée générale des Nations Unies, à une réunion-débat qui s'est tenue le 15 juillet. Cette participation a débouché sur une importante contribution aux principales recommandations issues de la réunion, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la participation des femmes à la politique et l'élimination de la violence à l'encontre des femmes en politique.

L'UIP a aussi continué de promouvoir le rôle des parlements dans la mise en œuvre de la CEDEF. Les Parlements membres de l'UIP ont été régulièrement informés des évolutions sur ce sujet et invités à contribuer à l'examen de leur pays par le Comité CEDEF. Un nombre toujours croissant de parlements manifestent leur volonté d'effectuer un suivi des recommandations du Comité afin de renforcer le respect de la Convention sur le plan national.

Autonomisation des jeunes

En partenariat avec le PNUD, l'OIT et l'Envoyé du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse, l'UIP a organisé avec le World Future Council le Future Policy Award 2019 (Prix de la politique de l'avenir). L'UIP a participé à la totalité des étapes du prix : nomination, recherche, contacts avec les médias et évaluation. La Présidente de l'UIP et le Président du Forum des jeunes parlementaires faisaient partie du jury qui réunissait différents experts, parmi lesquels des membres des institutions onusiennes.

Les 9 et 10 septembre, l'UIP et le Parlement du Paraguay ont organisé la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires à Asunción, sur le thème *Réaliser les ODD et l'autonomisation des jeunes en œuvrant pour le bien-être*. Les intervenants, qui ont ensuite contribué aux discussions, comprenaient des représentants du PNUD, d'ONU Femmes, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

En avril, une délégation de jeunes parlementaires de l'UIP a participé au Forum 2019 de la jeunesse du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU. Sous le titre *Des jeunes autonomisés, intégrés et égaux*, ce Forum a donné lieu à un débat sur l'inclusion en tant que moyen d'autonomisation des jeunes et de progression vers la réalisation des ODD. Un membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP était intervenant dans un débat interactif sur la responsabilité des jeunes et des jeunes parlementaires dans l'avancement de la mise en œuvre des ODD.

Paix et sécurité dans le monde

Le 8 mai, à Genève, l'exécutif de l'UIP, le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont signé un protocole visant à conforter leur coopération dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. M. Michael Møller, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, et Mme Amal Al Qubaisi, Présidente du Parlement des Émirats arabes unis et Présidente du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent étaient présents à la cérémonie de signature.

Cet accord trilatéral marque la reconnaissance de l'important rôle que les parlements et les parlementaires ont à jouer pour assurer la bonne mise en œuvre des activités et des résolutions des Nations Unies en matière de lutte antiterroriste. Pour la première fois, les deux institutions onusiennes et l'UIP ont décidé de la création d'un secrétariat conjoint, doté de son propre budget et de sa propre équipe, constituant ainsi un nouveau modèle de coopération entre des organisations internationales. Cet accord a également permis à l'UIP de devenir membre observateur du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme des Nations Unies, lequel réunit 36 entités des Nations Unies dans le but d'améliorer la coordination des efforts de lutte contre le terrorisme.

En juin 2019, dans le cadre des activités de renforcement des capacités du programme conjoint UIP-ONU sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, ces trois partenaires ont tenu une deuxième conférence régionale sur ce sujet à l'intention des pays du Sahel. Cette conférence, qui s'est déroulée à Niamey (Niger), portait en particulier sur l'engagement parlementaire dans la lutte contre le terrorisme et sur les conditions susceptibles de favoriser le terrorisme au Sahel. Une troisième conférence régionale est prévue pour la région Asie-Pacifique. Elle se déroulera du 20 septembre au 3 octobre à Kuala Lumpur (Malaisie). Ces conférences régionales ont pour principal objectif de contribuer à une véritable compréhension des causes profondes du terrorisme, des problèmes et des défis qui y sont associés ainsi que de la lutte contre le terrorisme aux niveaux national et régional.

Dans le cadre de ce programme conjoint, l'UIP, l'ONUDC et le BLT ont mis en place les bases de données juridiques SHERLOC dont le but est de répertorier les textes de loi, la jurisprudence, les ouvrages, les stratégies et les traités relatifs à la lutte antiterroriste.

Le 23 juillet, l'ECOSOC a adopté une résolution sur l'assistance technique apportée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Cette résolution reconnaît explicitement l'important rôle que les parlements sont à même de jouer dans la prévention du terrorisme, la lutte antiterroriste et l'élimination des conditions propices au terrorisme. Elle reconnaît, en outre, la pertinence, en la matière, du partenariat constitué entre l'UIP, l'ONUDC et le BLT.

Les 19 et 20 septembre, avec l'appui du Département des affaires de désarmement de l'ONU et le Groupe d'experts du Comité 1540, l'UIP a organisé un séminaire parlementaire à Wellington (Nouvelle-Zélande), visant à promouvoir une mise en œuvre effective de la résolution 1540 du Conseil de sécurité sur la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et leur détention par des acteurs non étatiques. Le séminaire, co-organisé par le Parlement néo-zélandais, a accueilli des parlementaires de la région Pacifique, dans le but de renforcer leurs capacités à évaluer les risques liés aux ADM et à prendre les mesures nécessaires pour limiter ces risques.

L'UIP et l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) ont commencé à travailler à une campagne pour inciter les parlements à promouvoir la signature et la ratification de ce traité, de sorte que celui-ci entre enfin en vigueur. Un suivi de cette campagne sera effectué au cours d'une réunion-débat organisée par la Commission permanente de la paix et la sécurité internationale de l'UIP dans le cadre de la 141^e Assemblée de l'UIP, à Belgrade (Serbie).

L'UIP a coopéré avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à la tenue d'une réunion-débat lors de la 140^e Assemblée de Doha (Qatar) sur la mise en œuvre à l'échelle nationale de la Convention sur les armes chimiques, considérée comme un moyen de lutte contre les menaces émanant d'acteurs non étatiques. Une réunion de ce genre devrait également se tenir en marge de la 141^e Assemblée de Belgrade.

Développement durable

Les travaux entrepris pendant cette période se sont surtout concentrés sur les préparatifs de la session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (8-18 juillet). L'UIP a réalisé une enquête auprès des parlements des pays participant aux examens nationaux volontaires dont les rapports finaux ont été présentés à la session du Forum politique de haut niveau. Un Forum parlementaire d'une demi-journée s'est tenu à l'occasion de cette session. Cet événement spécial visait à attirer davantage d'attention sur le rôle des parlements dans la réalisation du Programme 2030. La Présidente de l'UIP assurait la conduite de ce forum, qui a remplacé l'événement plus modeste organisé les années précédentes et sera renouvelé lors des prochaines sessions. Plus de 140 parlementaires d'une cinquantaine de pays y ont participé.

L'UIP a organisé d'autres événements durant le Forum politique de haut niveau : un atelier sur l'évaluation des capacités des parlements à institutionnaliser les ODD, en coopération avec le PNUD, une réunion sur les indicateurs parlementaires en lien avec l'ODD 16 (objectif de gouvernance), et une autre rencontre, en coopération avec le HCR, sur l'apatridie. La Présidente de l'UIP s'est exprimée dans le cadre d'autres événements du Forum, notamment lors d'une réunion-débat officielle sur l'ODD 16, d'un événement spécial de la Présidente de l'Assemblée générale sur l'autonomisation des femmes, et d'un événement de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'exploitation sexuelle des enfants. Le Secrétaire général de l'UIP s'est exprimé dans le cadre d'un événement parallèle organisé par la Fondation Westminster pour la démocratie (sur les indicateurs parlementaires en lien avec l'ODD 16), a assumé le rôle d'intervenant dans le cadre d'un débat spécial de l'ECOSOC sur le thème de la démocratie et d'un engagement accru pour une réalisation de l'ODD 16, et a participé à une réunion sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre du Programme 2030, organisée par la Mission de l'Allemagne. La Présidente de l'UIP a prononcé une déclaration officielle dans le cadre de la session principale du Forum politique de haut niveau.

En prévision de la session du Forum politique de haut niveau qui réunira les chefs d'État, les 24 et 25 septembre (appelée "Sommet des ODD"), le Bureau de l'UIP à New York a suivi de près la négociation de la déclaration du sommet, dans le but d'obtenir que les parlements y soient mentionnés (mais sans y parvenir). Ce bureau a travaillé en étroite collaboration avec l'Ambassadeur d'El Salvador

(qui est avec le Président de l'Assemblée générale, le principal facilitateur du sommet) afin que l'une des séances spéciales de dialogue porte sur le rôle du parlement. En conséquence, la Présidente de l'UIP a été invitée à prendre la parole dans le cadre du Dialogue des dirigeants sur la localisation des ODD, aux côtés de chefs d'État et de gouvernement.

La résolution relative aux modalités de tenue, le 26 septembre, de la Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle invite explicitement l'UIP à apporter une contribution à cet événement. En amont de cette réunion, l'UIP a participé, en mai, à une audition multilatérale préparatoire. Le Secrétaire général de l'UIP a fait partie d'un panel lors de cette audition et plusieurs parlementaires présents dans l'assemblée ont pris part au débat. L'UIP a également collaboré avec les organisateurs de la réunion pour assurer une représentation parlementaire à l'une des réunions-débat.

Le Président du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, également co-rapporteur de la résolution de l'UIP intitulée *Atteindre l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*, s'est exprimé devant le Conseil exécutif de l'OMS, réuni à Genève du 24 janvier au 1^{er} février. Les 23 et 24 mai, à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé, l'UIP et l'OMS ont organisé une séance d'information technique à l'intention des parlementaires, intitulée *De l'engagement à l'action : les parlements font avancer le programme de la CSU*, ainsi qu'un séminaire parlementaire sur la couverture sanitaire universelle. Le Secrétaire général de l'UIP a également prononcé une déclaration officielle devant l'Assemblée mondiale de la Santé. Les 10 et 11 juillet, l'UIP a participé, en tant que membre suppléant du nouveau groupe constitutif intergouvernemental à une réunion du Conseil du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), dirigé par l'OMS.

Les 10 et 11 septembre 2019, l'UIP a participé, en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF, le PMNCH, Countdown to 2030, et le Centre africain de recherche sur la population et la santé (APHRC) à l'organisation à Nairobi (Kenya) d'un atelier régional sur la réduction des inégalités en matière de santé reproductive, de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant en Afrique subsaharienne.

En sa qualité de membre du Comité de pilotage du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), l'UIP a participé à la réunion de haut niveau du PMCED qui s'est tenue les 13 et 14 juillet, en lien avec la session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et a pu, notamment, apporter une contribution à l'examen de l'ODD 17. Une quarantaine de parlementaires participaient à cette réunion qui a donné lieu à la présentation des résultats d'une opération de contrôle de la coopération au service du développement. Pendant cette période, les travaux d'élaboration d'une nouvelle note d'orientation sur la coopération au service du développement à l'intention des parlementaires se sont poursuivis. La note fera l'objet d'une publication conjointe de l'UIP et du PNUD qui doit paraître au dernier trimestre 2019.

En sa qualité de membre du Groupe consultatif du Forum de l'ONU pour la coopération en matière de développement (FCD), l'UIP a apporté son concours à la nouvelle stratégie du FCD pour le cycle 2020–2021. Ces travaux incluaient aussi la planification préliminaire d'un nouveau dossier politique et d'un symposium du FCD au premier trimestre 2020.

Dans le cadre d'un protocole d'accord entre l'UIP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), trois ateliers nationaux ont été organisés sur la promotion de l'engagement parlementaire en matière de changements climatiques au Zimbabwe (8 mars), au Burundi (22 mars) et en Zambie (22 juillet).

En mai, l'UIP a également apporté son appui à l'organisation d'une session interactive avec des parlementaires dans le cadre de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, sur le thème des possibilités d'engagement des parlementaires dans le cadre d'un développement durable tenant compte des risques.

Entre mars et septembre 2019, afin de favoriser une sensibilisation accrue aux ODD et de promouvoir la coopération parlementaire, l'UIP a organisé quatre événements régionaux et interrégionaux, à savoir : le deuxième séminaire régional sur la réalisation des ODD pour les parlements de la région Asie-Pacifique (Mongolie, 27 et 28 mai), le séminaire régional sur la réalisation des objectifs de développement durable pour le groupe géopolitique des Douze Plus de l'UIP (Portugal, 5 et 6 juin), le quatrième Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (Chine, 12-14 juin), et le quatrième Sommet

des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la réalisation des Objectifs de développement durable (Maldives, 1^{er} et 2 septembre). Différents représentants de l'ONU ont été invités à intervenir dans ces réunions portant majoritairement sur les thèmes suivants : la gouvernance, l'éducation, la santé, l'agriculture durable, l'égalité au travail, la nutrition et les changements climatiques. Ils représentaient les institutions suivantes : Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (ONU ESCAP), Bureau du PNUD pour le Pacifique aux Fidji, Bureau de l'UNESCO à Beijing, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en Mongolie, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) en Asie du Nord-Est, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), PNUD Maldives et Siège du PNUD.

Une discussion initiale a été amorcée entre l'UIP et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS) à propos de l'organisation conjointe d'un forum parlementaire en amont de la cinquième conférence sur les pays les moins développés qui doit se dérouler à Doha (Qatar) en mars 2021.

Commerce international et économie mondiale

L'UIP et le Parlement européen ont préparé une réunion parlementaire qui se tiendra le 9 octobre dans le cadre du Forum public 2019 de l'OMC (Genève, 8-11 octobre) dont le thème général est cette année *Faire avancer le commerce : s'adapter à un monde en évolution*. La session d'automne du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui doit se tenir le 7 octobre au Siège de l'UIP, comprendra un débat interactif avec des responsables de l'OMC ainsi qu'un examen approfondi des préparatifs de la Conférence parlementaire sur l'OMC de l'année prochaine qui se déroulera à Nur-Sultan (Kazakhstan), dans le cadre de la Conférence ministérielle de l'OMC de juin 2020.

Après le très grand succès, fin 2018 à Buenos Aires, du Forum parlementaire et du Sommet des Présidents de parlement du G20, l'UIP a apporté son soutien à la Diète japonaise pour l'organisation d'un Sommet 2019 des Présidents de parlement du G20 le 4 novembre à Tokyo. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec le Président du Conseil consultatif d'Arabie saoudite, pays qui présidera le G20 en 2020, afin de renforcer encore la dimension parlementaire du G20. Même s'il n'a pas en soi de lien direct avec les Nations Unies, l'engagement de l'UIP dans le processus du G20 est en phase avec son objectif général de renforcement du rôle des parlements dans la gouvernance mondiale, et contribue de ce fait à réduire le déficit de démocratie des relations internationales.

Échanges de haut niveau

Le 12 juillet, le Secrétaire général de l'UIP a rencontré le Haut-Représentant de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, M. Miguel Angel Moratinos. Ils ont discuté du projet de conférence de haut niveau sur le dialogue interconfessionnel et interethnique que l'UIP organisera en Fédération de Russie, en mai 2022, en coopération avec l'ONU (conformément à la résolution de l'Assemblée générale de mai 2018 sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP). Le Secrétaire général de l'UIP a saisi cette occasion pour réitérer son engagement au sein du Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations.

Le 17 juillet, la Présidente de l'UIP a rencontré la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Mme Amina Mohammed, pour l'informer de l'évolution des préparatifs de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement et d'autres importants travaux en cours à l'UIP. Le même jour, le Secrétaire général de l'UIP a rencontré l'Administrateur du PNUD, M. Achim Steiner, pour discuter de projets de coopération dans le domaine de la gouvernance et du renforcement des parlements, compte tenu, notamment, des changements internes intervenus au PNUD qui nécessitent l'établissement d'un nouveau correspondant de l'UIP.

Le 18 juillet, la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont eu un premier entretien avec le Président élu de la 74^e session de l'Assemblée générale, M. l'Ambassadeur Tijjani Muhammad-Bande (Nigéria). Cette réunion a ouvert la voie aux préparatifs de l'Audition parlementaire conjointe UIP/ONU de février 2020 ainsi qu'à l'adoption d'une nouvelle résolution de l'Assemblée générale sur l'interaction entre l'ONU, les parlements et l'UIP au printemps 2020. La Présidente de l'UIP a également informé M. Bande de l'avancement des préparatifs de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement qui aura lieu en août 2020, en formulant le souhait qu'il puisse y assister.

La Présidente de la 73^e session de l'Assemblée générale, Mme María Fernanda Espinosa, était l'invitée d'honneur de la réception organisée par la Présidente de l'UIP le 17 juillet, en conjonction avec une exposition présentée au Siège de l'ONU de New York, pour marquer le 130^e anniversaire de l'UIP.

Le Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'Organisation des Nations Unies a rencontré Robert Piper, Sous-Secrétaire général et Chef du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies nouvellement reconstitué, en vue d'approfondir le mode d'interaction dans ce domaine entre les parlements, les coordinateurs résidents et les bureaux de pays de l'ONU.

Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 205^e session
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

Le Comité a tenu deux séances, la première le 15 octobre et la seconde le 16 octobre 2019. La Présidente du Comité, Mme S. Ataullahjan (Canada), M. H. Julien-Laferrière (France), Mme A.P. Boateng (Ghana), M. A. Al-Ahmad (Palestine), M. A.A. Jama (Somalie) et M. M. Al Mehrzi (Émirats arabes unis) ont participé aux deux séances. Un délégué du Lesotho a représenté Mme M. Mokitimi (Lesotho) à la séance du 16 octobre.

Bien que le quorum n'ait pas été atteint lors des deux séances du Comité, les membres sont convenus de poursuivre les discussions tout en sachant qu'aucune décision ne serait contraignante.

Le Comité a examiné la situation actuelle dans la région, en particulier en Israël et en Palestine, en Libye, en Syrie et au Yémen. Les membres ont reçu des informations concernant la dissolution de la Knesset et les élections législatives du 17 septembre 2019, organisées à peine six mois après le scrutin précédent, qui avait eu lieu le 19 avril 2019 à la suite de la dissolution de la Knesset en décembre 2018. Pendant la campagne électorale, le Premier Ministre Nétanyahou s'était engagé, s'il était réélu, à annexer une partie de la vallée du Jourdain, la partie nord de la mer Morte ainsi que toutes les colonies israéliennes en Cisjordanie occupée. Certains membres du Comité ont souligné que de telles mesures pourraient engendrer une grande instabilité dans la région et compromettre la solution à deux États, et la paix en général. En outre, le délégué palestinien a informé les membres du Comité que des élections législatives auraient lieu prochainement. Il a invité l'UIP et toute autre partie intéressée à participer à ces élections en qualité d'observateurs. Il a également appelé la communauté internationale à respecter le droit international s'agissant de la situation israélo-palestinienne dans son ensemble, et en particulier pendant ces élections.

En outre, les membres ont assisté à un exposé présenté par la délégation yéménite participant à la 141^e Assemblée de l'UIP, conduite par M. S. Al Barkani. Les membres du Comité ont déclaré que le Yémen n'avait qu'un seul parlement et que celui-ci travaillait dans le respect de la Constitution du pays. Ils ont salué l'initiative de M. S. Al Barkani d'utiliser l'UIP comme plateforme de dialogue en vue d'organiser à Genève une réunion avec des parlementaires de Sanaa. M. S. Al Barkani a assuré le Comité que ses collègues et lui-même se tenaient prêts à contribuer à la tenue de cette réunion par tous les moyens possibles, y compris financièrement. Ils ont en outre sollicité l'appui technique de l'UIP pour renforcer le travail du Parlement et, par son intermédiaire, alléger les souffrances du peuple yéménite. Le Comité s'est félicité de cette demande et a souligné que la situation humanitaire dans le pays demeurerait sa principale préoccupation.

S'agissant de la Libye, le Comité a également entendu un exposé du chef de la délégation libyenne, M. F. Salim. Il a présenté la situation sur le terrain et, en réponse aux questions des membres, a expliqué que le pays était actuellement profondément divisé mais que la Chambre des représentants de la Libye faisait de son mieux pour siéger. Malheureusement, pour des raisons de sécurité, il a été très difficile pour les parlementaires de siéger dans le pays. Une initiative visant à tenir une session parlementaire en Égypte est à l'étude et une centaine de parlementaires devraient y participer.

Le Comité a été attristé par l'évolution récente de la situation en Syrie et s'est renseigné sur l'avancée des travaux du Groupe de travail de l'UIP sur la Syrie. Les travaux du Groupe étant au point mort depuis un certain temps, les membres ont évoqué la possibilité d'entreprendre une mission en Syrie afin de mieux comprendre la situation sur le terrain.

Tout en reconnaissant les limites en matière de sécurité, les membres du Comité ont encouragé les délégations libyenne et yéménite à faire tout leur possible pour assister aux événements et activités organisés par l'UIP avec plusieurs délégations. Dans l'ensemble, les membres se sont félicités de l'occasion qui leur a été donnée d'examiner en détail la situation en Libye, en Syrie et au Yémen. Néanmoins, ils ont regretté qu'Israël ne puisse pas assister à cette réunion, car le conflit israélo-palestinien demeurerait au cœur des questions relatives au Moyen-Orient et avait une forte incidence sur les problèmes dans toute la région.

En examinant le mandat du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient dans le cadre de la Stratégie de l'UIP, les membres du Comité sont convenus que si le Conseil de sécurité de l'ONU avait un mandat légal pour prendre ses décisions, le Comité avait une responsabilité morale dans la situation au Moyen-Orient. À cet égard, les parlementaires, en particulier les membres du Comité, doivent faire pression en faveur du dialogue et de l'instauration de la confiance afin que la paix puisse triompher. En plus d'avoir tenu des discussions sur le rôle et le mandat du Comité, les membres sont convenus, en ce qui concerne la table ronde, que le Secrétariat de l'UIP établirait une note d'orientation contenant plusieurs propositions de thèmes et d'objectifs. Les membres du Comité diffuseraient ensuite leurs observations par voie électronique. Les membres ont en outre souhaité que la mise en œuvre des écoles de la science au service de la paix se fasse dans les mois à venir, car ils avaient été informés que le financement des premières écoles était sur le point d'être obtenu. La collecte de fonds pour les écoles à suivre était toujours en cours.

Enfin, les membres du Comité demeurent enthousiastes à l'idée d'entreprendre une visite dans la région et espèrent qu'elle pourra avoir lieu peu après la convocation de la 21^e Knesset. Israël* et la Palestine se sont tous deux félicités de cette mission.

Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 205^e session
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

1. Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le lundi 14 octobre 2019. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) participaient également à la réunion.

Coopération avec le CICR

2. L'année 2019 marque le 70^e anniversaire des quatre Conventions de Genève de 1949. Le Comité a discuté de la préparation du débat public prévu à la 141^e Assemblée. Il portera sur les Conventions de Genève, l'accent étant mis sur la violence sexiste et les personnes disparues. Le Comité a salué la présentation par l'UIP de l'exposition du CICR sur les femmes en temps de guerre.

3. Le Comité a également discuté de la coopération avec le CICR et des stratégies à adopter pour renforcer la contribution des parlements à l'application du droit international humanitaire. Pour encourager leur mobilisation, le Comité a formulé les recommandations ci-dessous à l'intention des Membres :

* Information transmise dans une communication écrite.

- diffuser dans leurs parlements respectifs le Guide à l'usage des parlementaires sur le droit international humanitaire, conjointement publié par l'UIP et le CICR en 2016 ;
- financer la traduction de ce guide dans les langues nationales. Le guide existe actuellement en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe. Le Comité recommande qu'un soutien financier soit alloué au CICR pour la production de versions dans d'autres langues, de manière à garantir la qualité de la traduction ;
- organiser un événement de lancement ou un débat sur la question au parlement ;
- prendre contact avec les représentants du CICR au niveau national dans une perspective de soutien, d'information et d'engagement ;
- prendre l'initiative de réviser la législation nationale pour en vérifier la conformité avec le DIH.

4. En outre, le Comité a recommandé que l'UIP et le CICR envisagent d'organiser des formations ou des ateliers régionaux sur les commissions parlementaires chargées du DIH, au cours desquels les relations entre les parlements et les comités nationaux de droit international humanitaire seraient également abordées. Le Comité a aussi recommandé de partager les bonnes pratiques parlementaires, de manière à encourager les parlements à prendre des initiatives dans ce domaine.

Suites données à la résolution sur le point d'urgence adoptée lors de la 137^e Assemblée de l'UIP

5. La résolution intitulée *Mettre un terme à la grave crise humaine, aux actes de persécution et aux attaques violentes contre les Rohingyas, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et garantir le retour sûr et sans condition des Rohingyas sur leurs terres d'origine au Myanmar*, adoptée au titre du point d'urgence de la 137^e Assemblée de l'UIP de Saint-Petersbourg, appelle le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire de l'UIP à "[recenser] les mesures pratiques et appropriées que la communauté parlementaire mondiale devra prendre pour résoudre la situation du peuple rohingya et proposer une solution pacifique et durable à la crise".

6. Le Comité a débattu des suites données à cette résolution. Il a entendu un rapport du HCR sur l'évolution récente du sort des réfugiés au Bangladesh et la situation au Myanmar. Pour résoudre ce problème sensible et, en particulier, s'attaquer aux causes profondes de la crise, il recommande d'adopter des mesures pratiques et de soutenir l'organisation, par le Parlement du Myanmar, d'un atelier sur le rôle du parlement dans la consolidation de la paix. Le Comité se réjouit de la perspective d'une collaboration constructive avec le Parlement.

Coopération avec le HCR

7. Le Comité se félicite de la poursuite d'une étroite coopération avec le HCR. La Présidente de l'UIP et la Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire ont participé au Comité exécutif du HCR à Genève. À cette occasion, elles ont souligné l'importance de l'engagement parlementaire.

8. Le Comité s'est aussi félicité de l'organisation par l'UIP, avec l'appui du HCR, d'une conférence régionale sur les réfugiés à l'intention des parlements africains, qui sera accueillie par le Parlement panafricain, du 11 au 13 novembre, à Midrand (Afrique du Sud). Le Comité encourage les parlements de la région à participer en nombre à cet important événement.

9. Le Comité a aussi évoqué les crises actuelles liées aux réfugiés, s'interrogeant sur la façon dont il pourrait contribuer utilement aux efforts globaux. Compte tenu des échanges entre la Présidente de l'UIP et le Haut-Commissaire du HCR, le cas de trois pays a été débattu (Yémen, Syrie et Soudan du Sud). Le Comité a reconnu qu'il devait suivre de près l'évolution de la situation dans ces trois pays, en attachant une attention particulière à l'aspect humanitaire, conformément à son mandat. Dans cette optique, le Comité a aussi recommandé l'organisation de missions de terrain dans ces pays, en commençant probablement par le Soudan du Sud.

10. Le Comité a ensuite discuté du Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra à la mi-décembre 2019 à Genève. Afin d'appuyer les travaux entrepris en lien avec le Pacte mondial sur les réfugiés, le Comité a recommandé que l'UIP prenne un engagement qui rende compte de ses activités présentes et futures dans ce domaine. Cet engagement porte sur la sensibilisation des parlementaires et l'assistance technique à leur apporter.

Le texte proposé est le suivant :

L'Union interparlementaire s'engage à

- *sensibiliser les parlements, à chaque Assemblée de l'UIP, aux progrès accomplis et aux difficultés rencontrées dans les efforts d'élaboration de réponses exhaustives au problème des réfugiés ;*
- *impliquer les parlementaires, en particulier les jeunes et les femmes, et les aider à prendre des mesures d'assistance aux réfugiés et aux pays d'accueil ;*
- *collecter, en collaboration avec le HCR, les bonnes pratiques parlementaires et les diffuser largement auprès des parlementaires ;*
- *organiser, en collaboration avec le HCR, des formations et des séances de renforcement des capacités des parlementaires pour favoriser le travail législatif à l'appui des engagements nationaux.*

11. Par ailleurs, le Comité a discuté du déroulement de la campagne #IBelong (#J'appartiens) organisée par le HCR sur l'apatridie. Il a salué les récentes dispositions prises par l'Iran pour permettre la transmission de la nationalité de la mère à l'enfant, mesure qui contribuera à prévenir l'apatridie. Il encourage les autres pays dont les lois sur la nationalité comprennent des dispositions discriminatoires fondées sur le sexe à ouvrir le débat sur la question. Le Comité a, en outre, recommandé que l'UIP prenne un engagement qui rende compte de ses activités présentes et futures. Cet engagement porte sur la sensibilisation des parlementaires et l'assistance technique à leur apporter.

L'Union interparlementaire s'engage à

- *stimuler la conscience politique des parlements, contrôler les progrès accomplis et attirer l'attention sur les mesures législatives à prendre et les autres réformes à mener pour résoudre le problème de l'apatridie, à chaque Assemblée de l'UIP ;*
- *mobiliser les jeunes parlementaires et les femmes parlementaires dans les efforts d'élimination de l'apatridie, notamment pour supprimer les discriminations sexistes des lois sur la nationalité ;*
- *apporter une assistance aux parlements concernés pour modifier les lois sur la nationalité et supprimer les discriminations de la législation.*

Membres du comité

12. Le Comité a constaté que l'une de ses membres avait manqué deux sessions consécutives sans justification. Conformément au Règlement, elle sera informée que son siège est déclaré vacant. Des élections se tiendront à la prochaine Assemblée.

Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

*dont le Conseil directeur a pris note à sa 205^e session
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est réuni le dimanche 13 octobre, pour la première fois dans sa nouvelle composition. M. R. Lopatka (Autriche) ; M. Chen Fuli (Chine) ; M. A. Abdel Aal (Égypte) ; M. J.F. Merino (El Salvador) ; Mme A. Al Qubaisi (Émirats arabes unis), M. R. del Picchia (France) ; M. K. Jalali [Iran (République islamique d')] ; M. G. Migliore (Italie), Mme J. Oduol (Kenya), Mme M. Mensah-Williams (Namibie), Mme S.J. Marri (Pakistan) et Mme M. Kiener Nellen (Suisse) étaient présents. Mme A. Husin (Malaisie), M. O. Tinni (Niger) et Mme I. Passada (Uruguay) étaient représentés par des membres de leur délégation nationale. Le Bureau des femmes parlementaires, membre de droit du Groupe, était également présent.

M. R. Lopatka (Autriche) et Mme J. Oduol (Kenya) ont été élus par consensus respectivement Président et Vice-Présidente.

Le Secrétaire général de l'UIP et le Président du Groupe ont prononcé des remarques liminaires, insistant sur l'importance des travaux du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, étant donné que le terrorisme était l'un des principaux défis auxquels

le monde est confronté à l'heure actuelle. Les parlements ont un rôle crucial à jouer dans la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent en transposant les résolutions internationales, en élaborant des lois connexes et en adoptant les budgets nécessaires à la mise et en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux et régionaux.

Présentant le point relatif à l'accord trilatéral entre l'UIP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies (BLT), le Président a salué la signature de l'accord, qui est le premier en son genre. Les membres se sont en outre félicités de l'adhésion de l'UIP au Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et de la reconnaissance du Programme conjoint UIP-ONU par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les délégués des parlements hôtes ont présenté des rapports sur les conférences régionales UIP-ONU qui se sont déroulés dans leurs pays respectifs. Le Président de la Chambre des Représentants de l'Égypte, qui a tenu la première Conférence régionale UIP-ONU pour les pays de la région MENA en février 2019, a indiqué que le Parlement égyptien avait été encouragé par la Conférence à créer une commission parlementaire spéciale sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent et des discours de haine. Le Groupe de haut niveau s'est vivement félicité de ce résultat positif et a recommandé à tous les parlements de suivre l'exemple. L'Assemblée nationale du Niger avait accueilli la deuxième Conférence régionale des Nations Unies de l'UIP pour les pays de la région du Sahel en juin 2019. Les participants ont également été inspirés à créer un réseau parlementaire régional, qui compléterait la commission parlementaire sur la lutte contre le terrorisme qu'ils avaient mise en place plus tôt dans l'année au sein de la structure du G5 Sahel. Cette commission s'intéressait principalement au développement et à l'aide aux victimes. Enfin, la Chambre des Représentants de la Malaisie avait accueilli la plus récente Conférence régionale UIP-ONU pour la région Asie-Pacifique en octobre 2019. La Conférence avait été une occasion cruciale pour les pays de la région d'examiner les difficultés et d'échanger des expériences et des bonnes pratiques, en particulier en matière de gestion de la sécurité aux frontières.

En outre, le Groupe a entendu des informations actualisées sur la situation financière du Programme commun UIP-ONU. M. M. Miedico, Conseiller spécial du Secrétaire général adjoint du BLT, a eu le plaisir d'annoncer que, comme l'avaient demandé les membres du Groupe de haut niveau, l'ONU, plus particulièrement son Bureau, contribuait au budget total du Programme à hauteur de 50 pour cent. En effet, le BLT avait alloué 2,1 millions de dollars pour les deux premières années du Programme, montant renouvelable. Le Groupe s'est félicité de ce ferme engagement de l'ONU et le Président a invité tous les Membres de l'UIP à aider l'Organisation à remplir son engagement financier en apportant des contributions. À cet égard, les parlements du Bangladesh, du Bénin, de la Chine et des Émirats arabes unis ont été reconnus pour leurs contributions en nature et/ou en espèces au Programme.

Enfin, une feuille de route des activités futures a été présentée aux membres du Groupe. M. M. Omar, Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP, et M. M. Miedico, Conseiller spécial du Secrétaire général adjoint du BLT, ont présenté la plate-forme web dont le lancement était prévu début 2019 mais avait été retardé faute de ressources financières suffisantes. La plate-forme hébergerait la législation nationale et régionale, des plans d'action et des stratégies, ainsi qu'un forum d'échange entre parlementaires.

M. M. Omar et M. M. Miedico ont également insisté sur le fait que l'objectif à court terme était d'organiser des ateliers nationaux afin de renforcer l'impact sur le terrain. En effet, plusieurs parlements nationaux avaient déjà demandé l'appui du Programme pour renforcer leur législation en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, et pour mettre en œuvre et appliquer ces lois. À cet égard, les ateliers nationaux seraient organisés en priorité dans les pays où la situation est la plus urgente. Le Programme commun UIP-ONU continuera d'organiser des conférences régionales, les prochaines se tiendront dans les régions de l'Eurasie, du GRULAC et des Douze Plus. Par ailleurs, le Groupe a été informé du Sommet parlementaire mondial UIP-ONU sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le Sommet, qui doit se tenir en 2020, sera l'aboutissement des activités nationales et régionales du Programme et réunira des personnalités de haut niveau telles que M. A. Guterres, Secrétaire général de l'ONU. Les parlements qui seraient intéressés d'accueillir le Sommet ont été invités à se faire connaître auprès de M. M. Omar et de M. M. Miedico. Des guides et des rapports annuels seraient également élaborés conformément aux activités approuvées du Programme.

Les membres du Groupe de haut niveau se sont félicités de la liste des activités futures et se sont réjouis à la perspective de conférences et d'ateliers plus axées sur les retombées concrètes.

Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Participation de déléguées à la 141^e Assemblée de l'UIP (au 18 octobre 2019)

Composition des délégations membres de l'UIP aux huit dernières réunions statutaires de l'UIP (mars 2016 - présent)

| Réunion | Nombre total de délégués | Nombre total/pourcentage de déléguées | | Nombre total de délégations | Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus) | | Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus) | Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus) | Délégations formées d'un seul parlementaire (homme ou femme) |
|-------------------------|--------------------------|---------------------------------------|------|-----------------------------|---|------|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
| Belgrade (10/19) | 739 | 227 | 30.7 | 149 | 15 | 11.3 | 0 | 15 | 17 |
| Doha (04/19) | 721 | 219 | 30.3 | 147 | 16 | 11.8 | 0 | 16 | 12 |
| Genève (10/18) | 751 | 247 | 32.9 | 149 | 17 | 12.1 | 4 | 21 | 9 |
| Genève (03/18) | 745 | 227 | 30.5 | 148 | 18 | 12.7 | 3 | 21 | 6 |
| St. Pétersbourg (10/17) | 829 | 249 | 30.0 | 155 | 17 | 11.8 | 1 | 18 | 11 |
| Dhaka (04/17) | 612 | 193 | 31.5 | 126 | 11 | 9.6 | 1 | 12 | 12 |
| Genève (10/16) | 693 | 228 | 32.9 | 141 | 15 | 11.5 | 3 | 18 | 11 |
| Lusaka (03/16) | 636 | 190 | 29.9 | 126 | 19 | 15.8 | 0 | 19 | 6 |

Délégations non mixtes composées de plus d'un membre au sein des membres de l'UIP présents à Belgrade (au 18 octobre 2019)

| N° | Pays | Belgrade 10/19 | | | Doha 04/19 | | | Genève 10/18 | | | Genève 03/18 | | | St. Petersburg 17 | | | Dhaka 17 | | | Genève 16 | | | Lusaka 16 | | |
|----|--------------------|----------------|--------|-------|------------|--------|-------|--------------|--------|-------|--------------|--------|-------|-------------------|--------|-------|-------------|--------|-------|-------------|--------|-------|-------------|--------|-------|
| | | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total |
| 1 | Belgique | 0 | 2 | 2 | 2 | 3 | 5 | 1 | 2 | 3 | 3 | 4 | 7 | 3 | 4 | 7 | 1 | 6 | 7 | 2 | 4 | 6 | 1 | 4 | 5 |
| 2 | Bénin | 0 | 3 | 3 | 1 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 1 | 3 | 4 | 1 | 5 | 6 | absent | | | 1 | 5 | 6 | 0 | 1 | 1 |
| 3 | Bosnie-Herzégovine | 0 | 2 | 2 | absent | | | absent | | | 0 | 4 | 4 | 0 | 2 | 2 | absent | | | 0 | 2 | 2 | absent | | |
| 4 | Bulgarie | 0 | 2 | 2 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 | 3 | 2 | 2 | 4 | absent | | | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 |
| 5 | Côte d'Ivoire | 0 | 3 | 3 | 1 | 8 | 9 | 1 | 2 | 3 | 0 | 3 | 3 | 1 | 2 | 3 | absent | | | absent | | | 1 | 4 | 5 |
| 6 | Guatemala | 0 | 3 | 3 | 1 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 | 0 | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | absent | | |
| 7 | Lesotho | 0 | 2 | 2 | 1 | 3 | 4 | 2 | 3 | 5 | 1 | 1 | 2 | 1 | 5 | 6 | 0 | 2 | 2 | 1 | 3 | 4 | 1 | 3 | 4 |
| 8 | Lettonie | 0 | 2 | 2 | 1 | 3 | 4 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 3 | 2 | 3 | 5 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 |
| 9 | Libye | 0 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | absent | | | absent | | | absent | | | absent | | | absent | | | 0 | 1 | 1 |
| 10 | Liechtenstein | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | absent | | | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 |
| 11 | Maroc | 0 | 7 | 7 | 0 | 7 | 7 | 0 | 4 | 4 | 0 | 8 | 8 | 0 | 8 | 8 | 1 | 4 | 5 | 0 | 4 | 4 | 1 | 7 | 8 |
| 12 | Micronésie | 0 | 5 | 5 | 0 | 3 | 3 | 0 | 2 | 2 | 0 | 4 | 4 | 0 | 4 | 4 | absent | | | 0 | 3 | 3 | 0 | 3 | 3 |
| 13 | Pologne | 0 | 3 | 3 | 0 | 4 | 4 | 3 | 3 | 6 | 2 | 2 | 4 | absent | | | 2 | 2 | 4 | 1 | 4 | 5 | 2 | 2 | 4 |
| 14 | Turkménistan | 0 | 2 | 2 | 2 | 1 | 3 | 1 | 1 | 2 | absent | | | 4 | 4 | 8 | non affilié | | | non affilié | | | non affilié | | |
| 15 | Yémen | 0 | 7 | 7 | absent | | | 0 | 5 | 5 | 0 | 7 | 7 | absent | | | absent | | | 0 | 8 | 8 | absent | | |

**Délégations composées d'un seul membre au sein des membres de l'UIP présents à Belgrade
(au 18 octobre 2019)**

| N° | Pays | Belgrade 10/19 | | | Doha 04/19 | | | Genève 10/18 | | | Genève 03/18 | | | St. Petersbourg 17 | | | Dhaka 17 | | | Genève 16 | | | Lusaka 16 | | | |
|----|-------------|----------------|--------|-------|------------|--------|-------|--------------|--------|-------|--------------|--------|-------|--------------------|--------|-------|----------|--------|-------|-----------|--------|-------|-----------|--------|-------|---|
| | | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | |
| 1 | Biélorussie | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | 5 | 6 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 |
| 2 | Congo | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | 2 | 3 | absent | | | 0 | 1 | 1 | absent | | | |
| 3 | Costa Rica | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 | absent | | | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | absent | | | 0 | 1 | 1 | absent | | | |
| 4 | Géorgie | 0 | 1 | 1 | 0 | 6 | 6 | 1 | 2 | 3 | 1 | 5 | 6 | absent | | | 1 | 3 | 4 | absent | | | absent | | | |
| 5 | Guinée | 0 | 1 | 1 | absent | | | 2 | 2 | 4 | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 0 | 4 | 4 | 1 | 1 | 2 | |
| 6 | Guyane | 0 | 1 | 1 | absent | | | absent | | | 1 | 2 | 3 | 0 | 3 | 3 | 0 | 2 | 2 | absent | | | absent | | | |
| 7 | Haïti | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 2 | absent | | | 0 | 4 | 4 | absent | | | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 2 | |
| 8 | Malte | 0 | 1 | 1 | 0 | 3 | 3 | 1 | 1 | 2 | 0 | 2 | 2 | 0 | 3 | 3 | 0 | 1 | 1 | absent | | | 0 | 2 | 2 | |
| 9 | Moldavie | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 | 2 | absent | | | absent | | | absent | | | |
| 10 | Nicaragua | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | absent | | | 1 | 0 | 1 | absent | | | |
| 11 | Panama | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | 3 | absent | | | 0 | 2 | 2 | 1 | 5 | 6 | 1 | 1 | 2 | absent | | | 0 | 1 | 1 | |
| 12 | Paraguay | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 2 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | absent | | | absent | | | absent | | | |
| 13 | Portugal | 0 | 1 | 1 | 2 | 5 | 7 | 3 | 4 | 7 | 2 | 4 | 6 | 3 | 5 | 8 | 1 | 4 | 5 | 3 | 5 | 8 | 2 | 4 | 6 | |
| 14 | Slovaquie | 0 | 1 | 1 | absent | | | absent | | | absent | | | 1 | 2 | 3 | absent | | | absent | | | absent | | | |
| 15 | Sri Lanka | 0 | 1 | 1 | 2 | 3 | 5 | 0 | 5 | 5 | 1 | 4 | 5 | 1 | 3 | 4 | 1 | 4 | 5 | 1 | 4 | 5 | 1 | 4 | 5 | |
| 16 | Tonga | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | absent | | | absent | | | absent | | | absent | | | absent | | | |
| 17 | Tunisie | 0 | 1 | 1 | 0 | 4 | 4 | 2 | 2 | 4 | 2 | 1 | 3 | 1 | 1 | 2 | absent | | | 2 | 1 | 3 | 1 | 0 | 1 | |

* * * * *

43^e session du Groupe de partenariat entre hommes et femmes

Délégations avec 40 à 60 pour cent de femmes parlementaires

Les pays sont ordonnés selon le pourcentage de femmes parlementaires dans leurs délégations à la 141^e Assemblée de l'UIP. Il y a un total de 30 délégations équilibrées sur 149 (20.1 pour cent) des membres de l'UIP participant à la 141^e Assemblée (au 18 octobre 2019).

Délégations comportant 40 à 49.9 pour cent de femmes parlementaires (8) :

- Albanie (40%)
- Chypre (40%)
- Danemark (40%)
- Madagascar (40%)
- Malawi (40%)
- Malaisie (40%)
- Mongolie (40%)
- Fédération de Russie (45%)

Délégations comportant 50 pour cent de femmes parlementaires (15) :

- Andorre
- Arménie
- Australie
- Bahreïn
- Cameroun
- Canada
- Comores

- Estonie
- Guinée équatoriale
- Lettonie
- Monaco
- République centrafricaine
- République dominicaine
- Uruguay
- Venezuela

Délégations comportant 51 à 60 pour cent de femmes parlementaires (7) :

- Kenya (56%)
- Hongrie (57%)
- Ouganda (57%)
- Serbie (58%)
- Namibie (60%)
- Sénégal (60%)
- Suède (60%)

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

*Adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 205^e session
et par la 141^e Assemblée de l'UIP
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

a) Statuts

Modification de l'Article 10.4 comme suit :

10.4 L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à ~~trois~~ **deux** sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne.

Modification de l'Article 15.2c) comme suit :

15.2c) Toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à ~~trois~~ **deux** sessions consécutives de l'Assemblée dispose d'un minimum de huit voix (au lieu de dix pour les délégations à composition mixte) lors des votes de l'Assemblée de l'Union interparlementaire. Pour les délégations ayant droit à un certain nombre de voix supplémentaires, le calcul global est effectué en partant de huit voix au lieu de dix.

b) Règlement du Conseil directeur

Modification de l'Article 1.2 comme suit :

1.2 Chaque Membre de l'UIP est représenté au Conseil directeur par trois parlementaires, sous réserve que sa représentation compte des hommes et des femmes. Les délégations exclusivement masculines ou féminines sont limitées à ~~deux~~ **un** membres.

Vote au Conseil

**Résultats du vote par appel nominal
sur la recommandation du Comité exécutif relative aux actions de suivi au Yémen**

Résultats

| | | | |
|----------------------|-----|---|-----|
| Voix positives | 104 | Total des voix positives et négatives . | 128 |
| Voix négatives | 24 | Majorité des deux tiers..... | 64 |
| Abstentions | 39 | | |

| Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. |
|---------------------------------|-----|--------|-------|-------------------------------|-----|--------|-------|----------------------------------|-----|--------|--------|
| Afghanistan | | 2 | | France | 3 | | | Ouganda | | | 3 |
| Afrique du Sud | 3 | | | Gabon | 2 | | | Ouzbékistan | 2 | | |
| Albanie | | Absent | | Gambie | | Absent | | Pakistan | | Absent | |
| Algérie | 3 | | | Géorgie | | Absent | | Palestine | | 2 | |
| Allemagne | 1 | | | Ghana | 3 | | | Panama | | Absent | |
| Andorre | | Absent | | Grèce | | | 1 | Paraguay | | Absent | |
| Angola | | Absent | | Guatemala | | Absent | | Pays-Bas | 2 | | |
| Arabie saoudite | | 2 | | Guinée | 1 | | | Pérou | 1 | | |
| Argentine | | Absent | | Guinée équatoriale | | | 1 | Philippines | | Absent | |
| Arménie | | Absent | | Guyana | 1 | | | Pologne | | Absent | |
| Australie | 3 | | | Haïti | | Absent | | Portugal | 1 | | |
| Autriche | | Absent | | Hongrie | 3 | | | Qatar | | | 2 |
| Azerbaïdjan | | Absent | | Inde | | | 3 | Rép. arabe syrienne | | | 3 |
| Bahreïn | | 3 | | Indonésie | | Absent | | République centrafricaine | | Absent | |
| Bangladesh | | Absent | | Iran (Rép. islam. d') | 1 | | | Rép. de Corée | | Absent | |
| Bélarus | | Absent | | Iraq | | Absent | | Rép. de Moldova | | Absent | |
| Belgique | | Absent | | Irlande | | Absent | | Rép. dém. du Congo | 3 | | |
| Bénin | 2 | | | Islande | | Absent | | Rép. dém. pop. lao | | | Absent |
| Bhoutan | | | 2 | Italie | 1 | | | République tchèque | 1 | | |
| Bolivie (État plurinational de) | | Absent | | Japon | | Absent | | Roumanie | | Absent | |
| Bosnie-Herzégovine | | Absent | | Jordanie | | 3 | | Royaume-Uni | 3 | | |
| Brésil | | Absent | | Kazakhstan | | Absent | | Rwanda | 3 | | |
| Bulgarie | | Absent | | Kenya | 2 | | | Saint-Marin | | 2 | |
| Burkina Faso | | | 2 | Koweït | | Absent | | Sénégal | 3 | | |
| Burundi | 3 | | | Lesotho | | Absent | | Serbie | | | 3 |
| Cabo Verde | | Absent | | Lettonie | 2 | | | Seychelles | 3 | | |
| Cambodge | | | 3 | Liechtenstein | | Absent | | Sierra Leone | | Absent | |
| Cameroun | | Absent | | Lituanie | | Absent | | Singapour | | | 3 |
| Canada | 3 | | | Macédoine du Nord | | Absent | | Slovaquie | | Absent | |
| Chili | 3 | | | Madagascar | | Absent | | Slovénie | | Absent | |
| Chine | | | 3 | Malaisie | | Absent | | Somalie | | 2 | |
| Chypre | | Absent | | Malawi | | | 3 | Sri Lanka | | Absent | |
| Congo | 1 | | | Maldives | | Absent | | Suède | 3 | | |
| Costa Rica | | Absent | | Mali | | Absent | | Suisse | 2 | | |
| Côte d'Ivoire | 2 | | | Malte | | Absent | | Suriname | 3 | | |
| Croatie | | Absent | | Maroc | | Absent | | Thaïlande | 1 | | |
| Cuba | | Absent | | Mexique | 1 | | | Timor-Leste | 3 | | |
| Danemark | 2 | | | Micronésie (États fédérés de) | | Absent | | Tonga | | Absent | |
| Djibouti | | 2 | | Monaco | | Absent | | Tunisie | | | 1 |
| Égypte | | 3 | | Mongolie | 1 | | | Turkménistan | | Absent | |
| El Salvador | | | 1 | Monténégro | | Absent | | Turquie | | | 3 |
| Émirats arabes unis | | 3 | | Myanmar | | Absent | | Ukraine | | Absent | |
| Espagne | | Absent | | Namibie | 3 | | | Uruguay | 2 | | |
| Estonie | | Absent | | Népal | | Absent | | Venezuela (Rép. bolivarienne du) | | | 1 |
| Eswatini | | Absent | | Nicaragua | | | 1 | Viet Nam | 3 | | |
| Éthiopie | | Absent | | Niger | 2 | | | Yémen | | 2 | |
| Fédération de Russie | | Absent | | Nigéria | | Absent | | Zambie | 3 | | |
| Fidji | 2 | | | Norvège | | Absent | | Zimbabwe | 3 | | |
| Finlande | 2 | | | Nouvelle-Zélande | 3 | | | | | | |
| | | | | Oman | | Absent | | | | | |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Calendrier des futures réunions et autres activités

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 205^e session
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

| | |
|--|--|
| Sommet des Présidents de parlement à l'occasion du G20 | TOKYO (Japon) 4 novembre 2019 |
| Conférence régionale sur la protection des réfugiés en Afrique, organisée conjointement par le Parlement panafricain, le HCR et l'UIP | MIDRAND (Afrique du Sud) 11-13 novembre 2019 |
| Deuxième réunion du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement | GENÈVE 18–19 novembre 2019 |
| Séminaire régional sur la contribution des parlements aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à l'intention des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes | BUENOS AIRES (Argentine) 21–22 novembre 2019 |
| Séminaire de leadership pour la formation de dirigeants parlementaires, organisé par l'UIP et la Faculté de gouvernance et de transformation publique de l'Institut technologique de Monterrey | MEXICO (Mexique) 25–28 novembre 2019 |
| Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants hispanophones) | SAN JOSÉ (Costa Rica) 27–28 novembre 2019 |
| Réunion parlementaire à l'occasion de la 25 ^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 25) | SANTIAGO (Chili) 2 décembre 2019 |
| Deuxième séminaire régional sur la réalisation des ODD pour les parlements des Caraïbes | PORT-D'ESPAGNE (Trinité-et-Tobago) 5–6 décembre 2019 |
| Atelier sur le désarmement global | 2019 Lieu et dates à confirmer |
| Troisième Table ronde organisée par le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient 2019 | 2019 Lieu et dates à confirmer |
| Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies | NEW YORK Février 2020 (Dates à confirmer) |
| Séminaire régional sur les ODD pour les parlements de la région de l'Asie-Pacifique | Pakistan 2–3 mars 2020 (Lieu à confirmer) |
| 45 ^e session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC | BRUXELLES (Belgique) Parlement européen Février-mars 2020 (Dates à confirmer) |
| Réunion parlementaire annuelle à l'occasion de la 64 ^e Commission de la condition de la femme | NEW YORK Mars 2020 (Dates à confirmer) |

| | |
|--|--|
| 142 ^e Assemblée et réunions connexes | GENÈVE (Suisse) 16-20 avril 2020 |
| Réunion des présidents des commissions parlementaires de la santé et du budget à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé | GENÈVE (Suisse) Mai 2020 |
| Séance d'information technique à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé | GENÈVE (Suisse) Mai 2020 |
| Septième Conférence mondiale des jeunes parlementaires | TBILISSI (Géorgie) Fin mai 2020 |
| Troisième séminaire régional sur la réalisation des ODD pour le Groupe des Douze Plus | PARIS (France) Juin 2020 (Dates à confirmer) |
| Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'UIP pour les participants francophones | GENÈVE (Siège de l'UIP) Mai/juin 2020 (Dates à confirmer) |
| Troisième réunion du Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Présidents de parlement | 2020 (Lieu et date à confirmer) |
| Conférence parlementaire à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OMC | NUR-SULTAN (Kazakhstan) Juin 2020 (Dates à confirmer) |
| 13 ^e Sommet des Présidentes de parlement | VIENNE (Autriche) 17–18 août 2020 |
| Quatrième et dernière réunion du Comité préparatoire pour la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement | VIENNE (Autriche) 18 août 2020 |
| Cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement | VIENNE (Autriche) 19–21 août 2020 |
| 143 ^e Assemblée et réunions connexes | KIGALI (Rwanda) 11–15 octobre 2020 |
| Séminaire sous-régional sur les ODD et le genre à l'intention des pays d'Asie centrale | ASHGABAT (Turkménistan) 2020 (Dates à confirmer) |
| Séminaire interrégional sur les ODD | BEIJING (Chine) 2020 (Dates à confirmer) |
| Atelier régional sur la contribution des parlements aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à l'intention des parlements africains anglophones organisé par l'OMC, l'UIP et le Parlement européen | GABORONE (Botswana) 2020 (Dates à confirmer) |
| Atelier international ou régional pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme | GENÈVE (Suisse) ou LONDRES (Royaume-Uni) 2020 (Dates à confirmer) |

| | |
|--|--|
| Conférence parlementaire à l'occasion du Sommet du G20 | Arabie Saoudite 2020 Lieu et dates à confirmer |
| 46 ^e session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC | 2020 Lieu et dates à confirmer |
| Premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent | 2020 Lieu et dates à confirmer |
| Atelier régional de renforcement des capacités sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à l'intention du GRULAC | 2020 Lieu et dates à confirmer |
| Atelier de renforcement des capacités sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe africain | 2020 Lieu et dates à confirmer |
| Séminaire régional sur les droits de l'enfant | 2020 Lieu et dates à confirmer |
| Séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention des parlements arabes | 2020 Lieu et dates à confirmer |
| Deuxième séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention des parlements africains | 2020 Lieu et dates à confirmer |
| Conférence mondiale sur l'égalité des sexes | 2020 Lieu et dates à confirmer |
| Atelier de renforcement des capacités sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Eurasie | 2020 Lieu et dates à confirmer |
| 144 ^e Assemblée et réunions connexes | NAIROBI (Kenya) Mars 2021 (Dates à confirmer) |
| Conférence mondiale sur le dialogue interconfessionnel et interethnique | MOSCOU (Fédération de Russie) Mai 2022 |

Ordre du jour de la 142^e Assemblée

(Genève, 16-20 avril 2020)

1. Élection du Président et des Vice-Présidents de la 142^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général
4. *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
5. *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*
(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
6. Rapports des Commissions permanentes
7. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale ; et pour la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce à la 144^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP